



**Déclaration
de Performance
Extra-Financière 2020/21**

SOMMAIRE

03	1. PROFIL DU GROUPE
05	1.1 Chaîne de valeur
07	1.2 Stratégie
09	1.3 Impact de la covid-19 sur nos activités
11	2. MODÈLE D'AFFAIRES
14	3. DÉMARCHE RSE
17	4. PRINCIPAUX ENJEUX EXTRA FINANCIERS
19	4.1 Méthodologie
20	4.2 Conformité DPEF et autres informations attendues par les parties prenantes
24	5. PRIORITÉS RSE
25	5.1 Agriculture durablement performante
35	5.2 Impact environnemental
42	5.3 Transition énergétique & climat
49	5.4 Qualité, traçabilité & sécurité alimentaire
53	5.5 Nutrition & santé
57	5.6 Santé & sécurité au travail
61	5.7 Fidélisation et engagement des talents
66	5.8 Dialogue social
69	6. AUTRES INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES
70	6.1 Lutte contre les discriminations
74	6.2 Lutte contre la précarité alimentaire
77	7. NOTE MÉTHODOLOGIQUE
82	8. RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT
85	ANNEXES

Crédits photo : Michel Blossier pour Tereos



1. PROFIL DU GROUPE

Groupe coopératif international, Tereos dispose d'un savoir-faire reconnu dans la transformation de la betterave, de la canne à sucre et des céréales. Grâce à 48 sites industriels et à l'engagement de ses 23 000¹ collaborateurs, Tereos accompagne ses clients au plus près de leurs marchés avec une gamme de produits large et complémentaire (sucre et produits sucrants, amidon, alcool et éthanol, protéines, fibres alimentaires, nutrition animale).

1 Périmètre financier

Depuis une quinzaine d'années, Tereos a développé ses activités et implantations en Europe, au Brésil, en Afrique de l'Est et en Asie, au plus près de ses clients et des marchés en croissance. En 2020/21, le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires de 4,3 milliards d'euros.

Acteur agro-industriel, Tereos rassemble environ 12 000 coopérateurs français. La durabilité et la responsabilité sont au cœur de son modèle et de ses valeurs : « Voir loin, rester proche », qu'il s'agisse de pratiques agricoles ou industrielles, de modèle économique, ou

de liens avec la société ou les différentes parties prenantes. Cette approche se retrouve dans les ambitions majeures du Groupe :

- Valoriser toutes les composantes des productions agricoles,
- Proposer une offre de qualité, adaptée aux besoins de ses clients et des consommateurs,
- Développer des modes de production vertueux.

CHIFFRES CLÉS²

Les productions agricoles transformées :

Canne à sucre
Brésil, La Réunion, Kenya,
Mozambique, Tanzanie
23,3 Mt (+8% par rapport à 19/20)



Betterave sucrière
Republique tchèque, France,
Roumanie
15,8 Mt (-23% par rapport à 19/20)³

Pomme de terre, Céréales, Manioc
Europe, Brésil, Asie
4,7 Mt (stable par rapport à 19/20)



Luzerne
France **0,4 Mt**
(-20% par rapport à 2019-20)

Nos productions de produits transformés :

Sucre
4,3 Mt valeur sucre brut
(-4% par rapport à 19/20)



Produits amylacés
2,6 Mt commerciales
(+4% par rapport à 19/20)



Alcool et éthanol
1,4 Mm³
(-13% par rapport à 19/20)

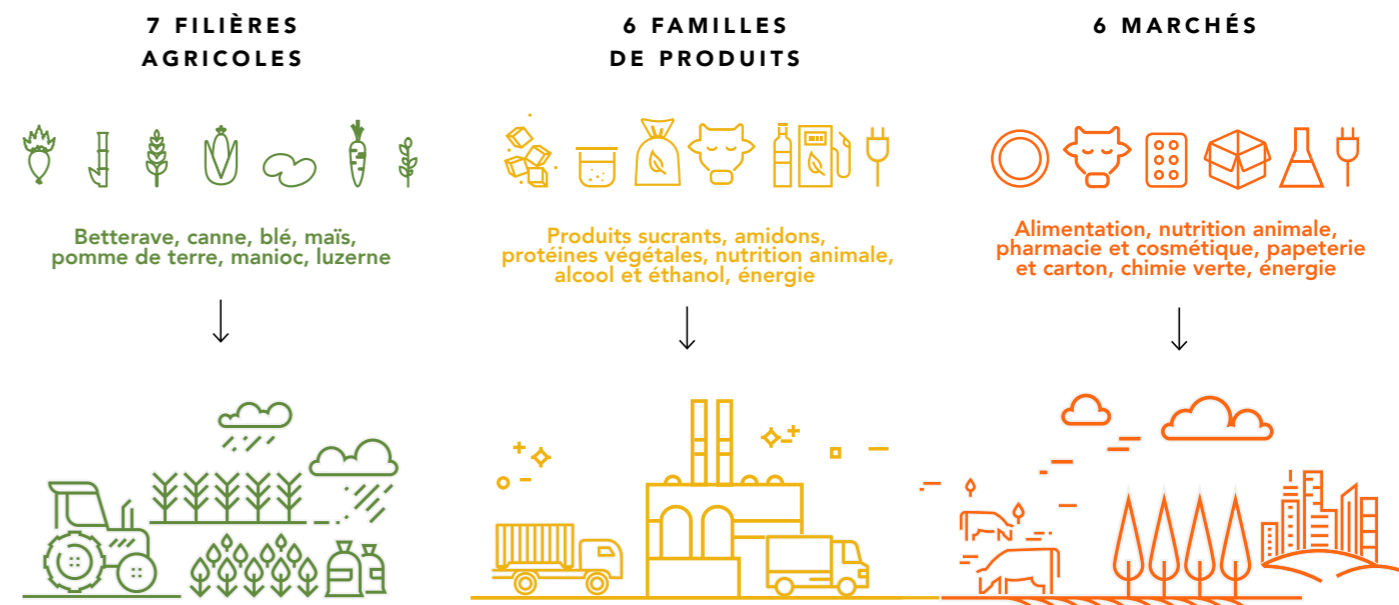
² A isopérimètre mars 2021 ; périmètre financier (incluant participations et coentreprises au taux de détention en France, Tanzanie, Kenya et Chine) différent du périmètre utilisé pour le suivi des indicateurs DPEF
³ Volumes de betteraves après lavage (« clean »)

1.1 CHAÎNE DE VALEUR

Tereos est présent sur toute la chaîne de valeur, depuis les activités agricoles amont, en passant par la transformation industrielle des matières premières agricoles en sucres, alcools et amidons, jusqu'à la distribution de produits finis à ses clients.

Tereos rassemble 12 000 coopérateurs en France, qui détiennent le capital social de la coopérative et lui fournissent les matières premières agricoles. Afin de maîtriser les conditions de production et d'assurer la traçabilité des différents produits, la majorité des matières premières agricoles que le Groupe transforme est issue de filières directes.

Selon les productions, les matières premières sont fournies par les coopérateurs de Tereos (betterave, pomme de terre féculé et luzerne) ou par ses agriculteurs fournisseurs (canne à sucre, maïs, blé, et manioc). Le Groupe réalise lui-même des opérations agricoles (Brésil et Mozambique), et cultive directement une partie des terres sur lesquelles est produite la canne à sucre. Le tableau ci-dessous indique, selon les régions, la provenance des matières premières agricoles transformées par le Groupe :



MATIÈRES PREMIÈRES	ORIGINE	COOPÉRATEURS TEREOS	AGRICULTEURS PARTENAIRES	TERRES CULTIVÉES PAR TEREOS
Betterave	France	✓		
	Rép. tchèque		✓	
	Roumanie		✓	
Canne	Brésil		✓	✓
	La Réunion		✓	
	Mozambique			✓
Blé	Multi-origines		✓	
Maïs	Multi-origines		✓	
Pomme de terre	France	✓		
Luzerne	France	✓		
Manioc	Brésil		✓	✓

Afin de contribuer à l'approvisionnement en produits essentiels des marchés en croissance à l'échelle mondiale, Tereos a fait le choix de s'implanter directement à l'international. Tereos dispose ainsi de huit sites industriels au Brésil, six en Afrique & Océan indien, trois en Asie.

Disposant d'un large portefeuille de produits et d'ingrédients, Tereos vend la majorité de ses produits à destination de ses 5 800 clients, acteurs locaux et internationaux comme par exemple dans les secteurs de l'alimentation, la pharmacie et les cosmétiques, la nutrition animale, le papier-carton, les biocarburants et la chimie verte.

Les produits de Tereos sont ainsi distribués dans 112 pays dans le monde. Tereos est également présent auprès des consommateurs B2C avec cinq marques grand public, très appréciées des consommateurs localement : Béghin Say, La Perruche, Guarani, TTD, Sucreries de Bourbon et Whitworths.



1.2 STRATÉGIE

Note au lecteur : compte-tenu des changements intervenus au sein du Groupe Tereos, des nouvelles priorités stratégiques et opérationnelles seront établies d'ici l'été 2021.

La mission du groupe coopératif Tereos est de valoriser et de pérenniser les productions agricoles de ses

adhérents (betterave, luzerne, pommes de terre). Ce modèle crée ainsi une véritable chaîne de valeur, du champ à l'assiette.

Cette mission comporte deux volets complémentaires : économique et sociétal.

Répondre aux attentes des clients en valorisant les productions des adhérents

Avec sa chaîne de valeur, Tereos répond au plus près des préoccupations de ses clients, que ce soit en termes de production ou de transformation de matières premières de qualité et certifiées.

En effet, chaque jour, les équipes créent des solutions et des produits pour répondre à des besoins essentiels : se nourrir, prendre soin de soi, utiliser des énergies nouvelles.

L'ensemble des matières végétales sont transformées dans les usines du Groupe pour produire du sucre, de l'alcool, de l'amidon et des protéines végétales. Et à leur tour, ces produits deviennent des ingrédients pour des produits du quotidien tels que des boissons, des desserts, des sauces, des pots pour bébé, des excipients pour des médicaments, des pochettes de glucose pharmaceutique ou encore du carton et des biocarburants, de l'alcool et même du gel hydroalcoolique.

Répondre aux attentes sociétales des citoyens

Tereos compte 12 000 coopérateurs, principalement installés dans le nord et l'est de la France. Cette région agricole inscrit naturellement Tereos dans une démarche de long terme. En tant que coopérative, ancrée profondément sur ses territoires, Tereos n'est ni délocalisable, ni opérable. Pour chacune de ses implantations, en France comme à l'international, la coopérative contribue à l'économie locale via son impact socio-économique. Cela en fait un acteur économique durable et important.

Par cette connaissance approfondie des territoires, Tereos contribue à créer du lien entre le monde agricole et les attentes sociétales. Le citoyen joue un rôle clé : il mobilise le monde économique aux enjeux environnementaux. Pour accompagner ses évolutions, Tereos s'appuie sur ses coopérateurs, leur savoir-faire, leur connaissance des cycles de la nature ainsi que son expertise agronomique pour concilier production et pratiques respectueuses de l'environnement.

Nos enjeux

Afin d'agir sur chaque dimension de l'empreinte sociétale et environnementale du Groupe, la stratégie de développement durable s'articule en cinq piliers (cf. cha-

pitre 3). L'ensemble des filiales de Tereos y contribuent, pour poursuivre une transition vers un modèle plus durable et répondre aux grands enjeux d'aujourd'hui :

- **Diversifier l'offre pour préserver une filière agricole locale et vertueuse**

Dans un marché libéralisé, Tereos a mis en place une stratégie de diversification pour développer son activité et offrir des perspectives de long-terme à ses coopérateurs, en atténuant les effets de cycle et les impacts

liés à la volatilité des marchés. Pour ce faire, Tereos déploie par exemple une offre de biocarburant, d'alcool à usage pharmaceutique, et continue ainsi à prendre position sur des marchés en croissance.

- **Innover pour anticiper les nouveaux besoins**

En créant de la valeur pour l'ensemble des parties prenantes grâce à son expertise R&D, le Groupe coopératif contribue à une alimentation saine et durable, à la valorisation de la biomasse et à l'amélioration des process agronomiques et industriels. Tereos s'attache également à anticiper les nouvelles attentes des

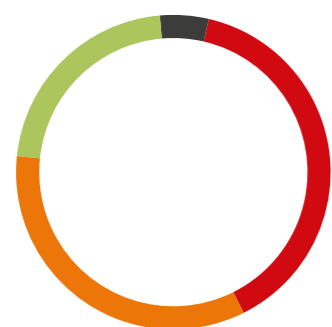
consommateurs en matière d'enjeux nutritionnels ou environnementaux. Dans ce cadre, le Groupe investit en matière de production durable, de reformulation nutritionnelle et de développement des protéines végétales.

- **Être un acteur moteur de la transition énergétique**

Afin d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2050, Tereos déploie une stratégie de décarbonation tant auprès des pratiques agricoles qu'industrielles : moderniser les installations énergétiques, accentuer le développement

des énergies renouvelables, optimiser ses consommations énergétiques... Ce modèle énergétique robuste et durable est un véritable levier de compétitivité, essentiel dans des marchés de commodités.

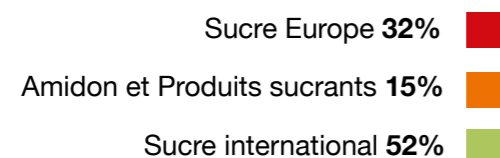
RÉSULTATS PAR ACTIVITÉ



Chiffre d'affaires par division, année fiscale 20/21



EBITDA ajusté par division, année fiscale 20/21



1.3 IMPACT DE LA COVID-19 SUR NOS ACTIVITES

Depuis le début de la crise sanitaire de la Covid-19, la santé et la sécurité des collaborateurs, ainsi que la continuité des opérations au service des clients de Tereos ont été les priorités du Groupe. L'engagement de

chacun et l'ensemble des mesures mises en place ont permis de maintenir le niveau d'activité, d'éviter efficacement la propagation du virus sur les sites, tout en faisant preuve de solidarité.

Impact sur notre organisation

Face à la crise sanitaire de la Covid-19 et à la reconnaissance des productions du Groupe par les autorités comme d'intérêt stratégique dans toutes ses zones d'implantation, les équipes agricoles, opérationnelles et administratives se sont fortement mobilisées pour assurer la continuité des activités tout en se conformant aux mesures de prévention nécessaires.

Le Groupe a mis en place un Plan de Continuité d'Activité (PCA) coordonné au niveau mondial et mis en oeuvre sur chaque site dès le début de la crise du coronavirus. Ce plan répond à une double ambition : assurer la sécurité de ses collaborateurs et partenaires, tout en maintenant sa qualité de service.

Pour les collaborateurs travaillant sur les sites de production, un PCA spécifique a été élaboré dès le mois de mars 2020 et comprend un aménagement des lieux adapté, un protocole sanitaire individuel et le renforcement des opérations de propreté des locaux. Les dispositions prises en concertation avec les organisations syndicales ont rendu possible la poursuite des opérations de production, de conditionnement, d'expédition et de maintenance dans de bonnes conditions, sans rupture de production. Le maintien de la cadence nécessaire a été assuré tout en préservant la santé des collaborateurs, avec la mise en place par exemple d'équipes en rotation ou encore du travail à distance.

Engagement & solidarité

Les équipes de Tereos se sont mobilisées par la mise à disposition d'infrastructures, de ressources et de savoir-faire.

Premier producteur d'alcool en France, Tereos a lancé dès mars 2020 une opération de solidarité : le site belge d'Aalst ainsi que sept usines françaises (Origny-Sainte-Benoîte, Connantre-Morains, Lillers, Arternay, Nesle, Marckolsheim et Lillebonne) ont démarré, en plus de leurs activités ordinaires, la production de solution hydroalcoolique. Plus de 200 000 litres ont ainsi été produits et mis à disposition gratuitement des Autorités Régionales de Santé (ARS) et 24 000 litres au réseau des Banques Alimentaires. La production d'alcool éthylique a été augmentée (+60%) pour répondre aux besoins. Des bidons d'un litre de solution hydroalcoolique ont par ailleurs été distribués gratuitement par le Groupe à l'ensemble de ses coopérateurs.

Au Brésil et en République tchèque, des dons d'alcool désinfectant ont été réalisés aux hôpitaux, unités ré-

gionales de santé ou encore aux collectivités locales. Par ailleurs, les sites d'Attin et de Marckolsheim ont procédé à des dons de combinaisons de protection au personnel médical, tandis que les équipes de Lillebonne ont fourni du matériel aux pompiers. Tereos Sucre Océan Indien a quant à lui mis à disposition d'un groupement de soignants de La Réunion des masques FFP2 ainsi que des équipements de protection à usage unique (sur-chaussures, combinaisons et charlottes).

Fort d'un savoir-faire unique, Tereos a lancé en février 2021 une gamme de gel hydroalcoolique Gel Hydro®. Lancée sur le marché B2B, l'objectif est de répondre à une demande forte de ses clients pour un produit *made in France* et répondant aux normes sanitaires réglementaires. Issue de la production de ses coopérateurs, la betterave est notamment destinée à la fabrication de l'alcool surfin qui compose 70% du Gel Hydro®, dont la fabrication est réalisée à l'usine d'Arternay.

Impact sur nos opérations

Les incertitudes générées par la Covid-19 ont engendré un épisode de forte volatilité sur les marchés en 2020 (change, pétrole, sucre) et un bouleversement des flux d'approvisionnement agro-alimentaire (contraction des transports et de la consommation de carburants, arrêt de la restauration hors foyer, forte hausse de la demande de sucre de bouche et d'alcools à usage pharmaceutique).

Néanmoins, les opérations industrielles de Tereos ont été peu impactées par les conséquences de la pandémie. Le Groupe n'a pas été confronté à des perturbations significatives dans ses opérations logistiques et de transport.

Les volumes de sucre vendus ont été peu affectés par la Covid-19, si ce n'est au travers de la baisse de consommation des boissons liée à la fermeture des cafés et des restaurants. Cette baisse relative a été compensée par la hausse des achats des ménages pendant le confinement : profitant du retournement de marché, la marque Béghin Say a connu un gain de 13% des parts de marché sur le secteur B2C, supérieur à l'évolution du segment.

En revanche la crise sanitaire a eu des effets considérables sur les ventes d'éthanol, qui ont plongé de 80 % au printemps 2020. De 600€ le mètre cube en début d'année, les prix ont chuté à 450€, suite à l'effondrement de la demande de pétrole, liée à l'arrêt des transports et aux restrictions de déplacement. Le marché s'est ensuite fortement redressé pendant l'été avant un nouveau ralentissement en fin d'année 2020.

Le marché de l'alcool est resté dynamique en raison de la forte demande pour le segment pharmaceutique : les ventes d'alcool surfin, ingrédient principal des solutions hydroalcooliques, ont augmenté de 22% au cours du premier trimestre 2020. Enfin, la production en amidon et produits sucrants a connu une légère baisse (-1,3%) au premier semestre 2020, marqué par un ralentissement de la demande dans les secteurs alimentaire (produits sucrants) et industriel (packaging industriel). L'activité a depuis repris son rythme mais souffre d'une irrégularité de la demande, dans un contexte sanitaire qui reste incertain.



2. MODÈLE D'AFFAIRES

Groupe coopératif, Tereos développe un modèle économique et humain vertueux. En tant qu'acteur agro-alimentaire mondial, le Groupe s'engage auprès de ses parties prenantes pour bâtir des solutions sur le long terme. Présent sur toute la chaîne de valeur, du champ au consommateur, l'approche de Tereos génère une valeur partagée entre les différents partenaires de cet écosystème.

Nos enjeux stratégiques

DIVERSIFIER L'OFFRE // ANTICIPER

Nos ressources

naturelles

44,2
millions
de tonnes
transformées
dans le monde

- betterave
- canne à sucre
- blé
- maïs
- pomme de terre
- manioc
- luzerne

humaines

23 000

collaborateurs

12 000

coopérateurs

industrielles et commerciales

48

sites industrielles

363

M€ d'investissements
industriels (20-21)

700

fournisseurs
stratégiques

intellectuelles

6

centre R&D

5

marques
grand public

économiques

112

pays de distribution

18

pays d'implantation

Notre mission

Nous répondons aux besoins alimentaires et énergétiques par la valorisation des matières premières agricoles.

Par notre présence sur toute la chaîne de valeur, du champ au consommateur, nous développons un modèle économique et humain vertueux inscrit sur le long terme.

6 GAMMES DE PRODUITS



5 800 CLIENTS DANS LE MONDE

MARQUES GRAND PUBLIC

- BÉGHIN SAY • LA PERRUCHE • GUARANI
- TTD • SUCRERIES DE BOURBON

LES NOUVEAUX BESOINS // ACCÉLÉRER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Nos impacts

sur les territoires

- 11,5 emplois en moyenne sont soutenus dans l'économie française pour un emploi Tereos
- programme de développement local pour les communautés environnantes

sur l'environnement

- 62% de matières premières durables (SAI, Bonsucro)
- 55% d'énergie renouvelable dans notre mix énergétique
- production et commercialisation de sucre de betterave bio et HVE

auprès des coopérateurs et des agriculteurs

- outils et service de conseil agronomique
- programmes d'innovation technologique pour plus de performance
- 6 000 micro-parcelles expérimentales à la ferme Tereos Polyculture

auprès de nos clients

- 66% de sites certifiés ISO 22000 pour la sécurité alimentaire
- service de reformulation Sweet&You pour la nutrition et l'équilibre alimentaire
- large portefeuille produits de plus de 400 références

auprès de nos collaborateurs

- journée sécurité dans l'ensemble du Groupe
- 24h de formation en moyenne par collaborateur formé

sur l'économie

- impôts et taxes réinjectés dans l'économie locale

Nos atouts

DES POSITIONS DE LEADER SUR NOS MARCHÉS

du sucre, de l'amidon, de l'alcool
et de l'éthanol, des protéines de
blé

UNE PRÉSENCE SUR TOUTE LA CHAÎNE DE VALEUR

produire, transformer, distribuer : à
travers notre offre, nous couvrons
toute la chaîne de valeur, du champ
jusqu'au consommateur.

UNE STRATÉGIE DE DIVERSIFICATION ET D'INTERNATIONALISATION

qui nous permet de capter de la
croissance sur de nouveaux mar-
chés et de maîtriser nos risques.

L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE AU COEUR DE NOTRE MODÈLE

99 % des matières
premières valorisées.

Les données des blocs 'Nos ressources' et 'Notre mission' sont exprimées sur la base du périmètre financier (différent du périmètre utilisé pour les indicateurs DPEF), c'est-à-dire sans les exclusions mentionnées dans la Note méthodologique, chapitre 7



3. DÉMARCHE RSE

Pour répondre aux enjeux auxquels le Groupe doit faire face et mettre en oeuvre sa vision de long-terme, Tereos s'est engagé dans une stratégie de croissance durable. Elle se traduit notamment par l'approvisionnement en matières premières auprès de filières directes, la gestion responsable des ressources naturelles et la valorisation de toutes les composantes de la plante.

La démarche de développement durable de Tereos est intégrée à l'ensemble de la chaîne de valeur. Elle est structurée puis pilotée par une équipe dédiée qui coordonne un réseau de correspondants RSE, répartis au sein des *Business Units* et sur les sites.

Afin d'agir sur chaque dimension de l'empreinte sociale et environnementale du Groupe, la stratégie de développement durable s'articule en cinq piliers et a été déployée sur l'ensemble du Groupe. Pour chaque pilier, des engagements pour 2020/21 ont été définis, auxquels l'ensemble des filiales de Tereos contribuent :



Agriculture Durablement Performante

Concilier croissance des rendements et réduction de notre empreinte environnementale



Engagements :

- S'appuyer sur le savoir-faire agronomique pour conjuguer rendement performant et respect de l'environnement
- Garantir une contractualisation pérenne des productions agricoles
- Evaluer les pratiques à partir de standards externes

Objectifs 2020/21 : 75% des matières premières évaluées/ certifiées durables

Industrie Positive

Réduire les consommations d'eau et d'énergie et valoriser les coproduits non-alimentaires



Engagements :

- Réduire la consommation d'énergie nécessaire à la transformation des matières premières
- Valoriser les résidus non-alimentaires en énergie renouvelable
- Mesurer et améliorer le recyclage de l'eau
- Valoriser les fibres et protéines en alimentation animale

Objectifs 2020/21 : atteindre 50% d'énergie renouvelable dans le mix énergétique

Développement Local

Soutenir l'emploi et le développement des compétences dans nos territoires d'implantation



Engagements :

- Contribuer aux actions locales sur trois thèmes prioritaires : éducation, santé et environnement
- Développer les compétences via des programmes de formation

Objectifs 2020/21 : mettre en place des programmes de développement auprès des communautés dans nos territoires d'implantation ; développer la formation auprès des collaborateurs

Garantie Produit & Sécurité au Travail

Faire de la santé-sécurité de nos collaborateurs et prestataires la priorité numéro un du Groupe



Engagements :

- Certifier nos pratiques de management de la qualité et la sécurité alimentaire
- Développer des programmes de sensibilisation au risque d'accident
- Sensibiliser nos collaborateurs et parties prenantes aux comportements responsables et à l'éthique des affaires

Objectifs 2020/21 : 100% de nos sites industriels certifiés ISO/ FSSC 22 000 ou ISO 9 001

Nutrition

Créer des solutions innovantes pour répondre aux attentes de nos consommateurs

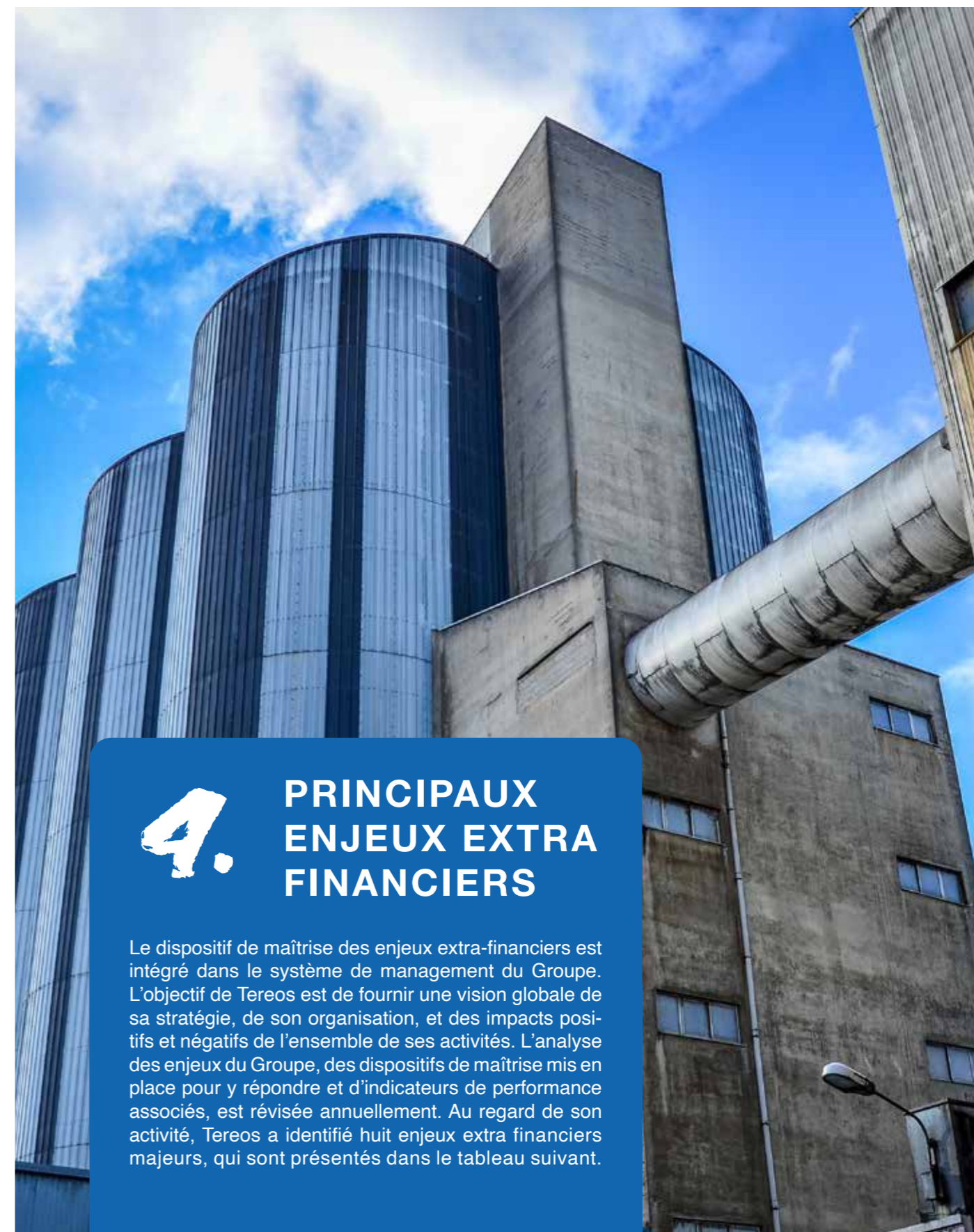


Engagements :

- Conseiller nos clients en les aidant à améliorer le profil nutritionnel de leurs produits
- Développer des produits innovants pour répondre aux besoins nutritionnels de demain

Objectifs 2020/21 : continuer de développer le portefeuille de produits pour couvrir de façon optimale les besoins nutritionnels et fonctionnels

Les fondations en matière de RSE posées en 2015, et mises en oeuvre depuis, vont laisser en 2021/22 la place à un nouveau chapitre. En effet, le programme de transformation du Groupe vise l'excellence opérationnelle et est basé sur une philosophie d'amélioration continue. Ce plan comprend cinq axes prioritaires (sécurité, compétitivité, qualité, conformité et durabilité). C'est dans ce cadre que la nouvelle stratégie de développement durable du Groupe est construite, afin de prendre la suite de la stratégie actuelle et d'en prolonger ainsi les efforts. La nouvelle stratégie de développement durable du Groupe sur les dix prochaines années sera publiée au cours de l'année 2021.



4.

PRINCIPAUX ENJEUX EXTRA FINANCIERS

Le dispositif de maîtrise des enjeux extra-financiers est intégré dans le système de management du Groupe. L'objectif de Tereos est de fournir une vision globale de sa stratégie, de son organisation, et des impacts positifs et négatifs de l'ensemble de ses activités. L'analyse des enjeux du Groupe, des dispositifs de maîtrise mis en place pour y répondre et d'indicateurs de performance associés, est révisée annuellement. Au regard de son activité, Tereos a identifié huit enjeux extra financiers majeurs, qui sont présentés dans le tableau suivant.

Le chapitre 7 du présent rapport donne la définition de chaque indicateur ainsi que les éventuelles exclusions de périmètre.

ENJEUX EXTRA FINANCIERS	THÈMES	PRINCIPAUX INDICATEURS CLÉS DE PERFORMANCE	RÉSULTATS
Agriculture durablement performante	Qualité de l'approvisionnement de produits agricoles (fournisseurs, pratiques agricoles, partenariats, sûreté de l'approvisionnement) ; adaptation au changement climatique	Tonnages de produits agricoles traités	43.9 Mt⁴
		Part de produits agricoles certifiés/ évalués durables	62%
Impact environnemental	Pollution sonore, olfactive, du sol et de l'air ; gestion de l'eau et des résidus	Part des sites certifiés ISO 14001	27%
		Part de matières premières agricoles valorisées	99%
		Consommation et destination de l'eau (taux de restitution)	96%
Transition énergétique & Climat	Efficacité énergétique, énergies renouvelables, contribution au changement climatique	Part des énergies renouvelables	55%
		Emissions de CO2 (Mt)	2.44
		Part des sites certifiés ISO 50001	47%
Qualité, traçabilité et sécurité alimentaire	Sécurité alimentaire, origine des produits, traçabilité, qualité	Part des sites certifiés ISO 22 000 ou FSSC 22 000	66%
		Part des sites certifiés ISO 9001	67%
Nutrition & santé	Innovations R&D, solutions nutritionnelles et santé publique	Sans indicateur	N/A
Santé & sécurité au travail	Sécurité au travail, prévention, environnement de travail	Taux de fréquence global	6.09
		Taux de gravité	0.06
		Part des collaborateurs ayant accès à la Tereos Academy formés sur la santé et la sécurité	64%
Fidélisation des talents, management du changement	Rétention des talents, employabilité, développement des compétences	Ancienneté moyenne en années	10.87
		Nombre moyen d'heures de formation par collaborateur formé	24
Dialogue social	Main d'oeuvre, accords collectifs	Sans indicateur	N/A

Périmètre : les données de ce tableau, ainsi que dans la suite du rapport, sont basées sur le périmètre de la DPEF (hors intégration des participations, coentreprises et sites administratifs), sauf mention explicite en bas de page. 4 À la suite d'un changement méthodologique en 2020/21, les volumes sont exprimés après lavage (« clean »).

CONFORMITÉ DPEF	THÈMES	PRINCIPAUX INDICATEURS CLÉS DE PERFORMANCE	RÉSULTATS
Lutte contre les discriminations	Mesures contre les discriminations et en faveur des personnes handicapées	Nombre de collaborateurs et répartitions par genre	18 888 , dont 12% de femmes
		Part des collaborateurs en situation de handicap	2%
Lutte contre la précarité alimentaire	Initiatives de solidarité contre la précarité alimentaire	Sans indicateur	N/A

4.1 MÉTHODOLOGIE

En 2018, Tereos a entrepris un travail de sélection et d'identification de ses principaux enjeux extra financiers avec l'appui d'un cabinet externe.

Ce travail a été réalisé de la manière suivante :

- Définition d'un univers des enjeux sur la base des référentiels ISO 26000, du référentiel GRI (*Global Reporting Initiative*), de la réglementation DPEF, des principaux enjeux RSE du Groupe, de son environnement concurrentiel et des tendances du marché.
- Sur la base de ce travail, le Groupe a défini l'univers des enjeux RSE en lien avec ses activités.
- Ces enjeux ont été classés et soumis à un panel de parties prenantes internes en France et à l'international, qui a été chargé de les évaluer et de sélectionner les enjeux présentant le plus d'impact potentiel pour Tereos et ses parties prenantes.
- Deux axes ont été établis pour réaliser la cartographie des enjeux selon trois paramètres : gravité, probabilité d'occurrence et maîtrise de l'enjeu.

Une première cotation a été réalisée sur la gravité des impacts sur une échelle allant de 1 (limité) à 4 (critique). Une seconde cotation a porté sur la probabilité d'occur-

rence allant de 1 (improbable) à 4 (certain). Enfin, la sélection des enjeux identifiés a été présentée au Comité Exécutif du Groupe pour validation. Pour les enjeux retenus, le niveau de maîtrise de chaque enjeu a été évalué pour déterminer si les procédures et les plans actions déployés par le Groupe étaient suffisants et identifier les mesures prioritaires à mettre en oeuvre.

En 2019/20, à la suite de la publication de la première DPEF, les indicateurs relatifs à certains enjeux ont été étoffés, notamment :

- Ajout des indicateurs « *Part de matières premières valorisées* » et « *Consommation et destination de l'eau (taux de restitution)* » pour l'enjeu Impact environnemental
- Ajout de l'indicateur « *Taux de gravité* » pour l'enjeu Santé et sécurité au travail.

En 2020/21, l'enjeu Nutrition & Santé, déjà existant dans la stratégie RSE, a été incorporé à la liste des principaux enjeux extra-financiers du Groupe. Cet enjeu est traité de manière qualitative, sans indicateur clé de performance associé.

Périmètre : les données de ce tableau, ainsi que dans la suite du rapport, sont basées sur le périmètre de la DPEF (hors intégration des participations, coentreprises et sites administratifs), sauf mention explicite en bas de page.

4.2 CONFORMITE DPEF ET AUTRES INFORMATIONS ATTENDUES PAR LES PARTIES PRENANTES

Charte Ethique

Tereos s'est doté d'une Charte Ethique, accessible sur le site tereos.com⁵, disponible dans toutes les langues des pays d'implantation de Tereos.

Cette Charte permet de mettre en avant les valeurs et principes éthiques du Groupe :

- Le respect de la dignité et les droits de l'Homme,
- La sécurité des personnes et la sécurité alimentaire,
- Le développement durable,
- La protection des données du Groupe et de l'ensemble de ses parties prenantes,
- La protection contre la corruption et le blanchiment d'argent,
- Le respect du droit de la concurrence.

Cette Charte Ethique a été conçue à partir de plusieurs références internationales auxquelles le Groupe adhère dont, notamment, la Déclaration des Droits de l'Homme des Nations Unies, la Convention européenne des Droits de l'Homme, diverses conventions de l'Organisation Internationale du Travail et les directives de l'OCDE pour les entreprises multinationales.

Au travers de la Charte Ethique, le Groupe s'engage à respecter des objectifs majeurs envers l'ensemble de ses différentes parties prenantes (notamment ses coopérateurs) qui, réciproquement, s'engagent également envers Tereos.

Un parcours de formation éthique et conformité a été lancé en décembre 2020 avec l'enjeu de former l'ensemble des collaborateurs ciblés (collaborateurs ayant accès à la plateforme de formation). Ce parcours, accessible via la plateforme de formation en ligne *Tereos Academy*, comprend quatre modules de formation ayant pour objectif de former et de sensibiliser les collaborateurs aux droits et obligations découlant de différentes réglementations en matière d'éthique :

- Charte Ethique,
- Lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement d'organisations illicites,
- Anti-corruption,
- Protection des données à caractère personnel.



⁵ <https://tereos.com/app/uploads/2021/03/charte-ethique-fr-2021.pdf>

Démarche Achats Responsables

Matières premières agricoles

Tereos poursuit une stratégie d'intégration verticale, consistant à rassembler les différentes étapes de la chaîne de valeur, de la culture des matières premières agricoles à la commercialisation des produits qui en sont issus. La maîtrise de l'ensemble de chaîne de valeur permet au Groupe de contrôler les conditions de production et l'origine des produits (*pour plus de détails, cf. chapitre 5.1 Agriculture Durablement Performante*).

Les coopérateurs sont les premiers fournisseurs de matières premières de Tereos et la gestion durable des approvisionnements agricoles représente un enjeu prioritaire pour Tereos, qui y consacre une grande part de ses actions. Les matières premières agricoles, achetées par le Groupe et transformées dans ses usines, représentent environ deux-tiers du *Cost Of Sales* (coût des ventes) du Groupe. Environ 90% de ces matières premières agricoles sont achetées en direct auprès des 18 000 coopérateurs et agriculteurs partenaires de Tereos. Cette approche intégrée apporte au Groupe une meilleure connaissance des enjeux et une collaboration efficace avec l'amont agricole.

De plus, le Groupe s'appuie sur le référentiel de SAI Platform - *Sustainable Agriculture Initiative* – pour s'assurer d'une agriculture socialement et environnementalement responsable (*cf. infra, chapitre 5.1*). Cette démarche, basée sur l'auto-évaluation et la vérification par un organisme tiers, a été déployée pour les achats de betterave en France, en Roumanie et en République tchèque, ainsi qu'à La Réunion pour les achats de canne à sucre.

Autres achats

En dehors des achats de matières premières agricoles, le reste de la chaîne d'approvisionnement est suivi par la Direction des Achats du Groupe, via la démarche achats responsables. Le Groupe a pour objectif de choisir des partenaires industriels et commerciaux capables de garantir le respect, dans les pays dans lesquels ils interviennent, des principes éthiques fixés par Tereos dans sa Charte Ethique.

Les partenaires commerciaux de Tereos s'engagent à respecter l'ensemble des principes éthiques de Tereos tel que fixés dans la Charte Ethique. Celle-ci fait donc

partie intégrante de l'ensemble des contrats du Groupe. Tout partenaire débutant une relation contractuelle avec Tereos doit accepter la Charte Ethique du Groupe. La reconnaissance et le respect de la Charte Ethique ainsi que des valeurs et des principes qu'elle prône par les fournisseurs de Tereos est une condition préalable à tout contrat de fourniture avec une entité du Groupe.

Le Groupe s'engage à cesser, dès que possible, toutes relations avec un partenaire industriel et commercial qui ne respecterait pas l'un des principes éthiques ou des objectifs énoncés dans la Charte Ethique.

La Direction des Achats du Groupe a mis en place en 2018 une politique achats responsables, qui se décline suivant trois axes :

- Développement d'une culture achats responsables auprès des acteurs internes du processus achats :
 - Sessions de formation pour les acheteurs et extension aux autres acteurs du processus achats, prescripteurs, opérationnels.
- Intégration des fournisseurs dans la politique achats responsables du Groupe :
 - Sessions de formation pour les acheteurs et extension aux autres acteurs du processus achats, prescripteurs, opérationnels.
 - Encouragement des fournisseurs à devenir force de proposition sur les enjeux de développement durable,
 - Evaluation régulière de la performance RSE des fournisseurs par EcoVadis (*cf. infra*).
- Mise en oeuvre d'actions achats ciblées à fort enjeu :
 - Accélération du référencement de produits éco-responsables,
 - Amélioration du tri des déchets et des économies d'énergie des sites industriels du Groupe en lien avec la démarche de certification ISO 14 001,
 - Action ciblée sur la mise en place d'un processus de récupération de conditionnements en vue d'être réutilisés.

Intégration et suivi des fournisseurs

Afin d'intégrer les fournisseurs dans la politique achats responsables du Groupe, la Direction des Achats a mis en place une stratégie d'évaluation et un suivi des fournisseurs majeurs sur leur performance sociale et environnementale. La performance d'un couple produit-fournisseur est évaluée dès le référencement de celui-ci et suivi tout au long de la relation à travers, d'une part, des évaluations semestrielles et, d'autre part, des audits.

L'évaluation semestrielle des fournisseurs est menée en avril et en octobre par chaque acheteur pour tous les achats de la liste des achats critiques dont le chiffre d'affaire avec Tereos est supérieur à 100 000 € au cours des six derniers mois ou en cas d'incident majeur impliquant le fournisseur. Elle permet de vérifier la conformité d'un fournisseur face aux besoins du Groupe, mais également face aux évolutions des textes réglementaires et des référentiels qualité. L'évaluation de la performance des fournisseurs est construite à partir d'indicateurs et d'un bilan des incidents majeurs et des incidents mineurs récurrents enregistrés sur la période concernée.

Cinq critères sont pris en compte dans l'évaluation : qualité, sécurité, logistique, productivité, RSE (ce dernier critère étant évalué via les audits réalisés par EcoVadis). Les évaluations sont ensuite communiquées aux fournisseurs afin qu'ils en prennent connaissance et fournissent un plan d'action pour chaque non-conformité identifiée.

Ces évaluations semestrielles sont complétées par des audits, qui servent à vérifier que les fournisseurs du Groupe sont conformes à ses exigences sur les quatre premiers critères (qualité, sécurité, logistique, productivité) évoqués précédemment. Un audit peut ainsi survenir à différents stades de la relation :

- Lors du référencement d'un nouveau fournisseur,
- Systématique selon un cycle de trois ans pour des achats dits critiques, afin de détecter les risques et sécuriser nos achats (exemple : audits des stations de lavage, laboratoires d'analyses, entrepôts de stockage, ...),
- À la suite d'une non-conformité.

En 2020/21, 86 audits fournisseurs ont été réalisés : 16 audits de référencement, 68 audits systématiques et enfin deux audits de suivi pour non-conformité.

L'évaluation du critère RSE est réalisée dans le cadre d'une campagne annuelle, en partenariat avec EcoVadis. Cette plateforme indépendante d'évaluation des fournisseurs en matière de développement durable et de responsabilité sociétale repose sur quatre piliers : environnement, social et droits humains, éthique des affaires et achats responsables. En outre, chaque entreprise est également évaluée sur des problématiques essentielles en fonction de sa taille, de sa localisation et de son secteur d'activité.

En mars 2021, sur 545 fournisseurs sollicités pour répondre au questionnaire EcoVadis, 72% d'entre eux ont été évalués (et 15% sont en cours d'évaluation), représentant plus de 90% du chiffre d'affaires critique. Avec un score moyen de 54/100, leur performance est supérieure au score moyen de 43/100 constaté au niveau global EcoVadis. Les scores obtenus par les fournisseurs du Groupe sont intégrés aux revues de performance annuelles réalisées avec eux par la Direction des Achats. Les fournisseurs ayant obtenu un score inférieur à 45/100 au global ou sur l'un des piliers EcoVadis, doivent présenter un plan d'actions correctives.

Référentiels

Pour la quatrième année consécutive, le Groupe a figuré en 2020 parmi les entreprises les mieux notées par la plateforme EcoVadis, avec une note de 71/100 (niveau Or). Sur les 60 000 entreprises évaluées par EcoVadis, Tereos se place ainsi dans les 2% les mieux notées.

Le Groupe s'appuie également sur le référentiel SME-TA (*Sedex Members Ethical Trade Audit*) et est audité par ses clients ; en 2020/21, 20 sites du Groupe ont été certifiés. Ce référentiel incite les différents maillons des chaînes d'approvisionnement à s'orienter vers des pratiques éthiques et responsables. Il a été rédigé en collaboration avec des groupes mondiaux par SEDEX (*Supplier Ethical Data Exchange*).

Les audits SMETA sont conduits par des organismes tiers et portent sur la gestion environnementale, la santé et la sécurité du personnel, les normes du travail et l'éthique des affaires.

Pacte Mondial des Nations Unies

En 2017, le Groupe a rejoint le Pacte Mondial des Nations Unies, en s'engageant à respecter ses dix principes fondamentaux en matière de droits de l'homme, de droit du travail, d'environnement et de lutte contre la corruption⁶.

Intégrant ces principes dans sa stratégie et son action, Tereos s'engage ainsi à agir pour soutenir les Objectifs de Développement Durable (ODD) définis par les Nations Unies. Le Groupe a sélectionné sept de ces ODD, présentés ci-dessous⁷, en cohérence avec son activité et ses zones d'implantation :



Emprunt à impact positif

En juin 2020, Tereos Sucre & Énergie Brésil a signé le premier emprunt à impact positif au Brésil dans le secteur du sucre et de l'éthanol, pour un nouveau financement à long terme de 105 millions de dollars. Réalisé auprès d'un groupement de sept banques partenaires de longue date de Tereos, ce financement à cinq ans comprend dans sa structure une réduction du taux d'intérêt en contrepartie de l'atteinte d'objectifs de développement durable.

Avec cette démarche placée sous le signe de la durabilité, Tereos s'engage à atteindre quatre objectifs en matière de performance durable, calculés selon quatre indicateurs clés : la réduction annuelle des émissions de GES par tonne de canne à sucre traitée, la réduction annuelle de la consommation d'eau par tonne de

canne à sucre traitée, une hausse de production annuelle de canne à sucre certifiée et enfin l'obtention par le Groupe d'un meilleur score lors de l'évaluation formelle de ses critères environnementaux, sociaux et de gouvernance d'entreprise (ESG).

Dans le cadre de cet accord de financement, Tereos bénéficiera d'une réduction du taux d'intérêt du prêt pour chaque année d'atteinte de ces objectifs de performance durable, validé par un audit indépendant.

⁶ Voir table de correspondance en annexe 2
⁷ Voir table de correspondance en annexe 3



5. PRIORITÉS RSE

A travers ses priorités RSE, Tereos réaffirme ses engagements en réponse aux attentes sociétales : une alimentation saine et sûre, des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement et de la biodiversité, des produits issus de circuits courts, des énergies propres et renouvelables, et une industrie décarbonée. Ces engagements sont pleinement cohérents avec la vision et la stratégie de long-terme de Tereos. Ils s'appliquent à tous les domaines de son activité, et dans tous les pays où le Groupe opère.



5.1 AGRICULTURE DURABLEMENT PERFORMANTE

CONTEXTE

Tereos soutient un modèle d'agriculture durable pour anticiper les défis de demain : en 2050, la planète comptera près de 10 milliards d'habitants. Pour nourrir la population mondiale, il faudra augmenter la production agricole actuelle de plus de 70 %. Cette progression devra se faire en parallèle d'une évolution du modèle agricole, afin d'assu-

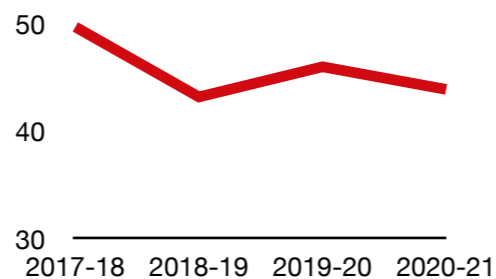
rer la préservation de la planète et de ses ressources. Le Groupe veut concilier croissance des rendements et pratiques respectueuses de l'environnement, en s'appuyant notamment sur son savoir-faire agronomique et sur la mise en oeuvre d'innovations technologiques.

RÉSULTATS



43,9

millions de tonnes de matières premières transformées en 2020/21 (46 millions de tonnes en 2019/20)⁸



Tonnages de produits agricoles traités (en Mt)

La baisse de production en betteraves, affectée par la jaunisse, explique la diminution générale du volume de matières premières transformées.

POLITIQUES ET PLANS D' ACTIONS

- Promouvoir une agriculture durablement performante en s'appuyant sur le savoir-faire agronomique des équipes Tereos et des agriculteurs afin de conjuguer compétitivité agricole et respect de l'environnement.
- Garantir une contractualisation pérenne des productions agricoles dans un contexte de volatilité accrue

- Adopter et appliquer un cadre éthique aux plus hauts standards pour le fonctionnement des Elus de la coopérative (Charte Ethique)
- Evaluer les pratiques du Groupe à partir de standards externes.
- Objectif 2020/21 : 75% des produits agricoles évalués ou certifiés durables.

62%

des produits agricoles du Groupe sont évalués ou certifiés durables (61% en 2019/20)

■ 2017-18 ■ 2019-20
■ 2018-19 ■ 2020-21



Part de produits agricoles certifiés ou évalués durables (en %)

Les progrès réalisés en céréales et en canne ont été négativement compensés par la baisse de production de betteraves, une matière première dont tout l'approvisionnement durable est déjà évalué.

Le modèle Tereos repose sur des relations de proximité pérennes avec ses coopérateurs, puis avec le milieu agricole dans son ensemble (fournisseurs, transporteurs...). Cette maîtrise de la chaîne de valeur, doublée d'une présence internationale, permet au Groupe d'assurer un approvisionnement issu de filières directes et sécurisées. Pour répondre aux défis du changement climatique, le Groupe aide les agriculteurs à améliorer leur résilience tout en réduisant l'empreinte environnementale de leur activité à travers de nouvelles pratiques, telles que l'agriculture de précision et l'agriculture raisonnée.

La gouvernance de l'enjeu Agriculture Durablement Performante est décentralisée au niveau des *Business Units*. En effet, tout en s'inscrivant dans un cadre commun, les éléments relatifs à cet enjeu sont variables en fonction des *Business Units* : la diversité des matières premières transformées, des profils de chaîne d'approvisionnement et les spécificités locales expliquent cette nécessaire adaptation.

Le Groupe a néanmoins engagé une réflexion transversale pour s'assurer que ces enjeux et les risques associés soient mieux couverts et gérés de manière cohérente. Une étude a été menée en 2020 auprès de l'ensemble des *Business Units* pour mieux appréhender la façon dont l'enjeu Agriculture Durablement Performante est géré, en termes de pilotage et de responsabilités.

Un des axes d'amélioration envisagés repose sur la création d'un réseau de référents pour les enjeux agricoles, piloté par l'équipe RSE. En complément, la mise en oeuvre de la nouvelle stratégie de développement durable du Groupe, intégrant notamment les problématiques de l'agriculture durablement performante, fera l'objet d'un suivi régulier auprès des *Business Units*, par le comité en charge de son pilotage. L'approche choisie pour cette stratégie, construite en consultation avec les *Business Units*, implique également leur responsabilisation sur l'atteinte des objectifs fixés avec chacune d'elles.

⁸ À la suite d'un changement méthodologique en 2020/21, les volumes sont exprimés après lavage (« clean »). Ce changement a été également appliqué aux volumes 2019/20 rétrospectivement.

ENGAGEMENTS

DEMARCHES MISES EN OEUVRE PAR TEREOS SUR L'AMONT AGRICOLE

Innovation & nouvelles technologies

L'innovation agronomique est un processus continu chez Tereos. La recherche de nouvelles techniques de production pour une agriculture durablement performante est au coeur des travaux du Service Agronomique. Elle s'exerce à travers de nombreux essais et expérimentations menés chaque année la Ferme Tereos Polyculture. Tel un laboratoire R&D agronomique à ciel ouvert, cette ferme teste de nouvelles techniques innovantes qu'elle déploie ensuite auprès des coopérateurs.

En 2020/21, ce sont plus de 6 000 micro-parcelles expérimentales de betterave, pomme de terre de féculé et luzerne qui ont été mises en place. La Ferme Tereos Polyculture permet de développer de nombreuses innovations, visant à améliorer la performance et la rentabilité des exploitations de des coopérateurs. Ainsi, chaque agriculteur coopérateur bénéficie des meilleures techniques disponibles au travers des conseils personnalisés de son responsable de secteur.

Pour augmenter la rentabilité des exploitations, le Groupe s'appuie également sur le digital et les nouvelles technologies : captation et analyse d'images par drones et satellites, utilisation d'algorithmes, installation de stations de travail mobiles pour effectuer des relevés au plus près des champs. L'utilisation de drones permet notamment de cartographier la présence d'adventices dans les parcelles, de réduire significativement les intrants ou encore d'estimer le niveau de biomasse et donc le rendement.

Pour la pomme de terre, la gestion du mildiou est un enjeu majeur pour les coopérateurs producteurs de pomme de terre de féculé. Afin de sécuriser la production, Tereos a déployé un réseau d'environ 115 stations météo connectées, pour accompagner le développement de l'Outil d'Aide à la Décision (OAD) Mileos. Utilisé par plus de 90% des coopérateurs féculiers de Tereos, Mileos leur permet de raisonner le recours aux intrants, en ajustant la stratégie de lutte fongique selon le risque. L'utilisation de l'OAD Mileos révèle une

économie de trois à cinq interventions selon l'année et donc une réduction de l'impact environnemental, tout en garantissant de bonnes performances économiques.

Un nouveau projet digital, l'application « *Mes Silos by Tereos* », permet depuis la campagne 2020/21 aux coopérateurs de notifier en temps réel les équipes Tereos des changements de statuts de leurs silos, grâce à la géolocalisation. Cet outil d'échange d'informations optimise la logistique d'enlèvement des silos et permet aux utilisateurs de comparer leurs indicateurs clés (rendement, tare terre, richesse) par rapport aux autres coopérateurs.

Enfin, à La Réunion, le centre de recherche eRcane, fondé en 1929, joue un rôle majeur dans la valorisation de la canne à sucre, afin d'en accroître la production, la rentabilité et la pérennité. Les travaux de recherche menés par eRcane, en partenariat avec le Cirad (Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement) contribuent à l'innovation agricole selon deux axes principaux :

- La sélection variétale : ce programme d'eRcane identifie, parmi un large panel de variétés créées annuellement, celles offrant une meilleure résistance aux aléas climatiques et des aptitudes agronomiques supérieures aux variétés commercialement plantées à La Réunion.
- Les techniques culturales : ce programme de R&D propose aux planteurs, via des parcelles de démonstration, des pratiques culturales environnementalement respectueuses et économiquement performantes. Les sujets de recherche principaux portent notamment sur la maîtrise des adventices, la fertilisation minérale, le travail du sol et la mécanisation.

Conseil agronomique

Le Service Agronomique de Tereos Sucre France a pour rôle d'identifier et de mettre en oeuvre des axes de progrès et d'innovation agronomique, notamment dans le cadre des évolutions du modèle agricole et de la réglementation. Il participe en tant qu'expert aux différentes commissions métiers de la coopérative et agit comme conseil scientifique. Ses travaux portent notamment sur l'amélioration des rendements et la qualité des productions agricoles, conduisant à développer un modèle d'agriculture durablement performante. Tous les coopérateurs de Tereos ont accès à des conseils agronomiques ; en moyenne sont organisées quatre rencontres techniques par an entre chaque coopérateur et un responsable de secteur de la coopérative.

Au coeur des enjeux liés aux cultures, le Service Agronomique mène des expérimentations au sein des régions afin d'identifier les bonnes pratiques à partager. Protection de la culture, désherbage alternatif, conservation des matières premières : quel que soit le sujet d'étude d'un essai, lorsque l'un d'entre eux est mis en place chez un coopérateur, un suivi s'opère tout du long avec les agronomes. Ces derniers rédigent tous les ans des synthèses d'expérimentations et des recommandations pour les années suivantes : ces rapports sont répertoriés au sein d'un *Agrobook* dédié à chacune des cultures du Groupe.

Engagements dans le cadre du plan de prévention de la filière betterave-sucre

En 2020, les betteraviers de France et d'autres pays producteurs européens, ont fait face à une crise provoquée par le virus de la jaunisse, transmis par les pucerons. À la suite d'un hiver doux et d'un printemps chaud, les vols de pucerons ont été particulièrement intenses et précoces : le virus s'est développé massivement sur l'ensemble des régions productrices françaises. La croissance de la betterave et donc la production ont été fortement pénalisées, avec des pertes de rendement pour la filière de l'ordre de 30% par rapport à la moyenne quinquennale. Cette crise de la jaunisse fragilise l'ensemble du secteur sucrier, et l'expose à un risque d'abandon de la betterave par certains agriculteurs au profit d'autres cultures dans leur rotation.

Le risque d'être exposé au virus de la jaunisse était auparavant contrôlé par les agriculteurs betteraviers via le recours à des solutions de traitements de semences à base de néonicotinoïdes. Depuis

Le Service Agronomique met également l'accent au niveau de ses essais sur la façon dont les productions de Tereos s'intègrent dans les systèmes de culture (dates de semis, de récolte, etc.), avec pour objectif de créer de la valeur à l'échelle des exploitations. Parmi les grands axes de travail des agronomes du Groupe : l'expérimentation variétale. La génétique est un levier majeur d'innovation face à des problématiques liées notamment au changement climatique, à la résistance aux maladies et à l'amélioration du rendement. Le Service Agronomique mène ces travaux à l'échelle européenne, dans le cadre de partages d'expérience avec la République tchèque ou la Roumanie, qui transforment également de la betterave sucrière.

Les équipes du Pôle Coopérateurs accompagnent également les coopérateurs pour réduire l'usage des produits phytosanitaires en identifiant avec eux des pratiques durables autour de la recherche variétale, du désherbage mécanique, du biocontrôle (méthode de protection des végétaux basée sur l'utilisation de mécanismes naturels) ou encore de la protection des sols.

2018, l'utilisation de solutions phytopharmaceutiques contenant des substances actives de la famille des néonicotinoïdes n'est plus autorisée en Europe. De nombreux pays européens ont néanmoins eu recours aux dérogations prévues par le droit européen.

Sur la base des études scientifiques disponibles et compte tenu de l'absence de floraison de la betterave avant sa récolte, la France a promulgué, le 14 décembre 2020, une loi modifiant les dispositions issues de la loi biodiversité du 8 août 2016. Cette dérogation permet, dans des conditions définies, d'utiliser jusqu'en 2023 des semences enrobées avec des néonicotinoïdes, pour les seules cultures de betterave sucrière. Le Conseil d'Etat a validé cette loi le 15 mars 2021. En l'absence d'alternative viable, ces dispositions visent à accorder un délai suffisant pour conduire les travaux de recherche afin de mettre au point des nouvelles méthodes efficaces pour lutter contre la jaunisse.

En septembre 2020, l'Association Interprofessionnelle de la Betterave et du Sucre (AIBS), dont Tereos est membre, a publié un plan de prévention de l'ensemble de la filière betterave-sucre, pour établir un processus de transition vers une culture de la betterave sans néonicotinoïdes, à horizon 2024 au plus tard. Ce plan prévoit de cibler l'usage des néonicotinoïdes et prévenir leur impact potentiel sur les pollinisateurs, à travers quatre axes principaux :

- La surveillance de la réalité du terrain
- La mise en pratique de toutes les solutions alternatives aux néonicotinoïdes
- La protection des pollinisateurs et de la biodiversité
- Le partage des connaissances et des fruits de la recherche.

Le deuxième engagement de ce plan consiste à conduire des opérations pilotes en conditions réelles, sans néonicotinoïdes : 53 planteurs volontaires (dont une vingtaine de coopérateurs de Tereos) vont mettre à disposition près de 450 hectares de betteraves, grâce un réseau de fermes pilotes représentatives de l'ensemble de la zone betteravière.

À côté de ce plan de prévention, Tereos est activement engagé avec l'ensemble de la filière, dans le développement de solutions alternatives. Un Plan National de Recherche et Innovation (PNRI) sera mené durant les trois prochaines années par l'Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement (INRAE) et l'Institut Technique de la Betterave (ITB). Il vise à trouver des alternatives opérationnelles aux néonicotinoïdes, en amplifiant le travail de recherche entamé ces dernières années avec les semenciers.

Les deux instituts vont travailler de manière conjointe autour de quatre grandes thématiques :

- L'amélioration du diagnostic et du conseil aux agriculteurs.
- La mise en place de mesures pour favoriser les régulations naturelles de pucerons à l'échelle de l'environnement des plantes, des cultures et des paysages.
- La lutte contre les pucerons au moyen de nouveaux aphicides de synthèse et de produits de biocontrôle.
- L'exploitation des systèmes de défense naturelle (variétés tolérantes, amélioration de l'état nutritif des plantes, résistances croisées ...).

Les équipes agricoles de Tereos sont pleinement mobilisées auprès des coopérateurs pour transmettre les avancées de la recherche de façon régulière, afin qu'ils se les approprient rapidement, permettant ainsi la pérennisation la culture de la betterave dans les exploitations.

Protection de la biodiversité

Les cultures cultivées par les coopérateurs et agriculteurs fournisseurs de Tereos sont des cultures adaptées au climat et terroirs locaux. La vision du Groupe est de produire un produit de qualité, sûr, avec un rendement satisfaisant et une maîtrise de l'empreinte environnementale.

De nombreuses pratiques, d'ores et déjà engagées par les coopérateurs et agriculteurs partenaires de Tereos, contribuent au maintien de la qualité des milieux : pratiques agroécologiques, systèmes herbagers, systèmes de cultures à bas niveaux d'intrants, agroforesterie, etc. De plus, le Groupe encourage les bonnes pratiques agricoles favorisant la biodiversité, comme par exemple :

- Favoriser la biodiversité avec le stockage des betteraves : les agriculteurs peuvent semer les aires (hors parcelle) de stockage des betteraves afin d'implanter des espèces mellifères. L'objectif est de stabiliser ces espaces, d'éviter la prolifération d'espèces indésirables et de favoriser l'habitat pour les insectes auxiliaires. Depuis 2021, Tereos propose à ses coopérateurs d'implanter des bandes fleuries avec des couverts à base de semences mellifères, afin de constituer une source alimentaire pour les pollinisateurs.
- Protéger la biodiversité lors des coupes de luzernes, afin de perturber au minimum le gibier présent dans les parcelles. L'objectif est d'adopter des bonnes pratiques d'avancement avec les machines de récolte : réduire la vitesse d'avancement et mettre en place une barre d'effarouchement pour permettre au gibier de se décaler. De plus, Tereos s'est engagé, en 2021 dans le projet Apiluz, porté par l'association Symbiose, pour laisser une bande non fauchée de 3 mètres de large dans les parcelles. L'objectif est de développer la ressource alimentaire des pollinisateurs et améliorer l'état de santé des abeilles grâce à la luzerne.

- Développer les pratiques alternatives aux intrants de synthèse, en privilégiant la fertilisation organique à la fertilisation minérale et en mettant en place des bandes fleuries qui permettent une couverture tout au long de l'année. Ces dernières contribuent à attirer, maintenir et favoriser certaines formes de biodiversité fonctionnelle et sont également sources de nectar et de pollen, permettant une plus grande présence d'insectes auxiliaires.

Le plan de prévention de la filière betterave-sucre (cf. supra) prévoit également d'optimiser les pratiques pour protéger et favoriser les pollinisateurs et les auxiliaires des cultures. L'engagement pris par la filière, et auquel Tereos contribue, consiste à implanter, sur la base de l'expertise des réseaux apicoles locaux, 4 000 hectares de surfaces de plantes mellifères (luzernes d'été, bandes fleuries, jachères mellifères, etc.) sur l'ensemble des exploitations betteravières à horizon 2023.

Au Brésil, les producteurs de canne à sucre suivent une méthode de préparation de sol qui consiste à ameublir, sans retournement, une couche compacte du sol. L'objectif est de redonner de la perméabilité au sol en améliorant le drainage naturel et en préservant la biodiversité du sol. Cette méthode est parfois complétée par un système de cultures en courbes de niveau qui permet de réduire la formation de ravines et de rigoles lors d'un ruissellement important. La mécanisation permet aussi de limiter au maximum le phénomène de compaction qui affecte la disponibilité en eau et en air des sols et de préserver leur capacité d'infiltration.

Par ailleurs, les équipes agricoles favorisent la plantation de crotalaire (*crotalaria juncea*) dans le cadre de la rotation des cultures. Cette légumineuse fourragère contribue à la fixation d'azote dans le sol (environ 300 kg/ha) et joue un rôle d'engrais vert améliorant la fertilité des sols. Plante de couverture, la crotalaire diminue les opérations de désherbage et participe à la lutte contre l'érosion et la dégradation des sols.

A La Réunion, le service Techniques Culturelles, rattaché au centre de recherche eRcane (cf. supra), travaille sur la préservation des sols et a développé plusieurs thématiques de recherche-développement :

- Le travail minimal du sol en plantation pour limiter les risques d'érosion hydrique liés aux pentes et à la pluviométrie importante en saison cyclonique ;
- La valorisation des matières fertilisantes d'origine résiduaire afin de préserver et d'augmenter l'activité biologique des sols et ainsi d'améliorer la productivité au champ tout en conservant une biodiversité essentielle.

SUIVI DE LA PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE DE L'AMONT AGRICOLE

Référentiels de durabilité

Pour faire face aux enjeux climatiques et démographiques, Tereos accompagne ses coopérateurs ou partenaires à travers le monde, afin de préserver à long terme les ressources naturelles. Dans ce contexte, Tereos s'engage pour une agriculture respectueuse de l'environnement, en s'appuyant sur des référentiels exigeants. En ligne avec la vision du Groupe, ceux-ci soutiennent le développement d'une agriculture socialement et environnementalement responsable.

Le référentiel de SAI Platform - *Sustainable Agriculture Initiative Platform* - a été créé par Nestlé, Unilever et Danone pour promouvoir un socle commun de pratiques agricoles durables compétitives, de l'amont à l'aval de la filière. Première coopérative sucrière à rejoindre ce référentiel en 2015, Tereos est maintenant depuis six ans membre actif du développement du référentiel et a tout d'abord déployé cet outil auprès de ses 12 000 coopérateurs en France, pour valoriser au mieux leurs matières premières agricoles.

Après une première évaluation réussie en 2016, celle-ci a été renouvelée en 2019, avec 100% des coopérateurs évalués 'or' ou 'argent'. Avec 8 points de plus que lors du précédent audit, la part croissante d'exploitations évaluées 'or' démontre l'engagement des coopérateurs Tereos dans une agriculture durable et performante. Le Groupe a étendu ce dispositif à la République tchèque en 2017 (renouvelé en 2020), puis à la Roumanie et à la Réunion en 2019.

En 2020, le Groupe a également fait évaluer ses céréales (blé et maïs) selon le référentiel de SAI Platform : au sein de Tereos Starch & Sweeteners Europe (TSSE), ce sont plus de 38 000 agriculteurs partenaires qui répondent d'ores et déjà aux critères de durabilité du référentiel. Chez Tereos Iberia, filiale espagnole du Groupe, l'ensemble des fournisseurs ont reçu une attestation de vérification, dont 80% ont été classés 'or' ou 'argent'. Ces efforts ont permis à TSSE de dépasser son objectif de 75% de matières premières évaluées durables à la fin de 2020 (78%).

Au Brésil, le Groupe encourage le déploiement de Bonsucro, un standard de durabilité destiné à diminuer

les risques sur l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement de la canne à sucre, de la culture jusqu'aux produits finaux (éthanol et sucre). C'est un standard exigeant qui intègre plus de 200 paramètres à renseigner, axés notamment sur le respect des droits de l'homme et de l'environnement. Ces paramètres, traduits par 53 indicateurs, doivent être respectés par les fournisseurs de canne à sucre. En 2020/21, 30% de la canne à sucre transformée par Tereos au Brésil est certifiée ainsi que cinq de ses sept sucreries.

Enfin, le Groupe s'appuie également sur le référentiel 2BSvs, certification relative à la production durable de biomasse et qui concerne notamment les producteurs de biocarburants, bioliquides et biogaz. Cette certification permet une reconnaissance internationale des produits commercialisés selon les conditions de durabilité fixées par la directive européenne 2009/28/CE : zones de production de la biomasse, réduction des émissions de gaz à effet de serre. Tereos peut ainsi certifier 100% de sa production betteravière destinée à la production de bioéthanol. En 2020/21, Tereos compte 14 sites certifiés 2BSvs.

Haute Valeur Environnementale

En complémentarité avec le sucre conventionnel et le sucre biologique, Tereos a poursuivi en 2020 le développement de son offre en proposant une gamme de sucre issu de betteraves Haute Valeur Environnementale (HVE). L'objectif est d'une part de soutenir et de valoriser les démarches de développement durable des agriculteurs ; et d'autre part de répondre aux attentes sociétales, tant en termes de durabilité environnementale que de traçabilité.

Le référentiel HVE, mis en place à la suite du Grenelle de l'Environnement (2008) repose sur quatre piliers : la protection de la biodiversité, la stratégie phytosanitaire, la gestion de la fertilisation et la gestion de la ressource en eau. Contrairement au niveau 2 de la certification, qui engage une obligation de moyens, la Haute Valeur Environnementale (niveau 3) s'appuie sur une obligation de résultats, mesurée par des indicateurs de performance environnementale.

La Haute Valeur Environnementale correspond au niveau le plus élevé de la certification environnementale des exploitations agricoles. Il s'agit d'une démarche volontaire et accessible à toutes les filières, mise en oeuvre par les agriculteurs pour valoriser leurs bonnes pratiques agroécologiques sur l'ensemble de leur exploitation.

La première campagne test a été initiée sur le site d'Artenay, avec une quinzaine d'associés et environ 400 hectares de betteraves HVE. Après cette phase pilote, et selon l'évolution des marchés, le Groupe envisage d'élargir cette démarche à ses autres bassins d'approvisionnement. Tereos a en effet pour ambition de devenir leader dans la production et la commercialisation de sucre de betteraves HVE, en proposant une gamme complète à destination des industriels (B2B) et des consommateurs finaux (B2C). Dès le printemps 2021, du sucre de betteraves HVE à la marque Béghin Say sera commercialisé en grandes surfaces, aux côtés du sucre bio de betteraves Béghin Say 100 % français.

Agriculture biologique

La durabilité et la traçabilité ont pris une place importante dans les attentes des consommateurs. Parmi ces nouvelles tendances, les produits issus de l'agriculture biologique connaissent une forte croissance de notoriété. Tereos est un acteur précurseur dans la distribution de sucre de canne biologique en Europe depuis plus de 15 ans.

En 2018, Tereos Sucre France a démarré le développement d'une gamme en propre, à partir de betteraves françaises, avec l'avantage-clé pour les clients européens du Groupe d'être un produit local. Après des essais agronomiques et industriels concluants en 2018, l'usine d'Attin a été en 2019 la première sucrerie à être certifiée bio par Ecocert et à proposer du sucre de betterave bio français. Les équipes Tereos se sont mobilisées aux côtés d'une trentaine d'agriculteurs bio et en conversion, engagés pour une surface de l'ordre de 200 hectares, pour les accompagner dans la mise en oeuvre de nouvelles techniques adaptées au bio. Le sucre produit a été vendu en priorité aux clients industriels du Groupe, pour les secteurs des boissons, de l'épicerie sucrée et de la confiserie.

L'année 2020 a marqué une montée en puissance des ambitions du Groupe, avec une augmentation des surfaces de betteraves bio passées de 200 à 500 hectares, ainsi que le doublement du nombre de producteurs (plus de 60, répartis dans les Hauts-de-France, l'Île de France, le Centre-Val de Loire et le Grand Est).

Reflète de la stratégie de diversification du Groupe, le développement bio de Tereos dépasse la seule production de sucre bio :

- Les protéines végétales : depuis 2019, les gammes de spécialités végétales *Epi&Co* et *EpiWit* (cf. chapitre 5.5), sont disponibles en version certifiée bio. *Epi&Co* est la première activité à base de produits amyliques de Tereos à recevoir la certification biologique.
- L'alcool bio : en 2021, le Groupe a étendu sa gamme avec la production d'alcool de betterave bio. Tereos a obtenu, pour la première fois en France, la certification Cosmos, attribuée aux acteurs de la filière cosmétique biologique. Cet alcool est produit à la sucrerie-distillerie d'Artenay et est issu de betteraves bio transformées à la sucrerie d'Attin. Cette première production d'alcool de betterave bio française répond ainsi aux attentes des clients de Tereos des secteurs de la parfumerie et de la cosmétique, dont certains sont implantés dans la *Cosmetic Valley*, à proximité de l'usine.
- La nutrition animale : Tereos a ainsi lancé, en 2019/20, une campagne pilote de luzerne C2 (arrivée en deuxième année de conversion bio) sur l'un des sites de déshydratation de Tereos Nutrition Animale (TNA), à Pleurs dans la Marne. Trois coopérateurs, en conversion bio et établis à proximité du site, ont mené avec succès une campagne test sur 60 hectares, soit une production de luzerne déshydratée de plus de 600 tonnes. Pour la campagne de 2020/21, une dizaine de coopérateurs s'est inscrit dans cette démarche avec près 170 hectares de luzerne bio et C2 cultivés. Les pulpes surpressées des betteraves bio transformées à l'usine d'Attin sont également incluses dans l'offre de nutrition animale bio.

France : bilan de la campagne 2020/21

La campagne betteravière 2020/21 s'est déroulée dans un contexte inédit, du fait de l'épidémie de Covid-19, mais a également été fortement marquée par la sécheresse et des attaques de jaunisse virale. Les surfaces emblavées en betterave sucrière par les coopérateurs de Tereos ont augmenté de 3,5% en 2020 par rapport à la campagne précédente, mais les rendements agricoles ont été significativement impactés dans certaines régions : une baisse moyenne de 26% a été constatée par rapport à la moyenne quinquennale. Les impacts de la jaunisse ont été hétérogènes selon

les régions, avec des pertes de rendement très marquées au sud de Paris. En conséquence, le Groupe a décidé de retarder son calendrier de démarrage des activités industrielles dans les régions touchées. Cette mesure a visé à permettre aux coopérateurs affectés de disposer d'une période de végétation plus longue, favorable au rendement. Sur le plan industriel, la performance des usines a été très bonne avec un des meilleures cadences de ces dix dernières années.

Brésil : bilan de la campagne 2020/21

Tereos Sucre & Energie Brésil a enregistré un record de production en transformant 20,9 millions de tonnes de canne à sucre dans ses sept unités pendant la campagne 2020/2021, soit le plus grand volume de broyage jamais réalisé de son histoire. Au cours de la précédente campagne, Tereos Sucre & Energie Brésil avait transformé 19 millions de tonnes. Malgré les conditions climatiques défavorables (sécheresse prolongée), le Groupe a également enregistré un record historique sur le plan de la productivité agricole, avec un rendement moyen de 12,2 tonnes de sucre par hectare (11 tonnes lors de la campagne 2019/20).

Cette hausse des rendements a été soutenue par les investissements du Groupe dans les technologies de production agricole, l'amélioration de la sélection variétale et l'évolution de la transformation digitale, avec une utilisation plus précise des données, améliorant ainsi les indicateurs opérationnels. Dans un contexte de prix mondiaux du sucre favorables, le mix de production de Tereos s'est décomposé en 63% de sucre et 37% d'éthanol. La production de sucre a atteint un record de 1,9 million de tonnes (+19 % par rapport à la campagne 2019/20) et la production d'éthanol a représenté un volume de 730 millions de litres.

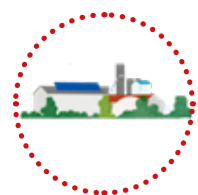


5.2 IMPACT ENVIRONNEMENTAL

CONTEXTE

En tant qu'industriel et coopérative, Tereos a choisi de porter une attention particulière à la réduction de son impact environnemental, notamment par la réduction de l'empreinte carbone de ses actifs industriels, la protection de la ressource en eau, la maîtrise de ses rejets, le recyclage de ses résidus et l'amélioration de la qualité de l'air. Le Groupe s'engage également en faveur de la transition énergétique à travers la transformation de ses résidus en électricité verte.

RÉSULTATS



27%

des sites du Groupe sont certifiés ISO 14 001 (système de management environnemental) en 2020/21. (27% en 2019/20)



Le nombre de sites certifiés ISO 14 001 est resté stable en 2020/21

■ 2017-18 ■ 2019-20
■ 2018-19 ■ 2020-21



Part des sites certifiés ISO 14001 (en %)

■ 2017-18 ■ 2019-20
■ 2018-19 ■ 2020-21



Part de matières premières agricoles valorisées (en %)



99%

des matières premières sont valorisées en 2020/21 dans le Groupe. (99% en 2019/20)



Le Groupe a poursuivi l'amélioration de son taux de valorisation (+0,2%), toujours supérieur à 99%.



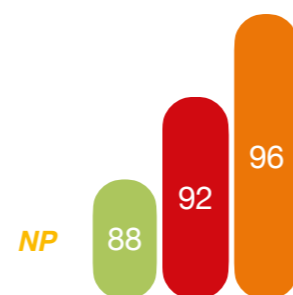
96%

est le taux de restitution de consommation et de la destination de l'eau au sein du Groupe (hors Tereos Mozambique)⁹ (92% en 2019/20)



L'augmentation de la part des volumes d'eau retournés au milieu naturel s'explique en partie par l'inclusion des volumes de TSOI.

■ 2017-18 ■ 2019-20
■ 2018-19 ■ 2020-21



Consommation et destination de l'eau (taux de restitution en %)

NP = indicateur non-publié

⁹ A la suite d'un changement méthodologique en 2020/21, les volumes d'eau restitués par Tereos Sucre Océan Indien sont désormais inclus dans cet indicateur. Ce changement a été également appliqué aux volumes 2019/20 rétrospectivement.

ENGAGEMENTS

- Valoriser toutes les composantes de la plante
- Améliorer le bilan eau et maîtriser les rejets
- Augmenter le nombre de sites certifiés ISO 14 001 (système de management environnemental)

POLITIQUES ET PLANS D' ACTIONS

En 2019, Tereos a travaillé à élaboration d'un plan stratégique « Durabilité » pour ses filiales Tereos Sucre France et Tereos Starch & Sweeteners Europe, avec pour objectif de la finaliser en 2020. Ce plan stratégique, défini dans un premier temps à l'échelle européenne, a également été décliné en 2020/21 au sein de l'ensemble des *Business Units* dans le monde. Cet engagement s'inscrit dans le plan d'excellence opérationnelle du Groupe. Inscrites dans le plan stratégique, la partie énergétique et la contribution du Groupe à la transition énergétique sont des points d'attention très forts chez Tereos.

A titre illustratif, Tereos Sucre France a mis en place un système de management environnemental qui prend en compte ces enjeux. Les plans d'action mis en oeuvre par cette Business Unit visent notamment à :

- Maîtriser et réduire les émissions atmosphériques. Un programme pluriannuel d'investissements permet de mettre en oeuvre des nouvelles techniques associées aux installations de combustion ;

- Maîtriser l'impact des activités sur le milieu aqueux : en organisant un suivi régulier des rejets, en maintenant la performance des installations de traitement des eaux usées et en menant un programme pluriannuel d'optimisation des consommations d'eau ;
- Maintenir un taux de valorisation des déchets à plus de 98% par la recherche régulière de filières de traitement et l'organisation du tri sélectif ;
- Maîtriser les impacts des sites vis-à-vis des riverains par des actions visant à réduire les nuisances olfactives, accompagnées des études réglementaires sur les bruits et d'une communication régulière avec les parties prenantes externes.

Enfin, le Groupe a pour ambition l'intégration des principes de l'éco-conception afin d'anticiper la fin de vie des produits, de rationaliser les emballages et d'optimiser la gestion des déchets.

Repenser l'utilisation de l'eau

L'eau est au coeur des préoccupations du Groupe, qui s'attache à réduire son utilisation d'eau, optimiser la qualité des eaux rejetées en usine et les recycler. La production de sucre de betterave est une activité industrielle structurellement excédentaire sur le plan de la gestion de l'eau. La capacité à valoriser intégralement cette eau est une des caractéristiques de la politique de développement durable de Tereos. La récupération de l'eau condensée, issue du processus de fabrication, est notamment utilisée pour des essais hydrauliques, l'épandage des sols ou encore la fertirrigation.

Trois sites industriels (Artenay, Boiry-Sainte-Rictrude et Connantre) ont mis en place des réseaux de fertirrigation fournissant aux agriculteurs, exploitants à proximité des usines concernées, l'eau issue des bassins des sucreries. Ces eaux riches en minéraux, car majoritairement issues du lavage des betteraves apportent un double bénéfice à l'agriculteur : elles lui évitent de puiser dans le milieu naturel et apportent des éléments minéraux à la terre. Les activités de fertirrigation du site de Boiry-Sainte-Rictrude par exemple représentent en moyenne un volume de 90 000 m3 d'eau distribués par semaine sur la durée de la campagne.

En France, plusieurs sites se sont dotés de bassins de stockage - notamment les usines de Connantre (150 000 m³), Boiry-Sainte-Rictrude (165 000 m³) ou encore Chevrières (65 000 m³) - soit une économie globale de 380 000 m³ par an d'eau non prélevée dans le milieu naturel. Pour un site comme celui de Connantre, l'aménagement d'un bassin de stockage a permis de réduire en 2019/20 les prélèvements d'eau de 50%.

En 2020, le site d'Artenay a fortement réduit ses prélèvements d'eau dans la nappe phréatique, par la mise en place d'améliorations techniques et de progrès organisationnels (amélioration du recyclage des vinasses, réduction de la consommation d'eau déminéralisée, etc.). Ces optimisations représentent une diminution de 25% de la consommation annuelle du site. Enfin, sur le site de Connantre, la construction d'un nouveau lavoir d'une plus grande capacité (30 000 tonnes), opérationnel en septembre 2021, est en cours. Ce nouvel équipement permettra de diminuer le volume d'eau en circulation d'environ 50%.

Par ailleurs un programme R&D qui vise à la sélection de nouvelles technologies d'épuration et de recyclage des eaux de process a été mis en place en Europe.

Au Brésil, Tereos Sucre et Energie Brésil a lancé le programme GOTA (gestion, optimisation et traitement de l'eau) où chacune des étapes de production de sucre, d'éthanol et d'énergie sont passées au crible pour identifier de nouvelles opportunités de réduction de consommation d'eau. L'objectif pour Tereos Sucre et Energie Brésil est d'atteindre 0,5m³ d'eau par tonne de canne à sucre traitée d'ici 2024.

Dans le cadre de ce programme, une initiative de recyclage des eaux industrielles a été mis en oeuvre en 2020 sur le site de São José. Le projet consiste à mettre en place un circuit en cascade, dans lequel les eaux captées des rivières et des puits ne sont utilisées que dans les zones vraiment essentielles. En complément, l'ambition est de créer des opportunités de réutilisation des eaux et effluents : par exemple, les flegmes (liquide de distillation) sont réutilisés pour le nettoyage des circuits de refroidissement. Ce système permet de réduire le recours aux ressources hydriques et d'optimiser le circuit de l'eau dans l'usine. Une seconde phase est prévue en 2021/22 avec l'automatisation de la visualisation des débitmètres d'eau, afin de mesurer plus précisément les flux et de cartographier les éventuelles pertes d'eau.

D'autre part, Tereos contribue au programme « *Olhos d'agua* », qui a déjà permis de réhabiliter cinq sources, dans la région du nord-est de São Paulo, et s'emploie à en réhabiliter deux autres. Ce programme a pour vocation le reboisement de zones naturelles autour des sources, pour donner au sol des conditions favorables à l'infiltration des eaux pluviales, conduisant à une augmentation de la quantité d'eau et à l'amélioration de sa qualité.

Espagne : préserver la ressource eau avec l'osmose inverse

Sur le site de l'amidonnerie de maïs Tereos Starch & Sweeteners de Saragosse, une usine d'osmose inverse permet de fournir de l'eau de haute qualité, essentielle au processus industriel. Cette technologie de purification d'eau sert notamment à débarrasser l'eau issue de forage de ses ions (sels), de petites particules et de potentiels microbes. Grâce à ce système, les échangeurs d'ions pour la déminéralisation

du glucose durent 40% plus longtemps et le site de Saragosse a ainsi diminué de façon remarquable sa consommation d'eau en milieu naturel. Les économies annuelles constatées grâce à l'utilisation de l'osmose inverse se montent à plus de 135 000 m³ d'eau.

Rejets dans l'air

En France, le dernier bilan carbone (réalisé en 2020 sur les données 2019) a montré que les postes les plus significatifs en matière d'émissions de gaz à effet de serre au sein de la chaîne d'approvisionnement de Tereos Sucre France se partageaient entre, d'une part, la culture amont de la betterave (entre 20 et 25%) et, d'autre part, les transformations industrielles (entre 65 et 70%).

La disparition progressive du charbon dans la fourniture énergétique de Tereos Sucre France par l'installation de nouvelles chaudières à gaz contribue à la réduction des émissions atmosphériques (-40% des émissions de CO₂ et -90 % celles de poussières), liées aux activités industrielles des sucreries et distilleries. Ainsi, les sucreries de Chevrières et Lillers ont remplacé leurs chaudières charbon par des chaudières gaz entre 2019 et 2020. Enfin, les travaux préparatoires à la conversion du site d'Escaudoeuvres ont été lancés début 2020, pour une mise en service en 2022.

Le projet de Tereos Nutrition Animale, en cours de déploiement sur ses sites, consiste à installer des in-

jecteurs biomasse sur les lignes de séchage. L'investissement est soutenu par l'ADEME (Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) et fait partie des projets retenus dans le cadre du Plan « *France Relance* » (cf. encadré infra, chapitre 5.3). La mise en service est prévue en mai 2021 sur le site de Pleurs et permettra d'atteindre un objectif de réduction des émissions de CO₂ de 70%.

Enfin, le site Tereos Starch & Sweeteners Europe de Nesle a installé en 2020 deux nouvelles chaudières *back up* qui permettent de produire de la vapeur en période de maintenance des autres équipements et de réduire les rejets dans l'atmosphère : ces chaudières n'émettent en effet que 35 à 40 mg de NO_x (oxyde d'azote), tandis que la norme se situe à 100 mg. Un projet en phase d'étude a également été lancé sur la possibilité d'enrichir les activités de l'usine avec la production sur place d'hydrogène vert (sans émissions de CO₂), nécessaire à la fabrication de polyols, en s'appuyant sur l'énergie éolienne ou photovoltaïque.

Réduction des nuisances olfactives et sonores

En France, pour lutter contre les émissions olfactives liées à ses activités industrielles, Tereos a nommé en interne sur tous ses sites un « nez » en charge du relevé des nuisances dues notamment aux processus de transformation de la betterave. Des efforts spécifiques ont été mis en place sur le site d'Artenay pour donner suite aux plaintes envoyées par l'association « *Bien vivre à Artenay* ». Ces efforts passent par le déploiement autour des bassins de plaques en gel destinées à capter les odeurs mais surtout à une meilleure qualification et gestion des effluents afin de limiter les processus biologiques odorants (séparation de flux, aération, etc.).

Dans d'autres sites (Chevrières, Lillers), Tereos a mis en place, en partenariat avec la société Odometric, des observatoires des odeurs, reposant sur l'implication de riverains volontaires. Ceux-ci effectuent des relevés plusieurs fois par semaine pour signaler toute gêne olfactive générée par les installations du Groupe. Ce travail d'observation permet d'identifier et d'évaluer les gênes olfactives générées, afin de trouver des solutions pour les limiter, comme par exemple l'usage de traitements biologiques dans les bassins d'effluents pour accélérer la dégradation organique.

En Espagne, le site de Saragosse a mené au cours des dernières années d'importants investissements pour diminuer les nuisances environnementales de l'usine situées à proximité de zones résidentielles. Le site a notamment revisité ses processus industriels en travaillant avec les universités et les fournisseurs ce qui lui a permis d'éliminer 95% des odeurs qui sont désormais non détectables en dehors de l'usine. Le site a également réduit les nuisances sonores en utilisant des matériaux de protection acoustiques, en optimisant la maintenance des équipements industriels et en installant des sonomètres à proximité des bâtiments résidentiels.

Le Groupe est également engagé dans la réduction des nuisances sonores, qu'elles proviennent du trafic routier engendré lors de la campagne ou bien des installations industrielles elles-mêmes. En 2020, l'usine de Boiry-Sainte-Rictrude a par exemple travaillé en étroite coordination avec les autorités locales et les riverains, impactés par le bruit émis par la station de pompage du site. Une réunion publique a été tenue afin de partager les résultats d'une étude d'impact acoustique, commandée par le site. Des ventilateurs dotés de pièges à sons ont été installés, permettant de refroidir les bâtiments de la station de pompage, et ainsi d'en laisser les portes fermées ; des équipements complémentaires de calfeutrement ont également été installés afin de réduire les fuites acoustiques. Une deuxième étude est prévue afin de partager avec les riverains les résultats de ces améliorations.

Valoriser les résidus

Tereos valorise tous les constituants de matières premières végétales qu'il transforme et produit peu de déchets. Le Groupe parvient déjà à valoriser 99% des produits agricoles qu'il transforme. A titre d'exemple, la pulpe de betterave notamment est valorisée pour la nutrition animale, afin d'aider les éleveurs à satisfaire les besoins nutritionnels de leurs animaux et à contribuer à la compétitivité des élevages. De nombreuses solutions et partenariats sont déployés pour préserver les ressources dans un modèle d'économie circulaire. La valorisation énergétique des résidus ou la fertirrigation font partie des techniques utilisées.

- La méthanisation : les vinasses sont un produit issu de la production d'alcool à partir de betterave sucrière. En les transformant en biogaz grâce à des méthaniseurs, le Groupe réduit sa consommation en énergie fossile et ses émissions de CO2. C'est ainsi que sur le site de Dobrovice (République tchèque), l'unité de méthanisation permet de couvrir une part importante des besoins en énergie de la distillerie durant la campagne ;

- La cogénération : énergie produite à partir de la bagasse (résidu de canne à sucre) permettant aux usines de canne à sucre d'atteindre la neutralité énergétique en campagne ;
- La fertirrigation : réutilisation de l'eau extraite des betteraves pour irriguer et nourrir les terres à proximité ;
- Le compostage : installation de stations de compostage sur tous les sites de Tereos Sucre et Energie Brésil, permettant de réduire de 40% le volume total de résidus organiques en produisant annuellement 48 tonnes d'engrais organique, appliqués notamment dans les espaces verts et les pépinières de semis des sites ;
- Les biomatériaux : des tests sont en cours pour utiliser des pulpes de betterave ou de la bagasse pour les emballages alimentaires (barquettes ou cartonnages par exemple).

Brésil : réalisation d'un projet de méthanisation lagunaire

Le site Tereos Starch & Sweeteners de Palmatal (Brésil) valorise ses effluents en biogaz grâce à la méthanisation. Ce procédé naturel de dégradation de la matière organique permet de valoriser les effluents de l'amidonnerie issus de la transformation du maïs et du manioc, en produisant de l'énergie naturelle et non polluante. Cette installation est constituée de deux lagunes de méthanisation de 5 600 m² chacune. Une telle surface permet au procédé de dégradation de se faire naturellement, sans réaction chimique.

Avant ce projet, la station pouvait traiter environ 10 tonnes de charge organique par jour. Avec l'augmentation des capacités de production de l'usine, la charge organique entrante pourrait atteindre 50 à 60 tonnes/jour. Le méthaniseur devrait permettre un rendement de 80 à 90% sur la matière organique. Cette charge organique sera ensuite récupérée sous forme de biogaz et valorisée sur le site pour alimenter les chaudières, permettant ainsi des économies d'énergie.

Optimiser les emballages

La réduction des emballages est un enjeu partagé par le Groupe, les consommateurs et les collectivités locales. La majorité de l'offre du Groupe étant destinée au marché B2B, la problématique des emballages est moins significative que pour les produits grand public. La plupart des emballages B2B sont réutilisables, c'est-à-dire lavés puis réutilisés, avec une durée de vie d'environ cinq ans. L'enjeu est alors le contrôle des retours et de leur qualité. Par ailleurs, les produits de Tereos étant généralement utilisés en tant qu'ingrédients par ses clients et consommateurs, le Groupe a une influence limitée sur la fin de vie de ses produits.

Au Brésil, la législation exige une logistique inversée (du consommateur vers le producteur) pour les emballages des produits grand public, dans le cadre de l'initiative « *Eu reciclo* » (je recycle). L'approche utilisée par Tereos est de nouer un partenariat avec des coopératives de recyclage, afin de leur confier l'aspect logistique du processus, qui ne peut être internalisé. En Europe, Tereos travaille activement sur les emballages répondant aux critères recyclables, pour les versions en plastique notamment. Une démarche de recherche de solutions alternatives a été engagée, en ligne avec les ambitions environnementales du Groupe et les demandes des consommateurs. Actuellement, près de 85% des emballages B2C sont déjà 100% recyclables car fabriqués en papier ou carton.

Pour ses produits destinés à la consommation grand public, utilisés comme des ingrédients, la fin de vie des produits n'est pas l'enjeu le plus significatif pour Tereos, mais bien la lutte contre le gaspillage alimentaire et la réduction des emballages. Le Groupe souhaite assurer la recyclabilité, voire la réutilisation de ses emballages finaux (marques grand public Béghin Say, La Perruche, Guarani, TTD, Sucreries de Bourbon et Whitworths) et vise à développer des conditionnements évitant le gaspillage alimentaire.

Ainsi, le Groupe poursuit ses efforts en travaillant sur l'écoconception et optimisant ses emballages : par exemple, en 2019, l'emballage des bâchettes de sucre en poudre a fait l'objet d'un projet d'optimisation, en partenariat avec un fournisseur de papier. Grâce à cette innovation, un nouveau format d'emballage des bâchettes de sucre en poudre a permis une réduction de papier de 8% à volume de sucre égal. Ce changement de format s'est traduit par une optimisation de la chaîne logistique avec moins de palettes pour une même quantité de produits. En un an, la réduction du nombre de palettes produites et transportées représente l'équivalent de 31 camions complets en moins. De plus, Tereos a lancé au printemps 2021, sous sa marque Béghin Say, du sucre bio de betteraves et du sucre de betteraves HVE, commercialisée dans un emballage carton 100% recyclable.





5.3 TRANSITION ÉNERGÉTIQUE & CLIMAT

CONTEXTE

Pour accélérer sa transition énergétique, le Groupe ambitionne de réduire ses consommations énergétiques, de remplacer les combustibles fossiles et d'instaurer un modèle énergétique robuste et durable, face aux enjeux d'approvisionnement en énergie, à l'épuisement des ressources et aux impératifs de la protection de l'environnement. Par ailleurs, l'augmentation régulière des coûts de l'énergie fait de l'efficacité énergétique du Groupe une condition indispensable de sa compétitivité à long terme.

RÉSULTATS

En 2020/21, Tereos a poursuivi ses efforts en matière de transition énergétique, via une politique d'investissements et d'optimisation de ses consommations d'énergie.



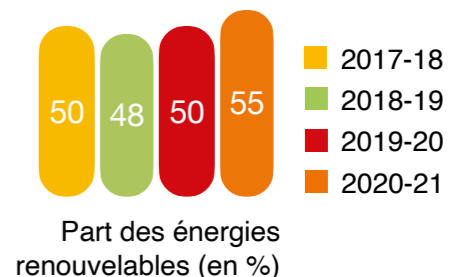
En 2020/21, les énergies renouvelables (biomasse, biogaz) représentent

55%

du mix énergétique du Groupe (50% en 2019/20).



L'augmentation de +5 points est principalement due à la cogénération des usines de canne à sucre, une matière première dont la part relative en volumes a augmenté en 2020/21. La consommation énergétique du Groupe a connu une réduction de -0,4% par rapport à 2019/20.



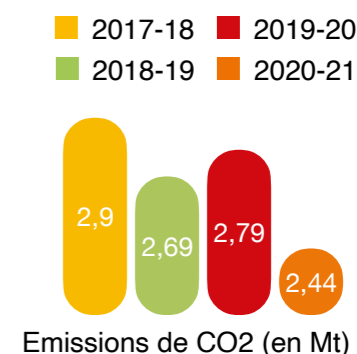
les émissions de CO2 (directes et indirectes) ont représenté

2,44 M

de tonnes eq/CO2 en 2020/21 (2,79 M de tonnes eq/CO2 en 2019/20)



La diminution de 12,5% des émissions de CO2 est proportionnellement plus importante que la baisse de la production, de 4,7%, du fait de la politique de décarbonation du Groupe.

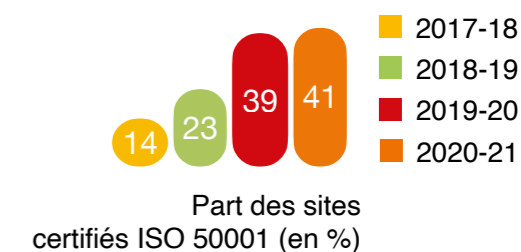


41%

des sites du Groupe ont déployé une démarche ISO 50 001 (système de management de l'énergie) (39% en 2019/20)



Un site supplémentaire en France a été certifié ISO 50 001 en 2020/21.



Pour répondre à cet impératif de transition, et anticipant les enjeux du Pacte Vert pour l'Europe (*European Green Deal*), Tereos investit dans la modernisation de ses équipements industriels et capitalise sur les énergies renouvelables pour réduire sa consommation énergétique et lutter contre le réchauffement climatique. En 2020, le Groupe a dépassé pour la première fois et pour l'ensemble de ses activités, le seuil symbolique de 50% d'énergies renouvelables dans son mix énergétique.

En 2020, Tereos a obtenu pour 2019 sur le périmètre Groupe la note B par l'organisation CDP (anciennement *Carbon Disclosure Project*). Organisation internationale à but non lucratif créée en 2002, elle recueille, grâce à un système d'évaluation basé sur un question-

naire complet, des informations mesurant les émissions de gaz à effet de serre des entreprises participant au programme. Sur cette base, le CDP évalue l'impact environnemental de chaque acteur, ainsi que les actions et programmes qu'ils mettent en oeuvre, et leur attribue une note allant de A à D-. La note B obtenue par le Groupe sur le volet « *Changement climatique* », le place ainsi parmi les entreprises les plus performantes en la matière dans son secteur. A titre de comparaison, la note moyenne attribuée aux entreprises par le CDP est C et la note moyenne attribuée aux entreprises du secteur agro-alimentaire est D. Par sa participation au CDP et la note B obtenue, le Groupe est en conformité avec les recommandations du groupe de travail international sur la transparence des risques financiers liés au climat (*Taskforce on Climate-related Financial Disclosures, TCFD*).

ENGAGEMENTS

- Réduire la consommation énergétique nécessaire à la transformation des produits agricoles
- Valoriser les résidus non alimentaires en énergie renouvelable
- Augmenter le nombre de sites certifiés ISO 50 001 (système de management de l'énergie)

POLITIQUES ET PLANS D' ACTIONS

La gestion et la consommation d'énergie est au coeur des enjeux environnementaux du Groupe. Tereos a lancé en 2018 un programme pour accélérer son action dans ce domaine. Chaque entité du Groupe est chargée de mettre en place les plans d'action en lien avec ses activités et ses objectifs clés ainsi qu'un reporting environnemental.

Tereos a lancé en 2020 une démarche d'envergure visant à définir et mettre en place sa stratégie de décarbonation globale. Le Groupe vise ainsi à aligner ses ambitions sur celles du Pacte Vert pour l'Europe (*European Green Deal*), de la Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC) française et dans le respect des termes de l'Accord de Paris sur le climat de 2015. Dans le cadre de ce projet, le Groupe étudie activement des techniques et technologies process permettant d'optimiser ses consommations énergétiques et toutes les options de production d'utilités renouvelables, afin de diminuer drastiquement son empreinte carbone.

Tereos travaille autour de trois axes clés pour maîtriser sa consommation énergétique et réduire son empreinte carbone :

- La production d'énergies renouvelables ;
- La réduction de la consommation d'énergie sur toute la chaîne de valeur ;
- L'optimisation des rendements de production, des flux logistiques et la diminution des pertes.

La production d'énergies renouvelables

Tereos valorise l'intégralité de ses matières premières agricoles et en utilise les résidus afin de les transformer en énergies vertes telles que le bioéthanol ou la bagasse, réduisant ainsi la consommation d'énergie nécessaire à la transformation des matières premières.

Au Brésil, au Mozambique et à La Réunion le procédé de transformation de la canne à sucre permet de produire de l'énergie grâce à la bagasse, le résidu fibreux de la canne. Par le principe de la cogénération, elle est brûlée dans des chaudières à haut rendement et alimente les sites industriels en vapeur et en électricité, permettant ainsi d'atteindre l'autosuffisance énergétique. L'excédent d'électricité renouvelable est injecté dans le réseau public. Par exemple, à la Réunion, 10% de la consommation électrique annuelle de l'île est produite à partir de bagasse, en provenance des deux sucreries locales de Tereos. Au Brésil, l'électricité verte ainsi produite en 2020/21 correspond à 1 770 GWh (intégrant l'énergie consommée par l'usine et la part de dons solidaires à des partenaires caritatifs), dont plus de 1 150 GWh d'électricité ont été commercialisés.

Soucieux de sans cesse trouver de nouveaux débouchés à ses produits et d'ainsi mieux les valoriser, le Groupe est engagé depuis plusieurs années dans le développement du bioéthanol au Brésil et en Europe. Le bioéthanol est un biocarburant produit à partir de la fermentation et de la distillation de matières premières agricoles (blé, maïs, betterave, canne à sucre) et des résidus (mélasse et amidon résiduel par exemple) issus de la transformation des plantes en alimentation.

Produit à partir de co-produits de la transformation pour la production alimentaire (sucre et amidon), le bioéthanol est en une énergie renouvelable locale qui soutient la production agricole dans les territoires, en renforçant le revenu agricole grâce à la diversification des débouchés. Utilisé à la place de l'énergie fossile importée et responsable des émissions de gaz à effet de serre (dans l'E5, l'E10, E85 et ED95), le bioéthanol est une énergie durable qui permet de réduire les émissions de gaz à effet de serre du puits à la roue (prise en compte des émissions sur tout le cycle de vie) de 72,5% par rapport à l'essence en moyenne au niveau européen¹⁰. Quant au ED95, il permet de réduire les émissions de GES jusqu'à 88% du puits à la route comparé au diesel en zone urbaine (selon une étude ADEME de décembre 2018).

En 2020, malgré les confinements et les restrictions de déplacement, les ventes de superéthanol-E85 ont augmenté de 4 % en France, tandis que le marché des carburants baissait de 14%. Le réseau de distribution s'est étoffé avec plus de 2 300 stations proposant du E85, soit un quart du parc français (+32% en un an). Plus de 15 000 boîtiers de conversion Flex fuel homologués ont été installés en 2020, tandis que l'offre de véhicules flex-E85 d'origine s'élargit avec la commercialisation de nouveaux modèles (Ford, Jaguar Land Rover).

Enfin, le Pacte Vert pour l'Europe (*European Green Deal*) vise à accélérer les efforts de décarbonation de l'économie européenne. L'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre a été révisé en 2020 et est passé de 40% en 2030 (vs. 1990) à 55%. Ce nouvel objectif nécessite de revoir à la hausse les objectifs de décarbonation dans le transport, secteur qui représente un quart du total des émissions de l'UE. La Directive Energie Renouvelable sera donc révisée en 2021 et la Commission européenne estime que pour atteindre le nouvel objectif de 55%, il conviendra d'augmenter la cible d'énergie renouvelable dans les transports de 14% à environ 24% d'ici 2030. Cette situation est une opportunité pour le bioéthanol, dont le rôle est important pour notamment décarboner le parc de véhicules essence, au côté d'autres technologies qui se développent comme l'électrique.

¹⁰ Etude ePURE (European Renewable Ethanol Association), 2019

Réduction des consommations d'énergie sur toute la chaîne de valeur

Economiser et préserver les ressources énergétiques est un levier majeur de la contribution de Tereos à la lutte contre le changement climatique. Pour optimiser et fiabiliser ses équipements de production le Groupe a mis en place plusieurs actions. A titre illustratif :

- **Sucreries** : finalisation du programme de remplacement des chaudières à charbon par des chaudières au gaz, investissement dans les nouvelles technologies de moteurs et de variateurs de vitesse afin d'optimiser les consommations d'électricité.
- **Amidonnerie** : mise en place d'une démarche de récupération et de valorisation des chaleurs fatales dans les usines.
- **Unités de déshydratation** : pour les unités de séchage de la luzerne et de la pulpe de betterave déshydratée, destinées à l'alimentation animale, le Groupe étudie les possibilités d'utilisation de la biomasse et l'optimisation du process de transfert de chaleur.
- Comme indiqué précédemment, le recours aux énergies renouvelables ou alternatives occupe une place importante dans le sourcing énergétique de Tereos dont le mix énergétique est constitué à 50% d'énergies renouvelables. Le Groupe continue par ailleurs à développer chaque année de nouveaux projets dans ce domaine. A titre d'exemple, sur le site industriel de Lillebonne, Tereos a noué un partenariat avec le Syndicat de l'Élimination et de la Valorisation Énergétique des Déchets de l'Estuaire

pour s'approvisionner en vapeur produite par l'incinérateur d'ordures ménagères situé à 3 km de l'usine. Véritable projet d'économie circulaire au niveau local, la vapeur livrée depuis l'incinérateur se substitue jusqu'à 65% à l'énergie produite par la chaudière de l'usine, qui fonctionne principalement au gaz naturel. Ce partenariat permet ainsi au site de diminuer significativement ses consommations en énergie fossile.

En mars 2021, Tereos et Suez ont annoncé un projet de partenariat visant à terme à réduire la consommation de gaz dans la distillerie d'Origny-Sainte-Benoîte. Ce projet s'appuie sur la fourniture par SUEZ d'une énergie de récupération sous forme de vapeur produite à partir de Combustibles Solides de Récupération (CSR). Le CSR est préparé à partir de déchets non dangereux (refus de tri des collectes sélectives, déchets des entreprises, déchets de bois, encombrants de déchèterie...). Aujourd'hui, cette part des déchets est principalement enfouie.

Réalisée et exploitée par Suez sur le site d'Origny-Sainte-Benoîte, cette chaudière permettra la production d'une énergie thermique alternative, délivrée sous forme de vapeur, à hauteur d'environ 400 GWh/an et couvrira près de 40% des besoins énergétiques du site. L'utilisation de ces déchets non recyclables en combustibles permettra de maximiser la production et la valorisation de l'énergie, tout en minimisant l'impact sur l'environnement. Le projet de construction de la centrale de valorisation, dont la mise en service est envisagée en 2024, permettra également au Groupe de réduire sa consommation d'énergies fossiles.

L'optimisation des rendements de production, des flux logistiques et la diminution des pertes

Pour réduire son empreinte carbone, l'optimisation des flux logistiques fait aussi partie des priorités de Tereos. En France, les usines sont situées au cœur des bassins de production des produits agricoles. Les rayons d'approvisionnement des usines sont limités à 35 kilomètres, particulièrement pour les activités de transformation de betterave et de pommes de terre ce qui réduit les flux de transport.

La modernisation continue des sucreries, notamment la conversion au gaz, permet également une réduction significative des émissions de CO2 liées au transport. A Attin et Escaudoeuvres, la mise en service en 2019 d'une

unité nouvelle génération de production de lait de chaux sur site – une première en sucrerie de betteraves –, permet d'obtenir une qualité de chaux supérieure tout en réduisant les transports routiers et les émissions de CO2.

Tereos s'emploie également à limiter le nombre de camions sur les routes afin de réduire ses émissions de CO2 et sa consommation de carburant. Des actions sur les techniques de chargement, l'augmentation de la richesse en sucre des matières premières ou la maîtrise de la tare terre (terre et feuilles collées aux betteraves) contribuent à l'optimisation des quantités transportées par camion. Des portes arrière gril-

lagées équipent également plus de 35% du parc routier. Plus légères, elles permettent d'optimiser encore le tonnage de betteraves transporté par camion. Depuis 2010, le tonnage net (betterave) transporté par camion est passé de 20 tonnes à 28 tonnes. Tereos poursuit par ailleurs ses travaux visant à développer la charge utile des camions, à l'image de pratiques déjà adoptées dans certains pays d'Europe du Nord, gage de sécurité routière, de décarbonation et de réduction des nuisances pour les riverains des communes rurales concernées par la collecte de betteraves.

Lancée en 2019 en France, l'application Logismart vise à l'optimisation du flux de camions approvisionnant les usines en betteraves pendant la campagne (26 000 silos à collecter). L'initiative a été étendue en 2020 à l'ensemble des sucreries françaises du Groupe. Grâce à l'exploitation des données en temps réel et à la transmission des meilleurs trajets aux camions, cette initiative permet d'optimiser les mouvements ; l'objectif est également d'améliorer de 5% la productivité des transports de betteraves.

Le Groupe privilégie également les modes de transport durables pour ses flux de marchandises. La création récente d'une plateforme de conditionnement et de logistique sur le site d'Escaudoeuvres près de Cambrai a renforcé la capacité de Tereos à l'exportation tout en limitant son empreinte carbone. D'une capacité logistique de 500 000 tonnes de sucre par an, le site permet de charger rapidement des conteneurs qui seront acheminés par voie fluviale et maritime.

Afin d'assurer à ses clients des livraisons dans des conditions optimales de coût et de qualité, le Groupe a mis en oeuvre des solutions logistiques multimodales, en alternative au transport routier : le transport rail/ route, le transport ferroviaire et enfin la combinaison entre ces deux dernières. A titre d'exemple, en 2019/20, Tereos Sucre France a élaboré avec un de ses clients une nouvelle chaîne d'approvisionnement, reposant sur l'utilisation combinée du rail et de la route. Ce partenariat a permis de sécuriser les approvisionnements du client, de maîtriser les coûts logistiques et de réduire considérablement l'impact carbone des opérations : cette initiative de logistique multimodale privilégiant le rail a permis une réduction de 83 % des émissions de CO2 liées au transport, par rapport à une utilisation exclusive de la route.

Enfin, au Brésil, Tereos a signé en 2018 un accord de partenariat avec VLI, une société de logistique qui intègre chemins de fer, terminaux intermodaux et ports. Cet accord prévoit le transport par voie ferrée d'un million de tonnes de sucre par an jusqu'au terminal export de VLI. La première expédition via la logistique VLI a eu lieu en juin 2019. La mise en service des deux entrepôts de sucre aux terminaux de Guará et Tiplam, dans le port de Santos (État de São Paulo), a été effectuée en avril et août 2020. Avec une capacité totale de 240 000 tonnes, les deux entrepôts ont été essentiels pour soutenir l'augmentation de 60% des exportations de sucre lors de la dernière campagne, pour un volume de 1,15 million de tonnes de sucre brut. L'utilisation du rail par rapport à la route représente 220 000 tonnes de CO2 évitées par an.

Europe : poursuite du déploiement de la certification ISO 50001

Le Groupe a continué en 2020/21 le déploiement de la certification ISO 50 001, une démarche engagée depuis plusieurs années et qui vise l'amélioration de la performance énergétique. Tereos encourage sur ses sites européens le déploiement de la certification ISO 50 001, pour réduire son impact sur le climat, préserver les ressources et améliorer ses résultats grâce à une gestion efficace de l'énergie.

Tereos Sucre France a initié cette démarche d'amélioration continue de la gestion de la consommation d'énergie de ses distilleries et sucreries : les sites d'Escaudoeuvres, Lillers, Connantre, Bucy, Boiry-Sainte-Rictrude, Artenay et Attin ont ainsi obtenu la certification. Tereos Starch & Sweeteners Europe a également déployé la certification ISO 50 001. Cinq de ses six

sites de production sont certifiés : Marckolsheim, Nesle, Lillebonne, ainsi que Saragosse (Espagne) et Aalst (Belgique).

Enfin, en République tchèque, Tereos TTD a achevé le processus de certification de l'ensemble de ses sites dans le pays. Ce sont au total six sites qui ont obtenu la certification en 2020. Les équipes ont implémenté un système de management de l'énergie répondant à deux objectifs : poursuivre l'amélioration de la performance énergétique des sites et sensibiliser les collaborateurs à ces enjeux.

41% des sites du Groupe sont certifiés ISO 50 001 en 2020/21 (39% en 2019/20)

Tereos parmi les premiers lauréats de l'appel à projets France Relance

En 2020, dans le cadre du Plan « France Relance », l'Etat français a mobilisé 1,2 milliard d'euros pour accompagner la transition écologique de l'industrie et soutenir ses efforts de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Le plan s'articule autour de deux dispositifs principaux : chaleur décarbonée (production de chaleur à partir de biomasse) et efficacité énergétique. A l'issue de l'appel à projets, trois pré-projets portés par Tereos ont été retenus par l'ADEME :

Efficacité énergétique

(1) Le projet envisagé par Tereos Sucre France pour son usine de Connantre est de minimiser la consommation d'énergie fossile utilisée pour les activités de déshydratation des pulpes de betteraves, au niveau de quatre unités de séchage de Tereos Nutrition Animale, situées à proximité du site de la sucrerie. La mise en place d'un pré-séchage alimenté par la valorisation de différents types de chaleur fatale de la sucrerie de Connantre permettrait une économie d'énergie d'environ 60 GWh par an et le gain de plus de 18 000 tonnes de CO₂ par an sur ces quatre autres unités de séchage.

(2) Le projet porté par Tereos Starch & Sweeteners Europe pour son site de Nesle concerne la production de sirop de glucose, qui comprend une étape de filtration membranaire et une évaporation finale. Le projet consiste d'une part à remplacer les systèmes de filtration membranaire céramique par un système de filtration membranaire organique (pour diminuer la consommation électrique) et, d'autre part, à remplacer l'évaporateur final, trois effets, par un évaporateur de type RMV (Recompression Mécanique de Vapeur) pour remplacer le gaz par de l'électricité. L'ensemble de ces modifications permettraient une économie annuelle de 58GWh d'énergie primaire et un gain de 7 760 tonnes de CO₂.

Chaleur biomasse

Tereos Nutrition Animale prévoit d'installer des injecteurs biomasse sur l'ensemble des fours à charbon de ses sites de Pleurs, Montépreux et Allemanche. Ces trois projets permettraient de substituer 70 % du charbon consommé et d'éviter l'émission de plus de 48 000 tonnes de CO₂ par an. L'utilisation croissante de biomasse s'inscrit dans une démarche de diversification de son mix énergétique et la valorisation des ressources en bois régionales.

RenovaBio, le programme brésilien pour réduire les émissions de gaz à effet de serre

Le gouvernement fédéral brésilien s'est engagé lors des accords de Paris à réduire de 43% ses émissions de CO₂ en 2030. Le Programme RenovaBio est la traduction officielle de cet engagement, calibré pour stimuler l'essor industriel de l'éthanol brésilien. Entré en application en 2020 pour une durée de 10 ans, le programme cible un doublement de la production d'éthanol d'ici à 2030. Cet objectif représente une opportunité majeure pour Tereos, qui avec une production de 730 000 m³ d'éthanol en 2020/21, est un des acteurs majeurs de la filière brésilienne.

Une fois certifiées, les usines de Tereos au Brésil peuvent émettre des crédits de décarbonisation (CBIOS), auprès des distributeurs de biocarburants, en fonction des volumes de combustibles fossiles vendus au cours de l'année précédente.

Au début 2020, la totalité des usines de Tereos a été certifiée RenovaBio et Tereos Sucre et Energie Brésil a lancé la commercialisation de 800 000 crédits CBIOS.



5.4 QUALITÉ, TRACABILITÉ & SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

CONTEXTE

Tereos s'appuie sur des relations de proximité avec l'amont agricole et pilote une démarche d'amélioration continue de la qualité et de la sécurité alimentaire sur l'ensemble de ses sites. Cette approche a pour objectif d'anticiper les demandes des consommateurs, de plus en plus attentifs à l'origine des aliments qu'ils consomment.

Tereos s'engage à fournir à ses clients des produits sûrs, conformes à la réglementation

et aux standards Qualité et de Sécurité alimentaire. La qualité et la sécurité alimentaire font partie des priorités du Groupe, qui a placé ces enjeux parmi les cinq axes prioritaires du plan de transformation global. Il s'agit de renforcer la responsabilisation de l'ensemble des collaborateurs à la prévention des risques liés à la sécurité des produits.

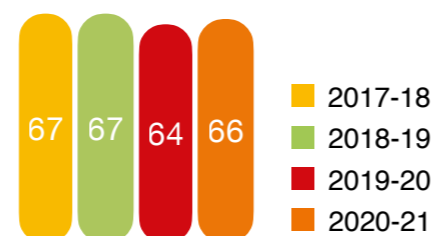
RÉSULTATS

66%

des sites du Groupe ont déployé une démarche ISO 22 000 (système de management de la sécurité alimentaire) ou équivalent (64% en 2019/20)



Un site supplémentaire a été pris en compte après l'inclusion des équivalences à la certification ISO 22 000



Part des sites certifiés ISO 22 000 ou FSSC 22 000 (en %)

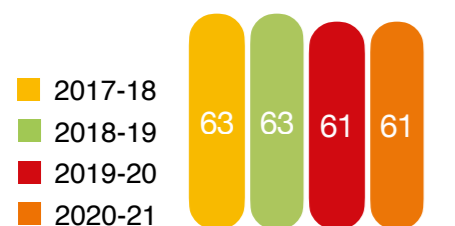


61%

de sites du Groupe sont certifiés ISO 9 001 (système de management de la qualité) (61% en 2019/20)



Le pourcentage de sites certifiés ISO 9 001 ou ISO/ FSSC 22 000 (ou équivalent) est de 86% en 2020/21.



Part des sites certifiés ISO 9001 (en %)

ENGAGEMENTS

- Certifier les pratiques de management de la qualité et de la sécurité alimentaire.
- Objectif 2020/21 : 100% des sites industriels certifiés ISO/FSSC 22000 (ou équivalent) ou ISO 9 001

POLITIQUES

Une feuille de route structurant la politique Groupe a été définie et est déployée sur l'ensemble des sites. Elle vise à adopter et partager les mêmes standards de qualité et sécurité alimentaire au sein du Groupe.

Relayée par l'ensemble des équipes Qualité au niveau des *Business Units* et des sites industriels, elle s'articule autour de trois axes principaux :

Une Charte Qualité

Un document fondateur signé par le Président du Directoire, qui édicte trois principes de qualité communs à tout le Groupe :

- Garantir la qualité et sécurité des produits,
- Renforcer la culture qualité et sécurité des produits,
- Assurer la satisfaction client et l'amélioration continue.

Les huit Priorités Qualité Groupe

Appliquer les huit Règles d'or Qualité ; mettre à jour les procédures et instructions et s'assurer de leur application ; garantir la conformité réglementaire des produits et le respect des spécifications ; traiter et communiquer

Etudes de satisfaction client

Les équipes marketing du Groupe ont mené en 2019 une étude auprès des clients de Tereos Sucre France et Tereos Starch & Sweeteners Europe afin de connaître leur taux de satisfaction et d'établir des points d'amélioration. Leurs témoignages ont permis de mieux comprendre la perception des clients et de faire remonter à la fois les points positifs et les leviers

les réclamations et incidents produits ; définir les rôles et responsabilités des collaborateurs en lien avec la qualité et la sécurité des produits ; déployer des formations qualité et sécurité des produits ; développer l'animation des enjeux qualité et sécurité des produits (indicateurs, rituels, audits) ; gérer les activités des intervenants externes ayant un impact sur les produits.

Les huit Règles d'or Qualité Groupe

Ces règles rappellent aux collaborateurs les initiatives et gestes essentiels à adopter pour garantir la qualité et la sécurité des produits tels que : porter une tenue propre et adaptée à l'environnement de travail, respecter les règles propres à la zone de travail, appliquer les instructions de travail, protéger les produits des sources de contamination, garder sa zone de travail propre et rangée, prévenir les risques de nuisibles, respecter les règles liées aux allergènes, identifier et signaler à la hiérarchie toute anomalie.

d'amélioration possibles. Plus de 600 interlocuteurs ont été sondés, dans neuf langues différentes. Le taux de satisfaction des clients s'est élevé à 84%. En mars 2021, une étude similaire a été lancée afin de consolider les résultats de 2019, évaluer les effets des actions initiées et continuer à améliorer le service client.

PLANS D'ACTION

La sécurité alimentaire et la qualité des produits sont fondamentales pour Tereos, qui travaille au quotidien pour apporter à ses clients et aux consommateurs les meilleures garanties produits. L'objectif du Groupe est de se maintenir à zéro rappel de produits.

Les sites industriels du Groupe ont déployé des systèmes de management de la qualité et de la sécurité alimentaire qui se basent sur des standards et référentiels internationaux (ISO 9 001, FSSC 22 000, BRC/IFS...) et qui sont régulièrement audités par des organismes de certification tiers. En 2020, les trois ateliers de conditionnement de Tereos Sucre France

(Artenay, Nantes et Thumeries) ont renouvelé leur certification IFS (*International Featured Standard*) / BRC (*British Retail Consortium*). Ces deux référentiels développés par des distributeurs européens s'adressent aux entreprises élaborant des produits alimentaires sous marque de distributeur, afin de garantir la mise sur le marché de produits sûrs et conformes.

En support des équipes qualité déployées dans toutes les unités du Groupe, Tereos a créé un département qualité Groupe en 2019, qui est en charge de définir la feuille de route

Management de la qualité et de la sécurité alimentaire

Des politiques qualité et sécurité alimentaire sont mises en oeuvre dans l'ensemble des filiales dans une logique d'amélioration continue. Objectif : maîtriser les risques de contamination tout au long du processus de production, mettre en place des actions préventives et correctives, vérifier le respect des normes de contrôle et des systèmes d'alertes.

Tereos Starch & Sweeteners Europe a par exemple déployé une démarche d'achats de maïs garanti sans OGM et ce pour ses deux sites de production transformant le maïs. Cette exigence est intégrée dans l'ensemble des contrats fournisseurs.

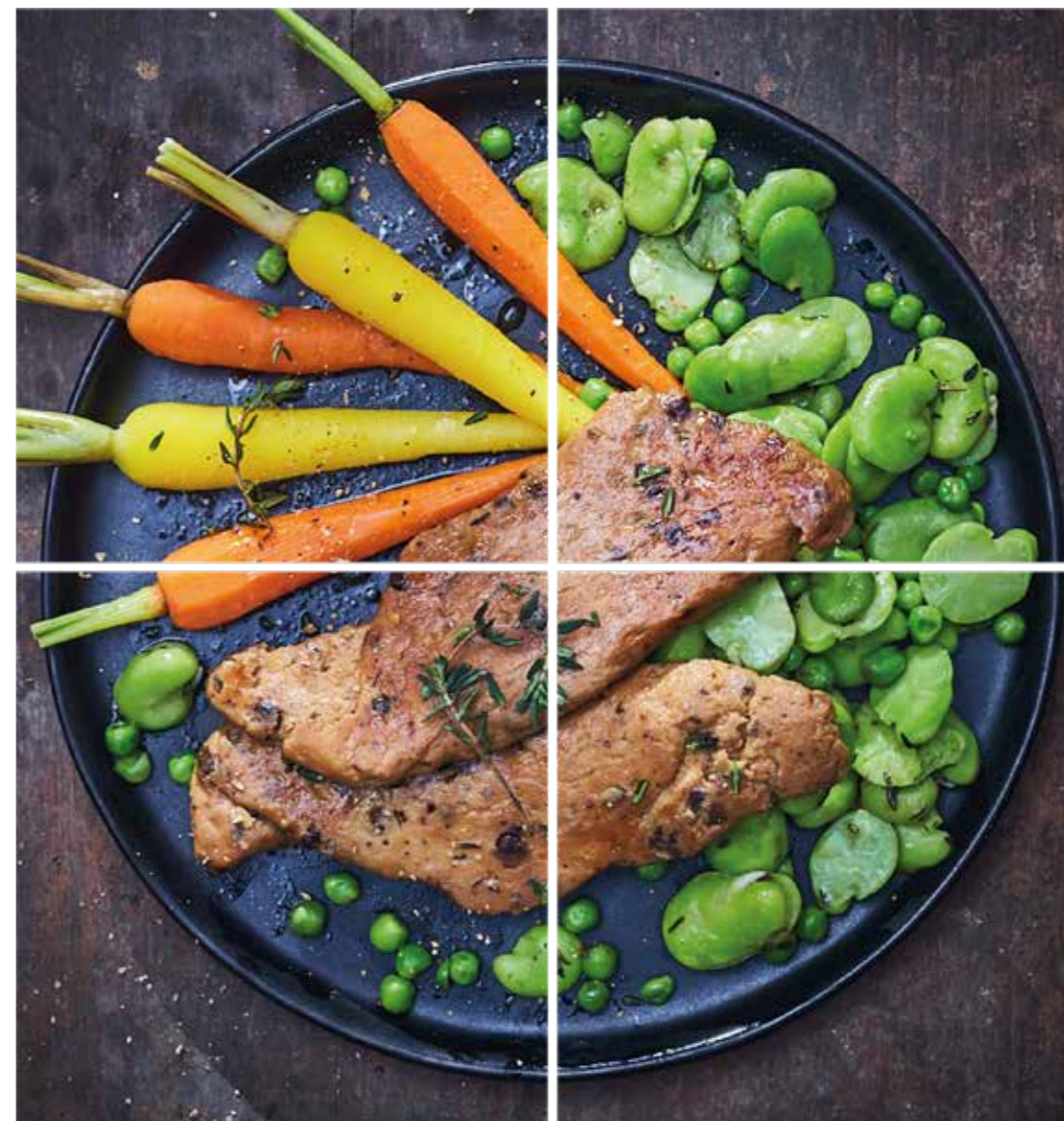
Des procédures ont été élaborées et mises en oeuvre à tous les niveaux de la chaîne d'approvisionnement pour assurer la traçabilité des produits agricoles. Ces procédures sont auditées par un tiers indépendant.

A titre d'exemple, Tereos Sucre France a déployé un système de management de la qualité et sécurité alimentaire certifié sur l'ensemble de ses sites industriels, basé sur l'analyse des risques de ses activités. Une attention particulière est mise sur les principaux enjeux, parmi lesquels :

- Accroître la sécurité alimentaire des produits finis en s'assurant du respect des bonnes pratiques identifiées par le HACCP, *Food Defense* et *Food Fraud* sur tous les processus de production du sucre et de pulpes.

- Garantir la qualité et conformité des produits par l'analyse d'échantillon selon divers critères (physico-chimiques et microbiologiques) et selon le plan de contrôle défini.
- Chargements et livraisons : améliorer la performance opérationnelle des activités depuis la mise à disposition des produits au chargement jusqu'à la livraison chez les clients afin d'atteindre un taux de service de 95% minimum.

Enfin, pour renforcer la culture qualité au sein du Groupe, des formations dédiées à la qualité et à la sécurité alimentaire des produits sont organisées par les *Business Units* afin de maintenir un fort niveau d'engagement et de connaissance. Un questionnaire d'auto-évaluation a également été mis en place, permettant à toutes les *Business Units* d'évaluer leur conformité aux principes édictés par la Charte Qualité et Sécurité alimentaire, les huit Règles d'Or et les huit Priorités. Ainsi, chaque site peut situer son niveau de maturité, et identifier des pistes de progression. Enfin, le dialogue et l'échange entre les différentes *Business Units* est encouragé, dans une logique de fertilisation croisée.



5.5 NUTRITION & SANTÉ

CONTEXTE

Tereos est activement engagé pour saisir les opportunités de croissance que représente la mutation des comportements économiques, sociaux et culturels liés à l'alimentation. Les raisons de ces changements sont multiples : augmentation et urbanisation de la population, amélioration du niveau de vie des classes moyennes dans les pays émergents, demande forte des consommateurs

en termes de naturalité et de qualité nutritionnelle des produits... Tereos veut proposer, par l'innovation et la recherche, des nouvelles solutions qui contribuent à une alimentation plus sûre et plus saine. La démarche d'innovation du Groupe est un facteur clé de différenciation et de compétitivité pour gagner de nouveaux marchés et contribuer aux enjeux de santé publique.

ENGAGEMENTS

- Continuer de développer notre portefeuille de produits pour couvrir de façon optimale les besoins nutritionnels et fonctionnels de chaque catégorie de la population
- Conseiller les clients en les aidant à améliorer le profil nutritionnel de leurs produits
- Développer des produits innovants pour répondre aux besoins nutritionnels de demain

POLITIQUES ET PLANS D' ACTIONS

L'innovation est au cœur du modèle économique du Groupe, et la nutrition-santé est l'axe majeur de la Recherche & Développement (R&D) chez Tereos. En complément d'une logique de valorisation du potentiel de ses matières premières agricoles, le Groupe a pour ambition d'anticiper les évolutions de marché : en se positionnant sur le segment des protéines végétales et nouvelles protéines, mais aussi en apportant son expertise en reformulation nutritionnelle, en ligne avec les recommandations de santé publique.

Le développement des protéines végétales

Deuxième producteur mondial de protéines de blé, Tereos est convaincu que le marché des protéines végétales, en complément des protéines animales, constitue l'une des réponses pour anticiper l'évolution des besoins alimentaires quantitatifs et gustatifs.

Le marché des protéines alternatives est en pleine expansion : la demande de protéines de blé dans l'industrie alimentaire a crû de 10% par an entre 2014 et 2020. Cette tendance est soutenue par le lancement en 2020 en France d'une Stratégie Nationale Protéines Végétales, abondé par le Plan « *France Relance* » du gouvernement à hauteur de 100 M€. Cette stratégie prévoit, à 10 ans, un doublement des surfaces dédiées à la production de protéines végétales en France (soit 2 millions d'hectares, 8 % de la Surface Agricole Utile) et vise le renforcement de la souveraineté alimentaire, la réduction de l'impact environnemental, la création et la bonne répartition de la valeur ainsi que l'amélioration nutritionnelle.

Par ailleurs, les équipes R&D du Groupe développent des technologies d'extraction des protéines présentes dans les co-produits et sous-produits industriels, afin d'offrir de nouvelles matières premières à destination de l'élevage, et ainsi de renforcer la souveraineté alimentaire nationale.

Tereos est membre fondateur et l'un des leaders de l'association *Protéines France*. L'objectif de l'association, créée en 2017, est d'accélérer le développement des filières des protéines végétales et nouvelles ressources en France, sur les piliers : innovation, réglementation et industrialisation. Actuellement, l'association est composée de 24 entreprises représentant l'ensemble des maillons de la chaîne de valeur ; elle est en charge du programme protéines du comité stratégique de la filière alimentaire, coordonné par l'ANIA (Association Nationale des Industries Alimentaires), en lien avec les ministères et les appels à projet du Plan « *France Relance* ».

Depuis 2015, le Groupe, via son entité Tereos Starch & Sweeteners Europe, développe un aliment entièrement à base de protéines végétales (blé et de pois chiche) avec un nombre d'ingrédients limité : *Epi&Co*. Il est destiné à toute personne qui veut varier son alimentation, s'inscrivant ainsi dans la tendance actuelle d'un rééquilibrage entre protéines animales et végétales.

En 2019, une déclinaison bio certifiée par Ecocert a été lancée. A l'origine de cette démarche, le constat d'une forte complémentarité entre les protéines végétales et le bio : les consommateurs privilégiant les protéines végétales sont également demandeurs de produits d'origine biologique.

En 2019, la gamme *Epi&Co*, destinée à la restauration collective, a été déclinée sous une nouvelle marque, *EpiWit*. Cette nouvelle version est spécifiquement dédiée aux acteurs de l'industrie agroalimentaire (pour une utilisation dans leurs recettes) et aux acteurs de la grande distribution souhaitant développer des gammes en marque propre de plats élaborés avec une source de protéine végétale innovante.

En 2020, l'équivalent de 150 000 repas *Epi&Co* ont été vendus chaque mois (hors gamme bio) dans huit pays, principalement en France et en Allemagne.

Le service de formulation nutritionnelle Sweet & You

Les besoins des consommateurs évoluent constamment : ces derniers recherchent de nouvelles saveurs, de nouvelles textures, ils souhaitent mieux contrôler leurs apports nutritionnels et veulent plus d'informations sur les produits qu'ils consomment. Pour répondre aux attentes des consommateurs, les clients de Tereos, acteurs majeurs de l'agro-alimentaire doivent innover et faire évoluer leurs gammes de produits. Conscient de ces enjeux, Tereos accompagne ses clients dans la formulation nutritionnelle de leurs produits, améliorant le Nutri-Score des produits finis et leur appréciation qualitative par les applications d'analyse des étiquettes.

Ce programme de reformulation à 360° s'appuie sur quatre axes principaux :

- Profil nutritionnel : moins de calories et plus de fibres et de protéines
- Préférence sensorielle : le produit doit être aussi bon, voire meilleur que le produit de référence
- Perception des consommateurs : un étiquetage clair et des ingrédients conformes aux attentes de naturalité et de simplicité des consommateurs
- Accessibilité : maintenir des coûts de recette compétitifs pour les consommateurs

Afin d'y parvenir, les équipes de R&D de Tereos optimisent les compositions et fonctionnalités des différents nutriments : les agents sucrants (incluant les édulcorants intenses comme la stévia, des carbohydrates à faibles pouvoir glycémique ou des agents de charge à pouvoir calorique réduits), les protéines, les fibres alimentaires et les amidons natifs de différentes origines botaniques (tapioca, pomme de terre, blé et maïs).

Avec un portefeuille de produits riche de plus de 400 références, Tereos est aujourd'hui le seul acteur disposant d'une gamme de sucres, produits sucrants et produits amyliacés aussi large et complémentaire. Cet avantage permet au Groupe d'accompagner les clients dans l'utilisation optimale de ce vaste portefeuille de produits.

Traditionnellement dédié aux applications dans la confiserie, la boisson et la pâtisserie, le service est aujourd'hui proposé aux fabricants de produits laitiers (desserts lactés, crèmes glacées, etc.). Autre avantage, les équipes de Tereos travaillent sur des produits reformulés en phase avec les recommandations de santé publique : la teneur en matières grasses et en sucre ayant été revue, un produit peut ainsi voir sa note Nutri-Score passer de C ou D à A.

Les enjeux de santé publique

Les attentes des consommateurs sont de plus en plus fortes pour consommer mieux, plus local, plus éthique ou plus équilibré sur le plan nutritionnel. Tereos, via Cultures Sucre et l'association interprofessionnelle du secteur betterave-sucre en France, s'applique à répondre à ces attentes et questionnements de manière factuelle, en se basant sur des données scientifiques ou statistiques validées et aisément vérifiables.

En 2018, l'ensemble des professionnels du secteur betterave-canne-sucre a souhaité pousser plus loin ses engagements en adoptant une position forte et partagée par tous, en faveur d'une consommation raisonnée de sucre. Tereos soutient une consommation qui n'est excessive ni dans un sens (l'excès, l'ajout systématique, du sucré tout le temps), ni dans l'autre (la privation voire l'éviction du moindre gramme). C'est une consommation où la relation avec notre alimentation est apaisée et qui s'inscrit dans un mode de vie actif et équilibré.

Tereos et l'ensemble des professionnels du secteur sucrier sont conscients des enjeux de santé publique liés à l'alimentation. Il est de ce point de vue important que la filière assume un engagement de responsabilité sociale. A ce titre, Cultures Sucre apporte son soutien à des actions de prévention et d'éducation à l'alimen-

tation. L'association interprofessionnelle développe par ailleurs avec des professionnels de santé des outils et des supports d'informations donnant les clés d'une consommation de sucre raisonnée :

- Recommandations sur les sucres, provenant des autorités de santé,
- Effets d'une consommation excessive de sucres sur la santé,
- Information sur l'étiquetage et les repères de consommations respectant les recommandations officielles.

Ingrédient d'origine naturelle, produit localement dans nos territoires, le sucre doit rester ce plaisir qui constitue un des piliers de la gastronomie française et fait partie intégrante de notre modèle alimentaire. Tereos et l'ensemble de la filière prônent, dans les discours comme dans les actes, le bon sens, la mesure et l'équilibre.

Qu'est-ce que la consommation raisonnée ?

Concrètement, c'est une consommation qui est en phase avec les recommandations des autorités sanitaires, telles que les niveaux d'apports en sucres préconisés par :

- l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) : apports en sucres libres inférieurs à 10% des apports caloriques
- l'Agence Nationale Sécurité Sanitaire Alimentaire Nationale (ANSES) : moins de 100 g par jour de sucres totaux hors lactose chez l'adulte. C'est également faire preuve de bon sens dans sa vie quotidienne. La consommation raisonnée, c'est :
 - une consommation qui n'est excessive ni dans un

- sens (l'excès), ni dans l'autre (la privation),
- une consommation réfléchie. C'est ne pas se jeter sur les aliments, ni pendant, ni en dehors des repas,
- le bon sens de privilégier une diversité alimentaire, où on mange de tout dans des quantités raisonnables, en fonction de ses besoins, dans un mode de vie actif,
- avoir une relation réconciliée (apaisée) avec son alimentation, et non coupable,
- se donner le droit au plaisir,
- juste ce qu'il faut de sucre au bon moment. Et non pas tout le temps, toute la journée.



5.6 SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

CONTEXTE

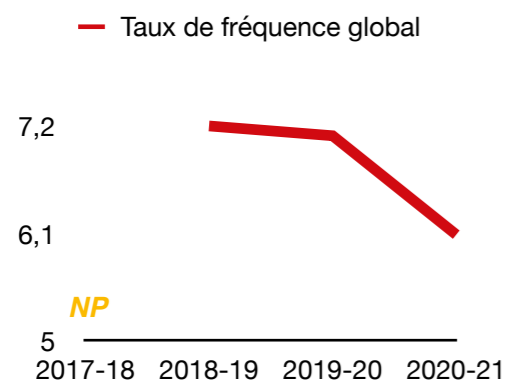
La sécurité et la protection de la santé des salariés, des intérimaires, des sous-traitants est la première priorité du Groupe. L'objectif est de développer une véritable culture sécurité pour responsabiliser l'ensemble des collaborateurs à la prévention des risques et au respect des règles et comportement à adopter.

RÉSULTATS

Taux de fréquence global des accidents de travail avec et sans arrêt en 2020/21

6.09

(7,1 en 19/20)

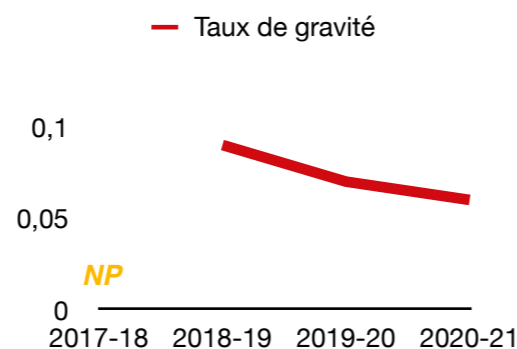


Le taux de fréquence global est en baisse constante depuis 2018/19 grâce à la politique volontariste du Groupe en matière de sécurité.



Taux de gravité 2020/21 (0,07 en 2019/20)

0.06



La réduction du taux de gravité se poursuit depuis 2018/19 et atteste des efforts déployés par le Groupe sur sa première priorité.

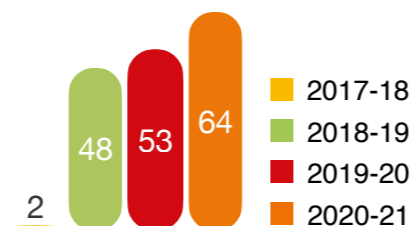
Part des collaborateurs ayant accès à la Tereos Academy formés sur la santé et la sécurité 2020/21 :

64%

(53% en 2019/20)



En matière de sécurité, la part des collaborateurs formés, parmi ceux disposant d'un outil d'e-learning a continué d'augmenter fortement en 2020/21.



Part des collaborateurs ayant accès à la Tereos Academy formés sur la santé sécurité (en %)

NP = indicateur non-publié

ENGAGEMENTS

- Développer des programmes de sensibilisation à la sécurité
- Objectifs 2020/21 :
Taux de fréquence (OFR - Overall Frequency Rate) : inférieur à 4,0
Taux de fréquence avec arrêt (LWC FR - Lost Workday Case Frequency Rate) : inférieur à 2,0.

POLITIQUES

Encadrement, collaborateurs et sous-traitants sont impliqués dans une démarche d'amélioration continue de la santé-sécurité. Une feuille de route structurant la politique Groupe a été déployée sur l'ensemble des sites. Elle vise à adopter et partager les mêmes standards de sécurité sur tous les sites. Relayée par l'ensemble des équipes Hygiène Sécurité Environnement au niveau des entités du Groupe et des sites industriels, elle s'articule autour de quatre axes principaux :

Pour piloter ces priorités, Tereos a identifié les leviers suivants : développer la gouvernance sécurité des sites, mettre en place l'amélioration continue, effectuer des audits et développer des dialogues sécurité au quotidien.

Les huit Règles d'or Sécurité Groupe

Ces règles rappellent aux collaborateurs les initiatives et gestes essentiels à adopter pour éviter les accidents graves tels que le respect des pictogrammes, se déplacer prudemment, le respect du code de la route, l'interdiction de travailler sous l'influence de drogues ou d'alcool, la sécurisation des opérations de manutention, les protections antichute pour le travail en hauteur, les vérifications de sécurité pour le travail en milieu confiné, l'interdiction d'interférer avec un équipement en fonction.

Une Charte Santé-Sécurité

Un document fondateur signé par le Président du Directoire, qui édicte trois principes de sécurité communs à tout le Groupe :

- Développer et renforcer notre culture santé et sécurité,
- Assumer nos responsabilités,
- Adapter nos organisations et nos procédures.

Une semaine sécurité annuelle

Cette semaine de sensibilisation est consacrée à insuffler une culture de la santé sécurité en interne. La troisième édition de cette semaine de sensibilisation se déroulera au deuxième semestre 2021, en fonction des contraintes sanitaires applicables à chaque site, autour du slogan principal : « La sécurité, ça commence par moi ». Au programme de ce rendez-vous : une vidéo institutionnelle, le déplacement du top management au sein des différents sites et l'organisation d'ateliers pédagogiques et d'événements dédiés autour de la sécurité.

Les huit Priorités Sécurité Groupe

Déployer les huit règles d'or sécurité, remonter et agir sur les actes et conditions dangereuses et les presque-accidents, gérer les intervenants extérieurs, mettre en place le permis de travail et les procédures LOTO (Lock Out Tag Out), évaluer et maîtriser les risques au poste de travail, enregistrer et traiter les incidents procédés, évaluer et maîtriser les risques procédés, identifier, rédiger et appliquer les procédures clés HSE.

PLANS D'ACTION

Tous les sites du Groupe ont mesuré leur niveau de maturité en matière de sécurité à l'aide d'une grille d'auto-évaluation, basée sur la feuille de route sécurité.

En fonction des résultats obtenus, les sites ont identifié les actions d'amélioration requises pour progresser. Ci-après des exemples d'actions menées :

- Des formations au leadership sécurité pour l'ensemble de la ligne managériale, des directeurs d'usine aux chefs d'équipe. Cette formation d'une durée de deux jours a été déployée avec un partenaire externe. 635 managers ont été formés à date.
- La mise en place d'audits croisés sécurité entre unités du Groupe pour favoriser les échanges de bonnes pratiques entre pairs. Ces audits croisés n'ont pas pu avoir lieu en 2021 à la suite de la pandémie.

- La mise en place d'un reporting sécurité mensuel mettant en avant les principaux indicateurs et les actions réalisées.

- Des audits sécurité réalisés par une entreprise externe ont été mis en place depuis janvier 2019. L'ensemble des sites de Tereos Sucre France, Tereos Nutrition Animale et les sites français de Tereos Starch & Sweeteners ont été audités au moins une fois chacun. Cette initiative sera renouvelée lors du prochain exercice.

Exemples d'initiatives sécurité au sein de Tereos

Tereos Nutrition Animale (TNA) a réuni sur un de ses sites 37 prestataires extérieurs pour une formation sur la sécurité. L'objectif de la session de sensibilisation était de présenter le plan d'actions de TNA en matière de sécurité pour l'intercampagne ainsi que les outils déployés pour améliorer la sécurité des interventions externes.

En France, un effort particulier a été fait auprès des entreprises sous-traitantes de Tereos afin de converger rapidement vers les standards du Groupe en matière de sécurité. Un « *Contractors' Safety Day* » a été organisé par les équipes Santé & Sécurité, Achats et Industrielles en 2020 sur le Campus Europe, et a réuni plus de 180 représentants d'entreprises extérieures.

A La Réunion, la mise en place des 5S à l'atelier de mécanique, via un nouvel agencement des lieux, a permis de travailler en sécurité et en respectant les distanciations physiques. En 2020, une baisse de 48% du taux de fréquence des accidents a pu être enregistrée en un an.

L'équipe sécurité d'Origny-Sainte-Benoîte a créé l'application *OriForms* afin de faciliter les opportunités d'audits et d'accroître les remontées terrain, comme les presque-accidents et les situations à risque. Cette boîte à outil permet aux auditeurs sécurité d'avoir un accès à l'ensemble des documents et formulaires sous forme dématérialisée. Les données collectées contribuent également à alimenter un journal des événements sécurité de la semaine, tout en diffusant des fiches spécifiques selon les remontées terrain observées.

Afin de renforcer la diffusion d'une culture sécurité parmi les collaborateurs, un challenge sécurité a été lancé dans plusieurs usines de Tereos Sucre France (Thumeries, Lillers, Connantre). Dans le cadre de ce concours, tous les collaborateurs étaient encouragés à répondre à deux questions sécurité par jour. Cet outil de formation participatif a permis une amélioration des comportements sécurité et une montée en compétence sur ce sujet essentiel.



5.7 FIDÉLISATION ET ENGAGEMENT DES TALENTS

CONTEXTE

Le Groupe Tereos a mis en oeuvre son plan d'excellence opérationnelle pour appréhender les défis de la mondialisation : des marchés de plus en plus ouverts et interconnectés, la fin des quotas sucriers, la pression concurrentielle... Pour insuffler

une dynamique collective, le Groupe modernise et standardise ses pratiques métiers, instaure de nouvelles méthodes de travail plus collaboratives et dynamise sa marque employeur.

RÉSULTATS

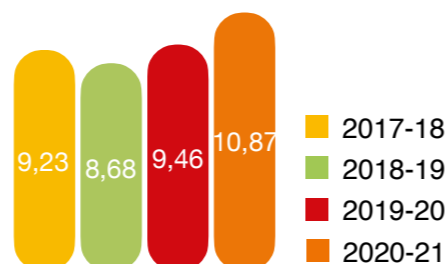
Ancienneté moyenne des collaborateurs :

10,87

années en 2020/21 au niveau Groupe (9,46 années en 2019/20)



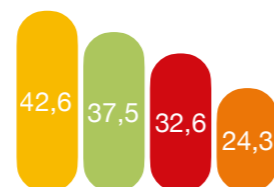
Les mécanismes de rétention contribuent à la progression continue de l'ancienneté moyenne des collaborateurs depuis trois ans.



Ancienneté moyenne (en années)



■ 2017-18 ■ 2018-19 ■ 2019-20 ■ 2020-21



Nombre moyen d'heures de formation par collaborateur formé

24,3

heures de formation en moyenne/ collaborateur formé (32,6 heures en 2019/20)



Les mécanismes de rétention contribuent à la progression continue de l'ancienneté moyenne des collaborateurs depuis trois ans.



Le nombre de collaborateurs formés est resté stable en 2020/21, mais le nombre total des heures de formation a baissé, impacté par les restrictions sanitaires.

ENGAGEMENTS

- Mobiliser nos collaborateurs en développant leurs compétences et leur fierté d'appartenance à Tereos

POLITIQUES ET PLANS D' ACTIONS

La gestion du capital humain est indispensable pour accompagner le développement et l'évolution de la coopérative qui souhaite bâtir une culture commune en s'appuyant sur l'histoire, les valeurs et l'expertise de ses multiples talents. Tereos a mis en place une politique de gestion et de fidélisation de ses 23 000¹¹ collaborateurs, qui valorise la diversité et la richesse de ses métiers. Des outils et processus permettent aux collaborateurs de développer leur employabilité et de progresser dans le Groupe.

Créée en 2015, la *Tereos Academy* a pour objectif de contribuer à la performance opérationnelle du Groupe sur le long terme. Le plan d'actions annuel de cet institut interne de formation est défini chaque année par le Comité de Direction de Tereos.

Plus de 6 300 collaborateurs ont déjà suivi directement une formation proposée par cette plateforme de formation. Celle-ci propose des modules à suivre, en présentiel ou en ligne, dans quatre domaines complémentaires :

Outils RH et mobilité

La systématisation des politiques et outils RH existants, comme la revue de performance et les comités carrières, fait partie des leviers utilisés. Ces outils déclinés à l'échelle de chaque entité du Groupe permettent un diagnostic plus fin des plans de développement individuel, de la sécurisation des plans de successions sur les postes critiques et de la gestion de la mobilité interne.

La mobilité est encouragée à travers un site carrière interne qui regroupe toutes les offres d'emplois. Tereos évolue dans un environnement qui fait appel à des compétences techniques pointues. La transformation des produits agricoles à partir de la betterave ou de la pomme de terre nécessite des cycles d'apprentissage assez longs et une expertise qu'il est important de valoriser durant quelques années lors d'une prise de poste.

Formation et développement des compétences

Le déploiement de « formations métier », sous différentes formes, permettant le transfert des savoir-faire (formation en salle, tutorat) en s'appuyant sur les programmes de la *Tereos Academy* ou en développant des actions spécifiques font aussi partie des dispositifs pour fidéliser les talents.

- Programmes « *Je découvre Tereos* » et « *Je renforce mes compétences personnelles* » : les salariés peuvent renforcer leur adhésion aux valeurs du Groupe au travers des formations à la santé et la sécurité, la compliance, l'éthique, etc.
- Programme « *Je manage, j'inspire* » : les managers ont l'opportunité d'améliorer l'efficacité managériale au quotidien. Des modules sont par exemple disponibles autour de la conduite d'entretiens annuels.
- Programme « *Je développe mes connaissances métiers* » : l'objectif est de diffuser les bonnes pratiques, former des experts internes sur la transmission de savoir (« *occasional trainers* ») et enfin comprendre les marchés, les clients, les activités et les produits.
- L'académie de formation répond également à des besoins spécifiques avec des programmes personnalisés, comme le « *Plant Manager Leadership Programme* ».

¹¹ Périmètre financier, incluant les participations et coentreprises

Plus de 30 programmes sont disponibles sur cette plateforme. De plus, pour les collaborateurs non-connectés, le Groupe met en place, avec les équipes ressources humaines locales, des ateliers en format court, basés sur les formations en ligne ainsi que la « *Learning Week* », une semaine dédiée à l'apprentissage.

Enfin, le Groupe porte une attention particulière aux managers de proximité et aux directeurs d'usine, considérés comme des fonctions clés. Depuis 2018, Tereos a mis en place un « *Plant Manager Leadership Programme* » (PMLP), formation de trois ans destinée à l'ensemble des directeurs d'usine du Groupe. L'objectif de ce programme est de créer une culture commune autour du leadership et de l'excellence opérationnelle en favorisant les rencontres entre des profils issus de filières différentes.

En 2020, Le Groupe a reçu deux premiers prix internationaux pour son travail autour de la formation et du développement pour ses managers d'usine. Le PMLP s'est vu décerner un *Stevie Awards for Great Employers* (catégorie « *Best Leadership Development Program* ») ainsi qu'un *Brandon Hall Group Excellence Award* (catégorie « *Leadership Development - The Best Advance in Senior Development* »).

Mutualisation des ressources et déploiement du travail collaboratif

Depuis 2018, Tereos regroupe sur un site unique proche de l'aéroport de Roissy, 500 collaborateurs répartis auparavant sur une dizaine de sites en France et en Belgique. Ce centre opérationnel européen d'expertise et d'innovation vise à décloisonner les activités sucrières et amidonnières en développant les échanges entre les équipes et les métiers, en invitant les collaborateurs à travailler de manière plus transverse. Des journées d'intégration ont été organisées pour favoriser l'accueil des nouveaux arrivants et présenter les nouvelles formes de travail qui privilégient l'autonomie des équipes et valorisent l'initiative individuelle.

Deux centres de services partagés en Europe et au Brésil

En France, Tereos a ouvert à Lille un Centre de Services Business Europe. Ce centre, qui réunit environ 80 collaborateurs dans les métiers de la gestion administrative, s'inscrit dans la volonté de standardisation et d'homogénéisation des pratiques du Groupe. Au Brésil, un centre de Services Business a ouvert dans l'état de São Paulo, regroupant une centaine de collaborateurs. L'entité réunit plus de 150 services (juridiques, financiers, RH, IT) destinés aux équipes internes et a lancé également une plate-forme digitale ouverte aux clients. Ces deux projets répondent à la volonté du Groupe d'améliorer ses processus pour gagner en efficacité et en compétitivité.

Développement de la marque employeur

Tereos a construit depuis 2018 sa marque employeur et a lancé une campagne répondant à deux objectifs : promouvoir la fierté d'appartenance et augmenter l'attractivité du groupe. À l'origine de ce projet, une étude d'opinion a été menée auprès de 250 personnes : collaborateurs, cabinets de recrutement et candidats. L'étude a contribué à identifier les caractéristiques du Groupe : sa culture d'entreprise, les opportunités de carrière, la façon de travailler en équipe.

La marque employeur de Tereos est organisée autour de quatre piliers : des collaborateurs passionnés, des collaborateurs engagés, un esprit d'équipe et un esprit d'ouverture. Des ambassadeurs issus des différents pays et métiers du Groupe, pour valoriser la pluralité des métiers et des spécificités locales, ont été formés pour devenir des porte-parole de Tereos. En 2020, Tereos a été nommé de la catégorie « *Marque employeur & Responsabilité sociale* » des Trophées de l'industrie durable 2020 organisés par L'Usine Nouvelle.

Certification Great Place To Work

Tereos Starch & Sweeteners Brazil (TSSB), situé à Palmital, dans l'État de São Paulo, a obtenu en 2021 et pour la première fois, la certification Great Place To Work (GPTW). Le label est décerné aux entreprises sur la base des résultats d'une enquête sur le climat organisationnel, qui vise notamment à identifier les sujets ayant un impact sur la vie quotidienne des collaborateurs, leur engagement face aux défis de l'organisation et la vision de l'entreprise en général.

Au terme de cette enquête, TSSB a dépassé la moyenne requise de 70 points pour être certifié. Cette réussite est une source de fierté pour les collaborateurs, dont 90% ont répondu au questionnaire. Cette certification reflète l'appréciation des collaborateurs et une culture d'entreprise positive et authentique. C'est enfin une démarche d'amélioration continue pour TSSB dans sa démarche auprès des collaborateurs du site, pour renforcer la qualité de vie au travail et leur engagement.

Accord de télétravail et Compte Epargne Temps

Tereos a conclu en 2019 un accord de télétravail pour ses collaborateurs en France, leur permettant de travailler jusqu'à deux jours par semaine depuis leur domicile, réduisant ainsi leur temps de transport. Cet accord contribue à un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle et apporte plus de flexibilité aux équipes.

Tereos a mis en place un Compte Epargne Temps pour permettre aux collaborateurs d'épargner des jours de congés et de repos non pris. Ceux-ci peuvent ensuite être utilisés en congés rémunérés ou bien être monétisés. Enfin, des accords de participation et d'intéressement sont également en vigueur pour les collaborateurs du Groupe en France.

Dans le cadre du Plan de Continuité de l'Activité, le télétravail est la règle depuis le 17 mars 2020 pour l'ensemble des collaborateurs des fonctions support dans le monde entier. Le protocole de télétravail partiel est passé pour ces fonctions à un niveau de télétravail complet dans les pays soumis au confinement partiel ou total et / ou à des situations de couvre-feu : Espagne, Belgique France, Italie, République tchèque.



5.8 DIALOGUE SOCIAL

CONTEXTE

La qualité du dialogue social est l'une des conditions nécessaires de la libération du potentiel humain des collaborateurs. C'est un sujet pris en charge de manière proactive par les équipes de la Direction des Ressources Humaines de Tereos ainsi qu'au sein de chaque entité.

ENGAGEMENTS

Tereos encourage le dialogue social dans toutes ses filiales afin de permettre une résolution efficace des problématiques sociales et économiques majeures dans le Groupe. Il inclut toutes formes de négociation, de consultation ou simplement d'échange d'informations entre les représentants du personnel et la direction qui vise à favoriser la compréhension sur ces questions

d'intérêt commun. Cette volonté s'accompagne au niveau des filiales d'une politique sociale cohérente et dynamique. Ses axes sont les rémunérations et leur évolution, la reconnaissance individuelle et la redistribution, l'égalité professionnelle, la prévoyance, la qualité de vie au travail.

POLITIQUES ET PLANS D' ACTIONS

Depuis 2018, Tereos a nommé un Directeur des Affaires Sociales. Sa mission est de permettre la mise en oeuvre d'une politique sociale transverse au sein de l'ensemble des sites de Tereos en France et d'assurer la cohérence des démarches menées par les entités.

Ses missions sont les suivantes :

- Conduire les études préparatoires aux projets et aux négociations
- Préparer et organiser les réunions avec les Instances Représentatives du Personnel centrales (Comité de Groupe, Comité d'Entreprise Européen)
- Intervenir dans la conduite des débats au sein des filiales sur des sujets relations sociales en lien avec la stratégie du Groupe

- Développer les négociations sur le périmètre France sur des sujets transverses : exemple : télé-travail, prévention du stress, qualité de vie au travail
- Accompagner des projets de transformation sociale

Tereos privilégie les échanges et le dialogue au sein des établissements et des entités en France et aussi à travers le Comité de Groupe de droit français.



Comité d'Entreprise Européen

Depuis 2017, un Comité d'Entreprise Européen a été mis en place pour Tereos en Europe. Il permet d'organiser le processus de concertation et de dialogue de manière transnationale. Cette instance regroupe notamment une vingtaine de représentants du personnel en Europe dont la France (en ce compris la Réunion), l'Espagne, le Royaume Uni, la République tchèque, la Roumanie ou la Belgique. Elle a pour objectif d'encourager l'information aux salariés et de nourrir un dialogue avec les représentants des salariés des *Business Units* en Europe. Elle se réunit deux fois par an autour de sujets économiques ou sociaux. C'est aussi l'opportunité pour le Président du Directoire d'échanger autour de la stratégie du Groupe et de dialoguer avec les partenaires sociaux.

Tereos privilégie la circulation de l'information par le biais du Comité de Groupe de droit français. Cette instance réunit les représentants de différents périmètres (betteraves, amidon, canne) et traite des sujets relatifs aux métiers de Tereos en France, tels que l'impact de la libéralisation du marché du sucre ou les conséquences de la réforme de la PAC.

Accords collectifs

Des accords collectifs ont été signés par Tereos dans ses filiales, portant notamment sur le télétravail, l'égalité professionnelle et la qualité de vie au travail, ou le stress au travail. A titre d'exemple, Tereos Participations a signé en 2019 un accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, et la qualité de vie au travail.



6. AUTRES INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

En complément des priorités RSE déjà explicitées, et par souci de respect de dispositions législatives, Tereos a retenu deux autres enjeux jugés pertinents : la lutte contre la précarité alimentaire et la lutte contre les discriminations. Parce que l'humain est au cœur de son modèle de développement, le Groupe agit sur ces enjeux sociétaux, au plus proche de ses collaborateurs et de ses parties prenantes.



6.1 LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

CONTEXTE

Avec une présence dans plus de 18 pays, et à un état d'esprit favorisant l'ouverture et l'inclusion, qui est l'une des valeurs fondamentales de la coopérative. Tereos est un Groupe multiculturel. Cette diversité contribue à la créativité des équipes

RÉSULTATS

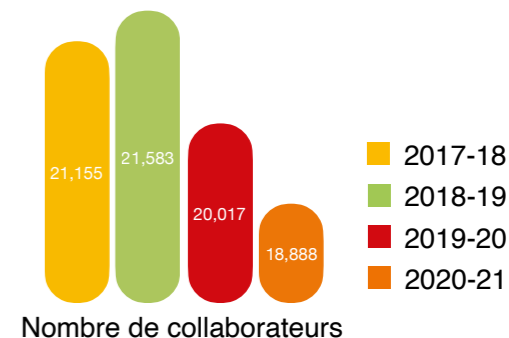
Nombre de collaborateurs en 2020/21 :

18 888

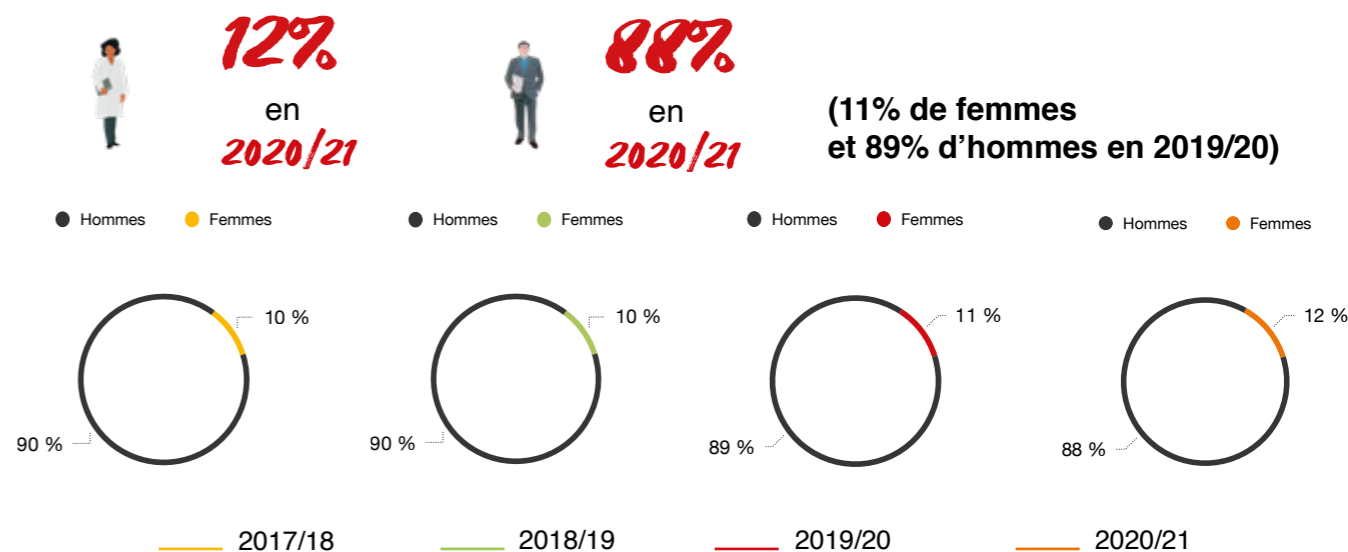
(périmètre DPEF) (20 017 en 2019/20)



Le nombre de collaborateurs (incluant les emplois saisonniers), bien qu'en baisse depuis 2018/19, a probablement été affecté par la baisse de production et les conséquences de la crise sanitaire.



Répartition par genre des effectifs :



La part des femmes au sein du Groupe s'est légèrement améliorée au cours des dernières années.

Part des collaborateurs en situation de handicap

2%

soit 377 personnes au niveau Groupe (à l'exclusion du Royaume-Uni et de l'Irlande) (2%, soit 365 personnes en 2019/20)



La part des collaborateurs en situation de handicap est restée stable.

Part des collaborateurs en situation de handicap

ENGAGEMENTS

L'éthique et l'intégrité font partie des engagements partagés par l'ensemble des collaborateurs à travers la Charte Ethique du Groupe, qui vise par exemple à

assurer un traitement égal entre hommes et femmes, à situation comparable et dans tous les domaines : recrutement, rémunération, carrière, formation, etc.

POLITIQUES ET PLANS D' ACTIONS

Outils & politiques

La Charte Ethique prohibe toute forme de discrimination envers les salariés, en particulier fondée sur le sexe, le handicap, la situation familiale, les préférences sexuelles, l'âge, les opinions politiques, les origines raciales, sociales culturelles ou nationales. Ce document est complété par des accords collectifs portant sur les contrats de génération ou l'égalité professionnelle signés par certaines *Business Units*.

A l'occasion de la publication de la mise à jour de sa Charte Ethique (cf. chapitre 4.2) Tereos a mis en place, dans la cadre de la Loi Sapin 2, un système de lancement d'alerte, et la désignation d'un référent au sein de l'entreprise, afin de recueillir les alertes relatives aux violations de la Charte Ethique.

En 2019, Tereos Participations et Tereos Starch & Sweeteners Europe ont signé par exemple un accord relatif à l'égalité professionnelle entre les hommes et

les femmes et à la qualité de vie au travail. A travers cet accord Tereos s'engage à :

- Garantir une égalité de traitement entre les femmes et les hommes dans l'entreprise et à lutter contre toute discrimination (recrutement, formation professionnelle, rémunération et déroulement de carrière, évolution professionnelle)
- Favoriser une bonne articulation entre la vie personnelle et professionnelle des collaborateurs.
- Mettre en place des mesures pour l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des travailleurs en situation de handicap.

L'accord prévoit également la mise en place d'un Compte Epargne Temps, l'accès au temps partiel ou la mise en place de sessions de formations pour les aménagements de fin de carrière (préparation à la retraite des collaborateurs de plus de 61 ans).

Publication de l'Index Egalité femmes-hommes

Depuis 2019, en conformité avec la loi française du 5 septembre 2018 dite « *Pour la liberté de choisir son avenir professionnel* », Tereos publie, pour celles de ses entités concernées, l'Index Egalité, dont la méthodologie de calcul permet de refléter le traitement entre salariés femmes et hommes. Cette note globale est évaluée sur 100 points sur la base de cinq critères : l'écart de rémunération femmes-hommes (40 points), l'écart dans les augmentations individuelles (20 points), l'écart dans les promotions (15 points), les augmentations au retour de congé maternité (15 points) et la présence de femmes parmi les plus hauts salaires de l'entreprise (10 points).

Résultats de l'Index Egalité Tereos en France au 31 décembre 2020 :

- Tereos Opérations : 94 points
- Tereos Participations : 80 points
- Tereos Service Europe : 88 points
- Tereos Starch & Sweeteners Europe (UES Amidons et produits sucrants en France) : 87 points
- Tereos Sucre France : 82 points

Lutte contre les stéréotypes

A la Réunion, la sucrerie de Bois-Rouge soutient « *Elles bougent* », une association qui lutte contre la méconnaissance et les stéréotypes associés à l'industrie et à la technologie. L'objectif est d'informer sur les métiers d'ingénieures et de techniciennes, pour aider à l'orientation des jeunes filles et susciter chez elles des vocations.

En 2021, le Groupe a célébré la journée internationale des droits des femmes en mettant à l'honneur plusieurs collaboratrices du Groupe occupant des fonctions souvent considérées comme masculines. Parmi elles, une

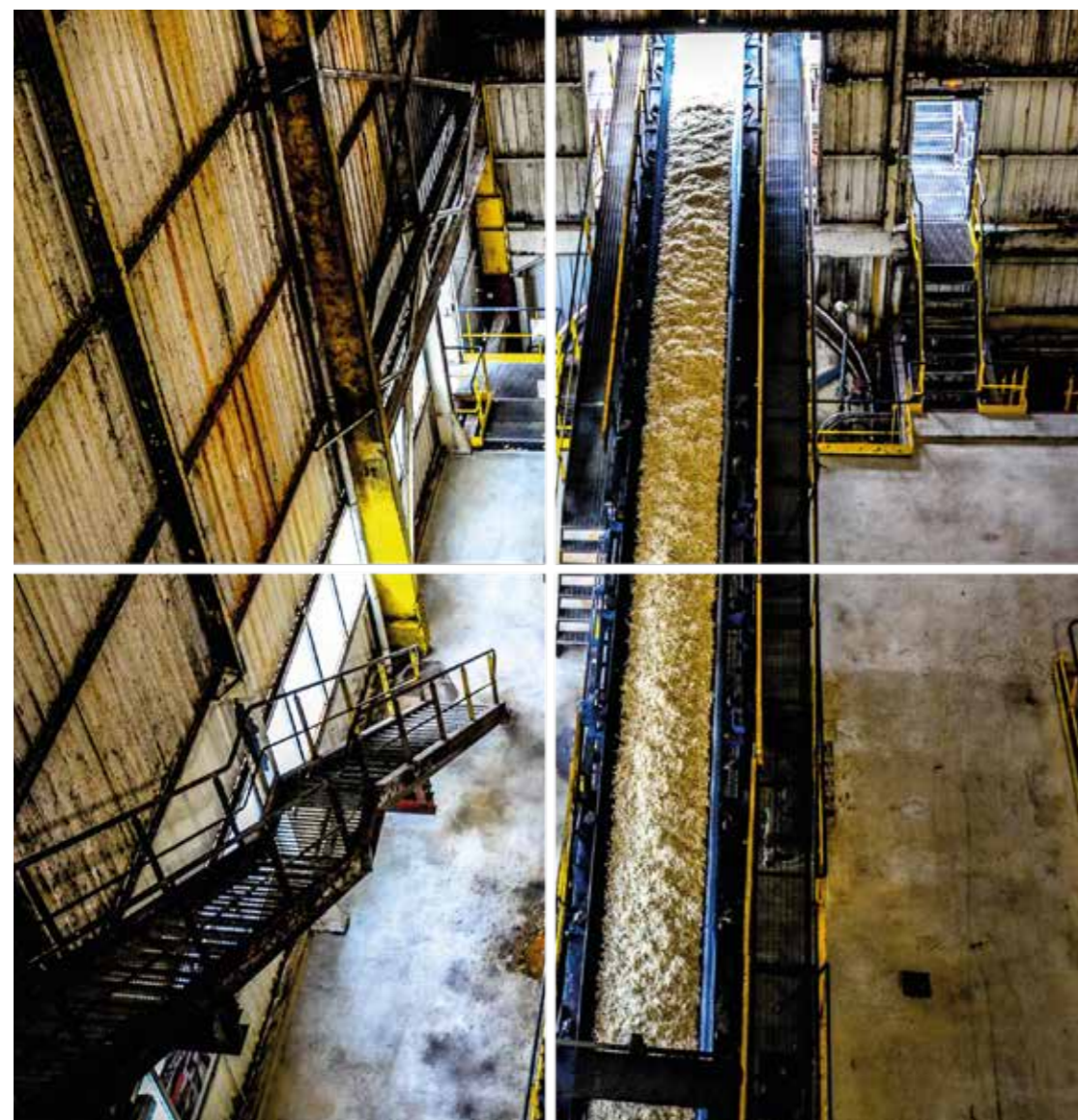
jeune femme travaillant à la sucrerie de Bois-Rouge (La Réunion) où elle effectue son contrat de professionnalisation dans le cadre de ses études en mécatronique. Elle a par ailleurs obtenu le Prix de la Mixité créé par l'association Chancegal, qui oeuvre pour l'égalité des chances entre femmes et hommes à La Réunion. Ce prix récompense les démarches individuelles de jeunes qui s'inscrivent dans des parcours de formation où le déséquilibre femmes-hommes est important.

Exemples d'engagement social et de diversité au sein de Tereos

Tereos est depuis longtemps convaincu de la richesse de la diversité : plus on ressemble au monde qui nous entoure, plus on y est efficace. Le Groupe accompagne notamment des initiatives solidaires et inclusives à travers le monde :

- En Espagne, sur le site TSSE de Saragosse, les équipes accueillent régulièrement des personnes en situation de handicap. Elles assurent des missions de jardinage, de nettoyage ou de conditionnement sur le site de Tereos.
- Tereos Sucre Océan Indien travaille régulièrement avec les Établissements et Service d'Aide par le Travail (ESAT). Il s'agit d'établissements médico-sociaux de travail protégé, réservés aux personnes en situation de handicap pour leur insertion ou réinsertion sociale et professionnelle. Tereos a par ailleurs signé un contrat avec la Fondation Favron, qui couvre l'entretien des espaces verts à la sucrerie du Gol.

- Enfin à l'usine d'Origny-Sainte-Benoite, l'ESAT Le Colombier collabore avec Tereos depuis plusieurs dizaines d'années. L'ESAT fabrique des pains d'agent de démoulage pour la fabrication des morceaux de sucres. Ceux-ci permettent à la machine d'évacuer les portions sans qu'ils ne restent collés. Ce partenariat permet de fournir du travail aux personnes en situation de handicap, environ 3 jours par semaine, ce qui leur permet de s'intégrer au tissu social local.



6.2 LUTTE CONTRE LA PRECARITE ALIMENTAIRE

CONTEXTE

Apporter le meilleur des matières premières pour garantir une alimentation de qualité : tel est l'objectif porté par Tereos au niveau mondial. Par sa mission et son implication de longue date, Tereos tient un rôle majeur pour nourrir aujourd'hui comme demain la population mondiale. Fort de son expertise, le Groupe propose des solutions pour anticiper les besoins nutritionnels de demain et les nouvelles attentes des consommateurs.

ENGAGEMENTS

Tereos a adhéré au Pacte Mondial des Nations Unies en 2017 et contribue activement à sept des Objectifs de Développement Durable (ODD). Parmi ceux-ci, l'Objectif 2 : Faim Zéro. Cet objectif repose sur la sécurité

alimentaire, l'amélioration de la nutrition et la promotion de l'agriculture durable : thèmes pleinement incorporés à la stratégie de développement durable du Groupe.

POLITIQUES ET PLANS D' ACTIONS

Journée Mondiale de l'Alimentation

Depuis 2016, Tereos répond présent à la Journée Mondiale de l'Alimentation, instituée par l'Organisation pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO). Objectif affiché par l'agence internationale : la #FaimZero en 2030. Le Groupe a choisi en 2020 de mettre l'accent sur des objectifs qui correspondent à ses ambitions en tant qu'acteur majeur de l'agro-alimentaire : une alimentation sûre, saine et nutritive, illustrée par le slogan « Eat well, live well ». Grâce à son large portefeuille de produits, 100% d'origine végétale, Tereos peut en effet fournir aux humains une part significative de l'énergie quotidienne nécessaire à la consommation sous forme de glucides, fibres et de protéines d'origine végétale.

Le Groupe a participé en 2020 à la Journée Mondiale de l'Alimentation sur le thème de « L'alimentation de demain ». L'objectif était de sensibiliser les collaborateurs aux tendances alimentaires émergentes et d'expliquer comment le Tereos se positionnait pour répondre à ces

attentes, notamment en termes de reformulation nutritionnelle et de protéines végétales. Les équipes sur l'ensemble des Business Units du Groupe se sont mobilisées pour organiser des activités et ateliers :

- France : distribution d'échantillons de produits Tereos (sucre de betterave bio, Epi&Co, barre de céréales reformulée par les équipes de R&D) ; ateliers de cuisine ; intervention d'un nutritionniste ; distribution de paniers de fruits et légumes de saison
- Indonésie : distribution de jus de fruits fabriqués par un client local de Tereos
- Roumanie : distribution aux collaborateurs de snacks sains.
- Brésil et La Réunion : animations et menus spéciaux à la cantine pour les collaborateurs

Initiatives de solidarité contre la précarité alimentaire

Au cours de l'année, le Groupe a mené un certain nombre d'initiatives solidaires pour lutter contre le gaspillage et la précarité alimentaire.

En France, Tereos a renouvelé en 2020 son soutien à l'association Boves Accueil (Somme) qui contribue chaque année au Téléthon. Les bénévoles de l'association réalisent des confitures à partir de fruits consommables mais non présentables, récupérés auprès d'un supermarché local. Les ventes de cette opération « ConfiTéléthon » sont versées au profit de l'Association française contre les myopathies, ce qui représente plus de 20 000 euros. Le Groupe s'est engagé à livrer, via son site de Thumeries, quatre tonnes par an à l'asso-

ciation, pour lui permettre de fabriquer des confitures. Deux palettes supplémentaires de sucre ont été livrées en 2021 pour soutenir l'association.

Par ailleurs, en 2020, Tereos a signé une convention de don de sucre avec la Fédération Française des Banques Alimentaires pour un volume annuel de 25 tonnes, permettant de doubler le volume annuel de sucre distribué aux associations locales. Une initiative de solidarité qui s'inscrit dans le renforcement d'un partenariat pérenne et qui marque un engagement au quotidien de Tereos pour lutter contre la précarité alimentaire, au plus près des communautés locales.



Ce don de sucre couvre 5% des besoins annuels en sucre des Banques Alimentaires ; un volume significatif pour soutenir les associations locales dans la préparation de repas aux familles les plus démunies ou pour la distribution de denrées alimentaires de première nécessité. Par ailleurs, cinq tonnes de sucre sont également remises chaque année à la Banque Alimentaire de l'île de la Réunion par Tereos Sucre Océan Indien, qui se charge de les redistribuer aux différentes associations oeuvrant dans le domaine de l'aide alimentaire.

Enfin, dans le cadre de la pandémie de Covid-19, le Groupe a engagé des initiatives solidaires au niveau local, en fonction des besoins les plus critiques identifiés, notamment par des dons de sucre aux associations caritatives (Tereos France, Tereos Royaume-Uni et Irlande). A l'occasion de la collecte nationale des Restos du Coeur en mars 2021, la marque *Epi&Co* (recettes végétales à base de protéines de blé) a effectué depuis l'usine de Marckolsheim un don d'une palette de bouchées végétales à l'antenne alsacienne de l'association. Ce sont près de 500 kilogrammes d'un coeur de repas, source de protéines et prêt à consommer, qui ont été distribués aux bénéficiaires.



7. NOTE MÉTHODOLOGIQUE

Le Groupe Tereos collecte annuellement les informations sociales, environnementales et sociétales de ses *Business Units* depuis 2013/2014. Ces indicateurs sont utilisés pour mesurer les progrès, analyser les axes d'amélioration et définir les plans d'action du Groupe en matière de responsabilité sociale, sociétale et environnementale.

Les objectifs de cette collecte d'informations, sont, en interne, d'évaluer et de comparer la performance extra-financière du Groupe et de ses *Business Units* et de mesurer les progrès accomplis vers la réalisation des objectifs de durabilité.

En externe, cette collecte d'information permet aux parties prenantes du Groupe d'accéder à des informations qualitatives et quantitatives afin d'évaluer la performance du Groupe en fonction de ses engagements de durabilité.

Obligations de communication extra-financière du Groupe Tereos

La société Tereos SCA est concernée par les obligations prévues par l'article R. 225-105 du Code de Commerce et est tenue de publier annuellement une Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF) qui comprend les informations sociales, environnementales et les informations relatives aux engagements sociétaux en faveur du développement durable, dont la liste est donnée par l'article L. 225-102-1 :

- les conséquences sur le changement climatique de l'activité du Groupe et de l'usage des biens et services qu'il produit,
- les engagements sociétaux en faveur du développement durable, de l'économie circulaire et de la lutte contre le gaspillage alimentaire,

- les accords collectifs conclus et leurs impacts sur la performance économique du Groupe ainsi que sur les conditions de travail des collaborateurs,
- les actions visant à lutter contre les discriminations et promouvoir les diversités.

La DPEF présente le modèle d'affaires du Groupe, ainsi que, pour les conséquences sociales, sociétales et environnementales :

- une description des principaux enjeux
- une description des politiques appliquées par le Groupe
- les résultats de ces politiques, incluant des Indicateurs Clés de Performance.

Ces informations doivent être soumises à vérification par un Organisme Tiers Indépendant (OTI) accrédité par le COFRAC et désigné par le Président du directoire. Le rapport de l'OTI comprend un avis motivé sur la conformité de la DPEF et la sincérité des données fournies accompagné des diligences réalisées.

Organisation du reporting du Groupe Tereos

Le Groupe Tereos demande à toutes ses Business Units un reporting annuel des informations de responsabilité sociale et environnementale. Les indicateurs et le protocole de reporting ont été définis pour l'ensemble des Business Units du Groupe. Ce protocole sert de référence aux différents référents et dans toutes les Business Units pour l'élaboration du présent rapport. Il décrit les enjeux, les rôles, les indicateurs, le mécanisme et le périmètre de collecte, les principaux enjeux identifiés et le dispositif de contrôle et de maîtrise de ces enjeux. Les informations publiées dans le présent rapport suivent les règles et définitions établies par le Groupe en vue d'en assurer l'homogénéité.

La collecte des données est organisée à trois niveaux :

- pour chaque site, un responsable de reporting est en charge collecter, contrôler et consolider les données au niveau du site. Les données consolidées sont ensuite communiquées à la Business Unit dont le site dépend.
- pour chaque Business Unit, un coordinateur de reporting est en charge de collecter, vérifier, et valider la qualité des données remontées par les responsables de reporting au niveau des sites sous sa supervision. Les données consolidées sont ensuite communiquées aux Départements RSE Groupe et Excellence Industrielle Groupe.

- au niveau du Groupe, les départements RSE et Excellence Industrielle sont en charge de la consolidation des données remontées par les Business Units.

Enfin, le Département RSE Groupe est responsable de la consolidation, l'analyse et la publication des données.

Périmètre de collecte

Les indicateurs couvrent toutes les entités du Groupe Tereos consolidées en comptabilité, en intégration globale.

Les entités sont incluses dans le périmètre quand :

- le Groupe y détient une part majoritaire ou
- le Groupe y détient le contrôle opérationnel bien que la part détenue par le Groupe soit de 50% ou moins.

En conséquence, 44 sites industriels du Groupe sont inclus dans le périmètre de reporting, sur un total de 48 sites (périmètre global). Toutes les activités agri-

coles, industrielles, commerciales et de services sont incluses dans le périmètre de reporting. Cependant, sont exclues du périmètre les entités dont les activités commerciales sont coordonnées par Tereos Participations pour les produits dérivés de la betterave sucrière, Tereos Commodities, ainsi que les sites administratifs et tertiaires du Groupe. Les entités vendues, fermées, achetées ou créées au cours de l'année de reporting ne sont pas incluses dans le périmètre. En conséquence, 18 888 collaborateurs sont inclus dans le périmètre de reporting, sur un total de 23 000 (périmètre global), soit un taux de couverture de plus de 82%.

Les indicateurs des filiales consolidées sont présentés sans application d'une quote-part ou d'une intégration proportionnelle. Les données des entités sont entièrement reportées même si la part détenue par le Groupe est inférieure à 100%.

Période couverte

Sauf indication spécifique par indicateur, sont intégrées au reporting toutes les *Business Units* du Groupe Tereos. Les données présentées dans ce rapport sont

consolidées sur l'année fiscale du Groupe, qui court du 01/04/2020 au 31/03/2021, sauf pour les indicateurs « *Nombre de collaborateurs et répartition par genre* », «

Nombre moyen d'heures de formation par collaborateur formé » et « *Part des collaborateurs en situation de handicap* », qui sont eux calculés sur l'année calendaire 2020.

Limites de la collecte et fiabilité

Le protocole de reporting a été progressivement structuré et déployé depuis 2014 dans les *Business Units* du Groupe et certaines définitions sont en cours d'homogénéisation. Les indicateurs consolidés retenus restent néanmoins cohérents et significatifs.

Les méthodologies utilisées pour certains indicateurs sociaux, environnementaux et sociétaux peuvent présenter des limites. Il peut par exemple exister des définitions d'indicateurs sociaux légèrement différentes d'un pays à l'autre, en fonction des législations locales. Un travail d'harmonisation a lieu continuellement au sein du Groupe Tereos. Enfin, les modalités de collecte et de saisie des informations, des changements de définition peuvent affecter la comparabilité des indicateurs.

Par ailleurs, des précisions ont été apportées au protocole de reporting concernant l'indicateur relatif à la formation. Il a été précisé de manière à établir le rapport entre le nombre moyen d'heures de formation par rapport au nombre de collaborateurs formés (à la place du nombre total de collaborateurs).

Précisions méthodologiques dans le cadre des données sociales

Les indicateurs relatifs au nombre total de collaborateurs, au nombre de personnes handicapées (pour les pays où l'information est disponible) et au nombre moyen d'heures de formation par collaborateur formé sont calculés sur l'année calendaire 2020, et non sur la base de l'année fiscale 2020/21.

L'indicateur relatif à l'ancienneté des collaborateurs ne concerne que les collaborateurs ayant un contrat permanent. L'indicateur relatif à la formation concerne tous les collaborateurs, quel que soit leur type de contrat.

Par ailleurs, des précisions ont été apportées au protocole de reporting concernant l'indicateur relatif à la formation. Il a été précisé de manière à établir le rapport entre le nombre moyen d'heures de formation par rapport au nombre de collaborateurs formés (à la place du nombre total de collaborateurs).

Exclusions

À la suite des consultations menées par le Groupe Tereos pour son analyse de matérialité, certaines informations demandées dans le cadre de la DPEF ont été jugées peu significatives. Ainsi, ne sont pas publiées les informations suivantes : « *Respect du bien-être animal et alimentation*

responsable, équitable et durable ».

D'autre part, l'enjeu « *Bien-être animal* » n'a pas non plus été inclus dans les consultations menées auprès des parties prenantes. L'activité du Groupe étant exclusivement basée sur la production et la

transformation de matières premières végétales, la pertinence de cet enjeu n'est pas démontrée et ne nécessite pas de traitement particulier par le Groupe.

Définitions des Indicateurs Clés de Performance et précisions de périmètre

● Tonnages de produits agricoles traités

Définition : cet indicateur est la somme des tonnages de produits agricoles transformés par le Groupe, à savoir : betterave sucrière (y compris les pulpes de betteraves), canne à sucre, blé, maïs, manioc, pommes de terre, luzerne. Les volumes considérés sont exprimés après lavage (« *clean* »). Cet indicateur était jusqu'en 2019/20 reporté en poids brut (« *dirty* »). A la suite d'un changement méthodologique en 2020/21, les volumes sont maintenant exprimés après lavage (« *clean* »). Ce changement de méthode de calcul a été rétrospectivement appliqué aux volumes 2019/20 et a eu un impact d'environ -1,2%.

Périmètre : pas d'exclusions

● Part de produits agricoles certifiés/ évalués durables

Définition : cet indicateur donne le pourcentage des produits agricoles transformés par le Groupe, de source évaluée ou certifiée durable. Un produit agricole considéré durable repose sur une agriculture économiquement viable, écologiquement saine, socialement juste et humaine. L'approche de Tereos repose sur les standards d'évaluation/ certification Bonsucro, Sustainable Agriculture Initiative (SAI), 2BSVS Standard 1 (pour le site de Lillebonne uniquement) et Agriculture Biologique.

Périmètre : à l'exclusion des produits agricoles achetés à des tiers et non transformés par Tereos.

● Part des sites certifiés ISO 14 001

Définition : cet indicateur donne le pourcentage de sites industriels retenus dans le périmètre de consolidation qui détiennent une certification ISO 14 001 (système de management environnemental) en vigueur lors de l'année fiscale.

Périmètre : pas d'exclusions

● Part des matières premières agricoles valorisées

Définition : cet indicateur donne le pourcentage de matières premières agricoles valorisées par rapport au total de matières premières agricoles traitées. La valorisation inclut l'ensemble des produits alimentaires ou non, l'énergie produite par cogénération, le gaz produit par méthanisation, l'eau de fertirrigation, les fertilisants.

Périmètre : pas d'exclusions

● Consommation et destination de l'eau

Définition : cet indicateur donne le pourcentage de restitution de l'eau, y compris par le biais de la fertirrigation, par rapport au volume total d'eau prélevé par utilisation du réseau public d'adduction, pompage en rivière ou en nappe phréatique. A la suite d'un changement méthodologique en 2020/21, les volumes d'eau restitués par Tereos Sucre Océan Indien sont désormais inclus dans cet indicateur. Ce changement de méthode de calcul a été rétrospectivement appliqué aux volumes 2019/20 et a eu un impact d'environ +3%.

Périmètre : à l'exclusion du Mozambique ; de l'eau de pluie capturée et stockée

● Part des énergies renouvelables

Définition : cet indicateur donne le pourcentage d'énergie renouvelable consommée par les sites industriels retenus dans le périmètre, par rapport au volume total d'énergie consommée pour la transformation des produits agricoles sus-cités. Sont considérées comme énergies renouvelables : l'énergie solaire, l'énergie éolienne, l'énergie hydraulique, la biomasse, la bagasse, l'énergie géothermale, l'électricité et la vapeur produites à partir d'énergies renouvelables.

Périmètre : pas d'exclusions

● Emissions de CO2

Définition : cet indicateur est la somme des émissions de CO2 liées à la consommation d'énergies fossiles (le charbon, le coke, l'antracite, le lignite, le fioul lourd, le gaz naturel, le pétrole) et à la production de vapeur et d'électricité, produite à partir d'énergies fossiles. Les facteurs d'émission retenus pour les différents pays où le Groupe opère sont ceux publiés par l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME), alignés sur la méthode de calcul employée dans le GHG Protocol.

Périmètre : à l'exclusion des véhicules de société ; des émissions de HFC, PFC et CH4 ; des émissions de gaz à effets de serre provenant de la combustion de biomasse et ceux non inclus dans le Protocole de Kyoto.

● Part des sites certifiés ISO 50 001

Définition : cet indicateur donne le pourcentage de sites industriels retenus dans le périmètre de consolidation qui détiennent une certification ISO 50 001 (amélioration de la performance énergétique) en vigueur lors de l'année fiscale.

Périmètre : pas d'exclusions

● Part des sites certifiés ISO 22 000 ou FSSC 22 000 (ou équivalent)

Définition : cet indicateur donne le pourcentage de sites industriels retenus dans le périmètre de consolidation qui détiennent une certification ISO 22000 ou FSSC 22000 (système de management de la sécurité des aliments) ou un équivalent reconnu par le Global Food Safety Initiative (GFSI), en vigueur lors de l'année fiscale.

Périmètre : pas d'exclusions

● Part des sites certifiés ISO 9 001

Définition : cet indicateur donne le pourcentage de sites industriels retenus dans le périmètre de consolidation qui détiennent une certification ISO 9 001 (système de management de la qualité) en vigueur lors de l'année fiscale.

Périmètre : pas d'exclusions

● Taux de fréquence global

Définition : cet indicateur donne sur l'année fiscale le nombre d'accidents déclarés avec et sans arrêt, rapportés au nombre d'heures de travail effectuées sur la période considérée, selon la formule suivante :

$$\frac{\text{Nb de cas enregistré}}{(\text{LWC} + \text{RWC} + \text{MTC}) * 1\,000\,000} \\ \text{Nb d'heures travaillées}$$

Le taux de fréquence global inclut toutes les catégories de collaborateurs de Tereos (CDI, CDD, intérimaires, sous-traitants) ainsi que les contractants intervenant sur un site Tereos. Les accidents mortels sont inclus. Le calcul des heures travaillées est effectué à partir des heures réelles et non théoriques, excepté pour les employés au forfait.

LWC (Lost Work Cases) = accident dû au travail, causant une blessure empêchant l'employé de travailler pendant une durée supérieure à 24h

RWC (Restricted Work Cases) = accident dû au travail, empêchant l'employé d'accomplir ses tâches habituelles, et nécessitant sa réaffectation à un poste adapté

MTC (Medical Treatment Cases) = accident dû au travail, nécessitant des soins médicaux mais n'empêchant pas l'employé de reprendre le travail

Périmètre : cet indicateur est applicable au niveau global et inclut les sites industriels et administratifs associés retenus dans le périmètre de consolidation

● Taux de gravité

Définition : cet indicateur représente sur l'année fiscale le nombre de journées indemnisées pour 1 000 heures travaillées, c'est à dire le nombre de journées perdues par incapacité temporaire pour 1 000 heures travaillées, selon la formule suivante :

$$\frac{\text{Nb de journées de travail perdues} * 1\,000}{\text{Nb d'heures travaillées}}$$

Le taux de gravité inclut toutes les catégories de collaborateurs de Tereos (CDI, CDD, intérimaires, sous-traitants) ainsi que les contractants intervenant sur un site Tereos. Le calcul des heures travaillées est effectué à partir des heures réelles et non théoriques, excepté pour les employés au forfait.

Périmètre : cet indicateur est applicable au niveau global et inclut les sites industriels et administratifs associés retenus dans le périmètre de consolidation

● Part des collaborateurs ayant accès à la Tereos Academy formés sur la santé et la sécurité

Définition : cet indicateur donne le pourcentage des collaborateurs, parmi ceux ayant accès à *Tereos Academy*, qui ont complété les modules de formation sur la santé et la sécurité. La *Tereos Academy* est un outil de e-learning déployé dans le Groupe à destination des cadres et managers principalement, soit environ 30% de l'effectif total.

Périmètre : pas d'exclusions

● Ancienneté moyenne en années

Définition : cet indicateur est la somme des périodes de présence des collaborateurs permanents de Tereos (exprimés en ETP) au dernier jour de l'année fiscale, rapportée au nombre de collaborateurs permanents (exprimés en ETP).

Périmètre : à l'exclusion des collaborateurs en contrat à durée déterminée, des stagiaires et apprentis

● Nombre moyen d'heures de formation par collaborateur formé

Définition : cet indicateur est la somme des heures de formation rapportée au nombre de collaborateurs formés au cours de l'année fiscale. L'indicateur inclut toutes les catégories de collaborateurs permanents et temporaires, de même que les contractants et ceux ne travaillant plus à Tereos à la fin de l'année civile. Les heures de formations considérées sont celles qui ont été planifiées et réalisées par le collaborateur.

Périmètre : à l'exclusion des séminaires, conférences, journées d'intégration, groupes de travail, journées 'portes ouvertes'.

● Nombre de collaborateurs et répartition par genre

Définition : cet indicateur est la somme des collaborateurs permanents et temporaires du Groupe à la fin de l'année civile ; cette donnée est ventilée en fonction du sexe des collaborateurs.

Périmètre : pas d'exclusions

● Part des collaborateurs en situation de handicap

Définition : cet indicateur est la somme des collaborateurs permanents du Groupe à la fin de l'année civile, reconnus comme étant en situation de handicap selon la législation locale en vigueur.

Périmètre : à l'exclusion du Royaume-Uni et de l'Irlande.



8.

RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDEPENDANT

TEREOS Exercice clos le 31 mars 2021

Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la déclaration consolidée de performance extra-financière

A l'Assemblée Générale,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1681 (portée d'accréditation disponible sur le site www.cofrac.fr) et membre du réseau de l'un des commissaires aux comptes de votre société (ci-après « entité »), nous vous présentons notre rapport sur la déclaration consolidée de performance extra-financière relative à l'exercice clos le 31 mars 2021 (ci-après la « Déclaration »), présentée dans le rapport de gestion en application des dispositions des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du Code de commerce.

Responsabilité de l'entité

Il appartient au gérant d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance.

La Déclaration a été établie en appliquant les procédures de l'entité (ci-après le « Référentiel ») dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration (ou disponibles sur demande au siège de l'entité).

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du Code de commerce et le code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle.

Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du Code de commerce ;
- la sincérité des informations fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225-105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques, ci-après les « Informations ».

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables, notamment, en matière de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ni sur la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Nature et étendue des travaux

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225-1 et suivants du Code de commerce, à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention et à la norme internationale ISAE 3000¹² :

- nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation et de l'exposé des principaux risques ;
- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 en matière sociale et environnementale ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2ème alinéa du III de l'article L. 225-102-1 ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques ;

- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
 - apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus, au regard des principaux risques et politiques présentés, et
 - corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes présentées en Annexe 1. Nos travaux ont été menés au niveau de l'entité consolidante et dans une sélection d'entités listées ci-après : l'usine de Bucy, la Business Unit Tereos Sucre France, l'usine du Gol, la Business Unit Tereos Sucre Océan Indien, l'usine de Lillebonne et la Business Unit Tereos Starch & Sweeteners Europe ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 avec les limites précisées dans la Déclaration ;
- nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants présentés en Annexe 1, nous avons mis en oeuvre :
 - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
 - des tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices listées ci-dessus et couvrent entre 6 % et 36 % des données consolidées sélectionnées pour ces tests (6 % des tonnes de matières premières agricoles, 8 % des consommations d'énergie, 23 % des effectifs et 36 % des consommations d'eau) ;
- nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation.

Nous estimons que les travaux que nous avons menés en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de six personnes et se sont déroulés entre septembre 2020 et mai 2021 sur une durée totale d'intervention d'environ trente-neuf semaines.

Nous avons mené quatre entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration, représentant notamment les directions responsabilité sociale des entreprises (RSE), énergie et climat, agronomique et qualité.

Conclusion

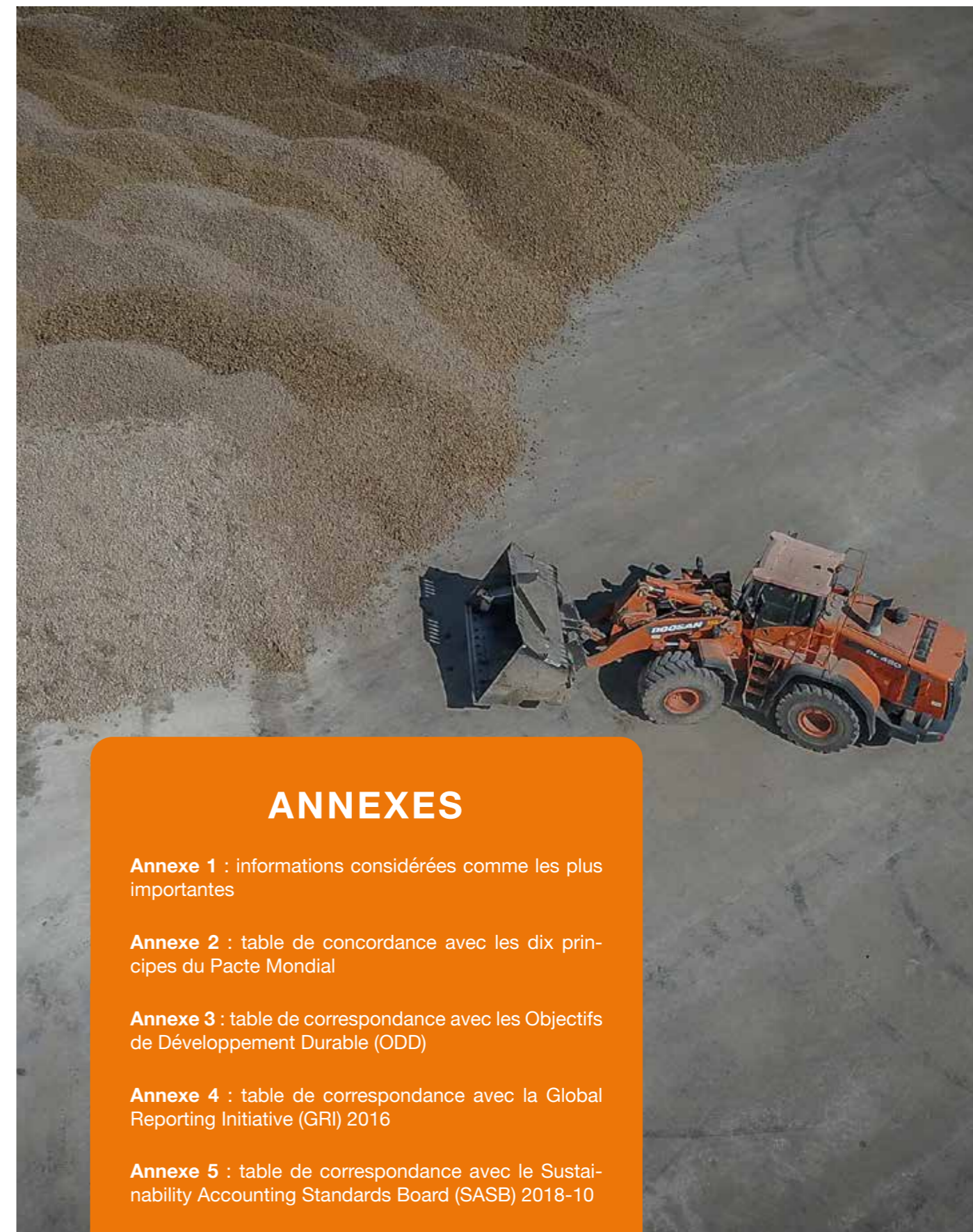
Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration consolidée de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Paris-La Défense, le 31 mai 2021

L'Organisme Tiers Indépendant
EY & Associés

Laurent Vitse
Associé

Christophe Schmeitzky
Associé, Développement Durable



ANNEXES

Annexe 1 : informations considérées comme les plus importantes

Annexe 2 : table de concordance avec les dix principes du Pacte Mondial

Annexe 3 : table de correspondance avec les Objectifs de Développement Durable (ODD)

Annexe 4 : table de correspondance avec la Global Reporting Initiative (GRI) 2016

Annexe 5 : table de correspondance avec le Sustainability Accounting Standards Board (SASB) 2018-10

Annexe 1 : informations considérées comme les plus importantes

INFORMATIONS SOCIALES	
Informations quantitatives (incluant les indicateurs clé de performance)	Informations qualitatives (actions ou résultats)
Taux de fréquence global. Taux de gravité. Part des collaborateurs ayant accès à la <i>Tereos Academy</i> formés sur la santé et la sécurité. Ancienneté moyenne en années. Nombre moyen d'heures de formation par collaborateur formé. Nombre de collaborateurs et répartitions par genre. Part des collaborateurs en situation de handicap.	L'emploi (attractivité, rétention). La santé et la sécurité au travail. Les relations sociales (dialogue social, accords collectifs). La formation. La fidélisation et l'engagement des talents. L'égalité de traitement (égalité homme / femmes, lutte contre les discriminations, insertion personnes handicapées).
INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES	
Informations quantitatives (incluant les indicateurs clé de performance)	Informations qualitatives (actions ou résultats)
Part des énergies renouvelables Emissions de CO2 (scopes 1 et 2) Part des sites certifiés ISO 50 001 Tonnages de produits agricoles traités Part de matières premières agricoles certifiées/ évaluées durables Part de matières premières agricoles valorisées Consommation et destination de l'eau (taux de restitution) Part des sites certifiés ISO 14 001	Les résultats de la politique en matière environnementale / énergétique (certifications, moyens). La transition énergétique. Les impacts environnementaux (eau, air, sol). Les actions en lien avec l'agriculture durablement performante.
INFORMATIONS SOCIÉTALES	
Informations quantitatives (incluant les indicateurs clé de performance)	Informations qualitatives (actions ou résultats)
Part des sites certifiés ISO 22 000 ou FSSC 22 000 Part des sites certifiés ISO 9 001	La certification des sites. La qualité et traçabilité des produits et de la sécurité alimentaire.

Annexe 2 : table de concordance avec les dix principes du Pacte Mondial

Tereos est adhérent au Pacte Mondial des Nations Unies et s'engage sur ses dix principes fondamentaux. Chaque année le Groupe communique une COP (Communication On Progress), publiée sur le site du Pacte Mondial.

N°	PRINCIPES DU PACTE MONDIAL	CHAPITRES DPEF
<i>Droits de l'Homme</i>		
1	Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme.	4.2 Conformité DPEF et autres informations attendues par les parties prenantes
2	Les entreprises sont invitées à veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'Homme.	4.2 Conformité DPEF et autres informations attendues par les parties prenantes
<i>Normes internationales du travail</i>		
3	Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective.	5.7 Dialogue social
4	Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire.	4.2 Conformité DPEF et autres informations attendues par les parties prenantes
5	Les entreprises sont invitées à contribuer à l'abolition effective du travail des enfants.	4.2 Conformité DPEF et autres informations attendues par les parties prenantes
6	Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession.	4.2 Conformité DPEF et autres informations attendues par les parties prenantes
<i>Environnement</i>		
7	Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant à l'environnement.	5.1 Agriculture durablement performante 5.2 Impact environnemental 5.3 Transition énergétique & Climat
8	Les entreprises sont invitées à prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement	5.1 Agriculture durablement performante 5.2 Impact environnemental 5.3 Transition énergétique & Climat
9	Les entreprises sont invitées à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.	5.1 Agriculture durablement performante 5.2 Impact environnemental 5.3 Transition énergétique & Climat
<i>Lutte contre la corruption</i>		
10	Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.	4.2 Conformité DPEF et autres informations attendues par les parties prenantes

Annexe 3 : table de correspondance avec les Objectifs de Développement Durable (ODD)

Par sa démarche RSE, Tereos contribue en effet aux Objectifs de Développement Durable établis par les Nations Unies. En fonction de son activité, de ses impacts et de ses zones d'implantation, le Groupe a

sélectionné sept de ces ODD. Le tableau ci-dessous présente comment le Groupe contribue, par ses engagements, aux indicateurs les plus significatifs par rapport à son activité.

Objectif de Développement Durable	Indicateurs significatifs	Enjeux extra financiers Tereos	Engagements Tereos
#2 Faim zéro 	Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable		
	2.4 D'ici à 2030, assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en oeuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production, contribuent à la préservation des écosystèmes, renforcent les capacités d'adaptation aux changements climatiques (...) et améliorent progressivement la qualité des terres et des sols	Agriculture Durablement Performante	<ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir la recherche agronomique et l'innovation agricole - Evaluer les pratiques du Groupe à partir de standards externes - Conjuguer compétitivité agricole et respect de l'environnement
#3 Bonne santé et bien-être 	Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge		
	3.4 D'ici à 2030, réduire d'un tiers, par la prévention et le traitement, le taux de mortalité prématurée due à des maladies non transmissibles et promouvoir la santé mentale et le bien-être	Qualité traçabilité et sécurité alimentaire Nutrition & Santé	<ul style="list-style-type: none"> - Certifier les pratiques de management de la qualité et de la sécurité alimentaire - Continuer de développer notre portefeuille de produits pour couvrir de façon optimale les besoins nutritionnels et fonctionnels de chaque catégorie de la population
#6 Eau propre & assainissement 	Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable		
	6.4 D'ici à 2030, augmenter considérablement l'utilisation rationnelle des ressources en eau dans tous les secteurs et garantir la viabilité des retraits et de l'approvisionnement en eau douce afin de tenir compte de la pénurie d'eau et de réduire nettement le nombre de personnes qui souffrent du manque d'eau	Impact environnemental	<ul style="list-style-type: none"> - Réduire la consommation d'eau - Améliorer le bilan eau et maîtriser les rejets

Objectif de Développement Durable	Indicateurs significatifs	Enjeux extra financiers Tereos	Engagements Tereos
#7 Energie propre et d'un coût abordable 	Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable		
	7.a D'ici à 2030, (...) faciliter l'accès à la recherche et aux technologies relatives à l'énergie propre, notamment l'énergie renouvelable, l'efficacité énergétique et les nouvelles technologies relatives aux combustibles fossiles propres, et promouvoir l'investissement dans l'infrastructure énergétique et les technologies relatives à l'énergie propre	Transition énergétique & Climat	<ul style="list-style-type: none"> - Réduire la consommation énergétique nécessaire à la transformation des produits agricoles
#8 Travail décent & croissance économique 	Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous		
	8.5 D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale.	Fidélisation des talents, management du changement Dialogue social	<ul style="list-style-type: none"> - Développer la formation des collaborateurs - Déployer une politique sociale cohérente et dynamique
	8.8 Défendre les droits des travailleurs, promouvoir la sécurité sur le lieu de travail et assurer la protection de tous les travailleurs, y compris les migrants, en particulier les femmes, et ceux qui ont un emploi précaire.	Santé & sécurité au travail	<ul style="list-style-type: none"> - Développer des programmes de sensibilisation à la sécurité
#9 Industrie, innovation et infrastructure 	Mettre en place une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation		
	9.4 D'ici à 2030, moderniser l'infrastructure et adapter les industries afin de les rendre durables, par une utilisation plus rationnelle des ressources et un recours accru aux technologies et procédés industriels propres et respectueux de l'environnement (...).	Impact environnemental	<ul style="list-style-type: none"> - Valoriser toutes les composantes de la plante - Augmenter le nombre de sites certifiés ISO 14 001
#12 Consommation et production responsables 	Établir des modes de consommation et de production durables		
	12.2 D'ici à 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles 12.5 D'ici à 2030, réduire considérablement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation	Transition énergétique & Climat	<ul style="list-style-type: none"> - Valoriser les résidus non alimentaires en énergie renouvelable - Augmenter le nombre de sites certifiés ISO 50 001

Annexe 4 : table de correspondance avec la Global Reporting Initiative (GRI) 2016

Tereos a construit sa stratégie et son reporting en cohérence avec les principes de la GRI (*Global Reporting Initiative*) afin de s'assurer de la complétude de sa démarche. Ce rapport a été préparé en conformité avec

les normes GRI : option de conformité essentielle ; une partie des éléments du référentiel n'est donc pas présentée.

Eléments Généraux de profil

N°	INDICATEURS GRI	CORRESPONDANCE	CHAPITRES DPEF
102-1	Nom de l'organisation	Totale	Tereos SCA
102-2	Activités, marques, produits et services	Totale	1. Profil du Groupe 2. Modèle d'affaires
102-3	Lieu géographique du siège	Totale	Origny-Sainte-Benoîte, France
102-4	Lieux géographiques des sites d'activités	Totale	Site internet Tereos
102-5	Capital et forme juridique	Totale	Société coopérative agricole au capital de 506 980 834 €
102-6	Marchés desservis	Totale	1. Profil du Groupe 2. Modèle d'affaires
102-7	Taille de l'organisation	Totale	1. Profil du Groupe 2. Modèle d'affaires
102-8	Effectif de l'organisation	Totale	1. Profil du Groupe 2. Modèle d'affaires
102-9	Chaîne d'approvisionnement de l'organisation	Totale	1.2 Chaîne de valeur
102-10	Modification significative de l'organisation et de sa chaîne d'approvisionnement	Totale	1.2 Chaîne de valeur 4.2 Conformité DPEF et autres informations attendues par les parties prenantes
102-11	Principe de précaution	Partielle	5.2 Impact environnemental 5.4 Qualité, traçabilité et sécurité alimentaire
102-12	Chartes, principes et autres initiatives externes	Totale	4.2 Conformité DPEF et autres informations attendues par les parties prenantes
102-13	Adhésion à des associations nationales ou internationales	Totale	4.2 Conformité DPEF et autres informations attendues par les parties prenantes
102-14	Déclaration du décideur le plus haut placé sur la pertinence du développement durable pour l'organisation et sa stratégie	Totale	Rapport RSE 2020/21
102-16	Valeurs, principes, normes et règles de l'organisation tels que les codes de conduite et codes d'éthique	Totale	4.2 Conformité DPEF et autres informations attendues par les parties prenantes

N°	INDICATEURS GRI	CORRESPONDANCE	CHAPITRES DPEF
102-18	Structure de la gouvernance de l'organisation, y compris les comités de l'instance supérieure de gouvernance.	Totale	Site internet Tereos
102-40	Liste des groupes de parties prenantes avec lesquels l'organisation a noué un dialogue	Partielle	4.1 Méthodologie
102-41	Pourcentage de l'ensemble des salariés couverts par une convention collective	Totale	Site internet Tereos
102-42	Critères retenus pour l'identification et la sélection des parties prenantes avec lesquelles établir un dialogue	Partielle	4.1 Méthodologie
102-43	Approche de l'implication des parties prenantes	Partielle	4.1 Méthodologie
102-44	Enjeux et préoccupations majeures soulevées	Totale	4. Principaux enjeux
102-45	Entités incluses dans la consolidation financière : incluant les justifications d'exclusion	Totale	7. Note méthodologique
102-46	Définition du contenu du rapport et des périmètres des enjeux	Totale	4. Principaux enjeux 7. Note méthodologique
102-47	Liste des enjeux pertinents	Totale	4. Principaux enjeux
102-48	Réaffirmation des informations	Totale	7. Note méthodologique
102-49	Modifications relatives au reporting	Partielle	4.1 Méthodologie 7. Note méthodologique
102-50	Période de reporting	Totale	7. Note méthodologique
102-51	Date du dernier rapport publié, le cas échéant	Totale	Mai 2020
102-52	Cycle de reporting	Totale	7. Note méthodologique
102-53	Personne à contacter pour toute question sur le rapport ou son contenu	Totale	Xavier Huchet, Responsable RSE Groupe
102-54	Option de « conformité » choisie par l'organisation et l'Index du contenu	Totale	Annexe 4
102-55	Table de correspondance GRI	Totale	Annexe 4
102-56	Vérification externe du rapport	Totale	8. Rapport de l'organisme tiers indépendant

Eléments spécifiques

N°	INDICATEURS GRI	CORRESPONDANCE	RÉFÉRENCE
200	<i>Economie</i>		
201	<i>Performance économique</i>		
201-1	Valeur économique directe créée et distribuée	Totale	1. Profil du Groupe
203	<i>Impacts économiques indirects</i>		
203-1	Développement et impact des investissements en matière d'infrastructures et d'appui aux services	Totale	2. Modèle d'affaires
204	<i>Pratiques d'approvisionnement</i>		
204-1	Part des dépenses auprès des fournisseurs locaux	Totale	4.2 Conformité DPEF et autres informations attendues par les parties prenantes
300	<i>Environnement</i>		
301	<i>Matériaux</i>		
301-1	Matériaux consommés par poids ou volume	Totale	5.1 Agriculture durablement performante
301-2	Recyclage des matériaux consommés	Totale	5.2 Impact environnemental
302	<i>Energie</i>		
302-1	Consommation énergétique au sein de l'organisation	Totale	5.3 Transition énergétique & climat
302-4	Réduction de la consommation énergétique	Totale	5.3 Transition énergétique & climat
303	<i>Eau</i>		
303-1	Utilisation de l'eau comme ressource partagée	Totale	5.2 Impact environnemental
303-4	Rejet en eau	Totale	5.2 Impact environnemental
304	<i>Biodiversité</i>		
304-2	Impacts significatifs des activités, produits et services sur la biodiversité	Totale	5.1 Agriculture durablement performante
305	<i>Emissions atmosphériques</i>		
305-1	Emissions directes (scope 1)	Totale	5.3 Transition énergétique & climat
305-2	Emissions indirectes (scope 2)	Totale	5.3 Transition énergétique & climat
305-5	Réduction des émissions	Totale	5.3 Transition énergétique & climat
306	<i>Déchets et effluents</i>		
306-2	Déchets par type et type de traitement	Totale	5.2 Impact environnemental

N°	INDICATEURS GRI	CORRESPONDANCE	RÉFÉRENCE
307	<i>Conformité environnementale</i>		
307-1	Non-conformité à la législation et à la réglementation environnementale	Partielle	4.2 Conformité DPEF et autres informations attendues par les parties prenantes (enjeu traité sans référence explicite dans le rapport)
308	<i>Evaluation environnementale des fournisseurs</i>		
308-1	Fournisseurs évalués au regard de critères environnementaux	Totale	4.2 Conformité DPEF et autres informations attendues par les parties prenantes
400	<i>Social</i>		
401	<i>Emploi</i>		
401-1	Recrutement de nouveaux employés et rotation du personnel	Partielle	5.7 Fidélisation et engagement des talents (enjeu traité sans référence explicite dans le rapport)
402	<i>Management des relations du travail</i>		
402-1	Délai minimal de préavis en cas de changement opérationnel, en indiquant si ce délai est précisé dans une convention collective	Partielle	5.8 Dialogue social (enjeu traité sans référence explicite dans le rapport)
403	<i>Santé et sécurité au travail</i>		
403-1	Système de management de la santé et de la sécurité	Totale	5.6 Santé & sécurité au travail
403-5	Formation des travailleurs à la santé et sécurité	Totale	5.6 Santé & sécurité au travail
403-9	Accidents de travail	Totale	5.6 Santé & sécurité au travail
404	<i>Formation & éducation</i>		
404-1	Nombre d'heure de formation annuelle moyen par employé	Totale	5.7 Fidélisation et engagement des talents
404-2	Amélioration des compétences des employés	Totale	5.7 Fidélisation et engagement des talents
405	<i>Diversité et égalité des chances</i>		
405-1	Diversité des employés et des organes de gouvernance	Totale	6.1 Lutte contre les discriminations
406	<i>Diversité et égalité des chances</i>		
406-1	Cas de discrimination et mesure correctives prises	Partielle	4.2 Conformité DPEF et autres informations attendues par les parties prenantes 6.1 Lutte contre les discriminations

N°	INDICATEURS GRI	CORRESPONDANCE	RÉFÉRENCE
407	<i>Liberté d'association et négociations collectives</i>		
407-1	Opérations et fournisseurs pour lesquels le droit de négociation syndicale et de négociation collective peut être en péril	Totale	Charte Ethique Tereos
408	<i>Travail des enfants</i>		
408-1	Opérations et fournisseurs présentant un risque significatif de cas de travail des enfants	Totale	Charte Ethique Tereos
409	<i>Travail forcé ou obligatoire</i>		
409-1	Opérations et fournisseurs présentant un risque significatif de cas de travail forcé ou obligatoire	Totale	Charte Ethique Tereos
410	<i>Pratiques sécuritaires</i>		
410-1	Formation du personnel de sécurité aux politiques et procédures relatives au DDH	Partielle	5.6 Santé & sécurité au travail
411	<i>Droits des peuples indigènes</i>		
411-1	Cas de violation des droits des peuples autochtones	Partielle	Charte Ethique Tereos
414	<i>Evaluation sociale des fournisseurs</i>		
414-1	Nouveaux fournisseurs analysés à l'aide de critères sociaux	Totale	4.2 Conformité DPEF et autres informations attendues par les parties prenantes
416	<i>Santé et sécurité des consommateurs</i>		
416-1	Evaluation des impacts de produits et de services sur la santé et la sécurité des consommateurs	Totale	5.4 Qualité, traçabilité & sécurité alimentaire
417	<i>Marketing et étiquetage</i>		
417-1	Exigences relatives à l'information sur les produits et services et l'étiquetage	Partielle	5.4 Qualité, traçabilité & sécurité alimentaire
418	<i>Confidentialité client</i>		
418-1	Plaintes fondées relatives aux attentions et à la confidentialité des données clients et aux pertes de données clients	Partielle	5.4 Qualité, traçabilité & sécurité alimentaire
419	<i>Conformité socio-économique</i>		
419-1	Non-conformité à la législation et aux réglementations sociales et économiques	Partielle	4.2 Conformité DPEF et autres informations attendues par les parties prenantes (enjeu traité sans référence explicite dans le rapport)

Eléments exclus

202 - Présence commerciale
205 - Anti-corruption

206 - Pratiques anti-compétitives
412 - Evaluation des Droits de L'Homme

413 - Communautés locales
415 - Politique publique

Annexe 5 : table de correspondance avec le Sustainability Accounting Standards Board (SASB) 2018-10

Le Groupe présente ci-dessous un tableau de correspondance avec le SASB. Les standards applicables à Tereos ont été définis selon la carte de matérialité du SASB : en fonction du secteur d'activité principal du

Groupe, c'est-à-dire les standards de l'industrie agroalimentaire (« *Food and beverages sector* »), dans la catégorie « *Agricultural products* ».

ACCOUNTING METRIC	CATEGORY	UNIT OF MEASURE	CODE	REFERENCE
<i>Greenhouse Gas Emissions</i>				
Gross global Scope 1 emissions	Quantitative	Metric tons (t) CO ₂ -e	FB-AG-110a.1	5.3 Transition énergétique & climat
Discussion of long-term and short-term strategy or plan to manage Scope 1 emissions, emissions reduction targets, and an analysis of performance against those targets	Discussion and Analysis	N/A	FB-AG-110a.2	5.3 Transition énergétique & climat
Fleet fuel consumed, percentage renewable	Quantitative	Gigajoules (GJ), Percentage (%)	FB-AG-110a.3	5.3 Transition énergétique & climat (enjeu traité sans référence explicite dans le rapport)
<i>Energy Management</i>				
(1) Operational energy consumed, (2) percentage grid electricity, (3) percentage renewable	Quantitative	Gigajoules (GJ), Percentage (%)	FB-AG-130a.1	5.3 Transition énergétique & climat
<i>Water Management</i>				
(1) Total water withdrawn, (2) total water consumed, percentage of each in regions with High or Extremely High Baseline Water Stress	Quantitative	Thousand cubic meters (m ³), Percentage (%)	FB-AG-140a.1	5.2 Impact environnemental
Description of water management risks and discussion of strategies and practices to mitigate those risks	Discussion and Analysis	N/A	FB-AG-140a.2	5.2 Impact environnemental
Number of incidents of non-compliance associated with water quantity and/or quality permits, standards, and regulations	Quantitative	Number	FB-AG-140a.3	5.2 Impact environnemental (enjeu traité sans référence explicite dans le rapport)

ACCOUNTING METRIC	CATEGORY	UNIT OF MEASURE	CODE	REFERENCE
<i>Food Safety</i>				
Global Food Safety Initiative (GFSI) audit (1) non-conformance rate and (2) associated corrective action rate for (a) major and (b) minor non-conformances	Quantitative	Rate	FB-AG-250a.1	5.4 Qualité, traçabilité et sécurité alimentaire (enjeu traité sans référence explicite dans le rapport)
Percentage of agricultural products sourced from suppliers certified to a Global Food Safety Initiative (GFSI) recognized food safety certification program	Quantitative	Percentage (%) by cost	FB-AG-250a.2	5.1 Agriculture durablement performante
(1) Number of recalls issued and (2) total amount of food product recalled	Quantitative	Number, Metric tons (t)	FB-AG-250a.3	5.4 Qualité, traçabilité et sécurité alimentaire (enjeu traité sans référence explicite dans le rapport)
<i>Workforce Health & Safety</i>				
(1) Total recordable incident rate (TRIR), (2) fatality rate, and (3) near miss frequency rate (NMFR) for (a) direct employees and (b) seasonal and migrant employees	Quantitative	Rate	FB-AG-320a.1	5.6 Santé & sécurité au travail
<i>Environmental & Social Impacts of Ingredient Supply Chain</i>				
Percentage of agricultural products sourced that are certified to a third-party environmental and/or social standard, and percentages by standard	Quantitative	Percentage (%) by cost	FB-AG-430a.1	5.1 Agriculture durablement performante